



Nations Unies

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation

Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-quatrième session
Supplément N° 1 (A/54/1)

Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-quatrième session
Supplément N° 1 (A/54/1)

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation



Nations Unies • New York, 1999

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction		
Relever le défi humanitaire	1–61	1
I. Paix et sécurité	62–126	8
Introduction	62–67	8
Diplomatie préventive et rétablissement de la paix	68–88	8
Maintien de la paix	89–100	11
Consolidation de la paix après les conflits	101–108	13
Assistance électorale	109–111	14
L'Organisation des Nations Unies, les organisations régionales et la sécurité	112–116	14
Désarmement	117–123	15
Sanctions	124–126	15
II. Coopérer pour le développement	127–189	17
Aperçu général	127–141	17
Élimination de la pauvreté	142–151	19
Développement social	152–166	20
Développement durable	167–171	22
Afrique	172–187	23
Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux	188–189	25
III. Mission humanitaire	190–219	26
Coordination de l'action humanitaire	192–199	26
Prestation de services humanitaires	200–210	27
Aide aux réfugiés	211–219	29
IV. Les incidences de la mondialisation	220–255	31
Aspects économique et social	221–238	31
Mondialisation et environnement	239–246	34
La «société incivile»	247–251	35
Incidences de la mondialisation sur la sécurité	252–255	35

V.	Ordre juridique international et droits de l'homme	256–276	37
	Introduction	256–260	37
	La Cour pénale internationale	261–262	37
	Les Tribunaux internationaux	263–274	37
	L'avenir	275–276	39
VI.	Gérer le changement	277–344	40
	Pour une culture de la communication	277–285	40
	Administration et gestion	286–299	41
	Affaires juridiques	300–315	43
	Services d'appui aux projets	316–324	44
	Responsabilité et contrôle	325–344	45

Introduction

Relever le défi humanitaire

1. Mieux vaut prévenir que guérir, l'ONU soutient-elle de longue date face à l'horreur de la guerre et des catastrophes naturelles. C'est aux causes véritables de ces fléaux qu'elle voudrait que nous nous attaquions, et non pas seulement à leurs symptômes. Il y a loin du voeu aux actes, cependant, et ce sont des défis humanitaires sans précédent que doit relever aujourd'hui la communauté internationale.

2. Jamais encore les catastrophes naturelles liées au climat n'avaient été aussi dévastatrices qu'en 1998. Inondations et tempêtes ont fait des dizaines de milliers de victimes dans le monde, et entraîné le déplacement de millions de nos semblables. Si l'on y ajoute les séismes, les catastrophes naturelles de l'an passé ont coûté la vie à quelque 50 000 habitants du globe. Il se pourrait par ailleurs qu'ait pris fin l'évolution graduelle mais prometteuse qui paraissait nous acheminer vers un monde où les guerres auraient diminué en nombre et seraient devenues moins meurtrières. Des conflits armés ont éclaté ou se sont rallumés en Angola, en Guinée-Bissau, au Cachemire et au Kosovo, ainsi qu'entre l'Éthiopie et l'Érythrée. D'autres hostilités persistantes, dont celles qui continuent de déchirer la République démocratique du Congo, n'accaparent plus guère l'attention des médias. Les populations civiles souffrent en outre davantage des affrontements qui se produisent de nos jours qu'elles ne se ressentaient de ceux du passé. Les guerres intestines, conflits armés les plus courants dans le monde actuel, tendent en effet à faire plus de victimes parmi les civils que les guerres entre États, et les objectifs stratégiques des combattants les amènent de plus en plus souvent à prendre des civils pour cible. Ce mépris barbare pour les normes humanitaires – notamment celles applicables dans les conflits armés que consacrent les Conventions de Genève, dont nous célébrions récemment le cinquantenaire – s'étend également aux agents des organismes à vocation humanitaire, qui ne se voient que trop souvent refuser l'accès aux victimes se trouvant dans des zones de conflit ou sont eux-mêmes attaqués.

3. Face à la recrudescence des conflits armés et à l'augmentation rapide du coût des ravages que font les catastrophes naturelles, sur le plan humain comme sur le plan financier, la tâche que nous avons à accomplir est double. Il nous faut renforcer les moyens dont nous disposons pour porter secours aux victimes; le chapitre III du présent rapport, de même que mon rapport au Conseil de sécurité sur la protection des civils touchés par les conflits armés, entrent dans le détail de ce qu'il y aurait lieu de faire pour améliorer nos stratégies d'intervention humanitaire. Il nous faut aussi mettre au point

des stratégies de prévention qui nous permettent d'agir plus efficacement avant même que les situations d'urgence ne se produisent. C'est sur la nécessité de stratégies de prévention mieux conçues et d'un meilleur rapport coût/performance que j'entends en fait mettre l'accent ci-après.

L'ampleur de la tâche

4. Trois fois plus de catastrophes naturelles d'importance majeure se sont abattues sur le monde dans les années 90 que dans les années 60. Le volume des fonds allant à l'aide d'urgence n'en a pas moins diminué de 40 % depuis cinq ans seulement, nous informe la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

5. Dans les Caraïbes, les ouragans George et Mitch ont tué plus de 13 000 personnes en 1998, le deuxième constituant la plus meurtrière des tempêtes que l'Atlantique ait essuyées depuis plus de 200 ans. Un cyclone beaucoup moins médiatisé s'est abattu sur l'Inde en juin, y causant des dommages comparables à ceux que Mitch devait provoquer quelques mois plus tard, et faisant quelque 10 000 morts.

6. De terribles inondations ont ravagé le Bangladesh, l'Inde, le Népal et une grande partie de l'Asie de l'Est, où elles ont tué des milliers de personnes. Les deux tiers du Bangladesh ont été inondés pendant des mois, des millions d'habitants se trouvant ainsi privés de logis. Plus de 3 000 personnes ont trouvé la mort en Chine, lors des crues dévastatrices du Yangzi Jiang, des milliers de Chinois ont été déplacés, et le coût de la catastrophe aurait atteint le chiffre astronomique de 30 milliards de dollars. Le feu a réduit en cendres des dizaines de milliers de kilomètres carrés de forêt au Brésil, en Indonésie et en Sibérie, entraînant des conséquences désastreuses pour la santé publique et l'économie. Les séismes qui ont secoué l'Afghanistan y ont tué plus de 9 000 personnes. Le mois dernier encore, la Turquie a subi l'un des tremblements de terre les plus destructeurs de notre époque.

7. Pour ce qui est des conflits armés, le fait nouveau le plus inquiétant survenu en 1998 réside dans la multiplication des guerres. C'est là une cause de préoccupation d'autant plus vive que les affrontements dans le monde avaient diminué en nombre – d'un tiers ou davantage selon certains chercheurs –, depuis 1992, et que la gravité s'en était atténuée.

8. Le fait que la communauté internationale ne réagit pas toujours de la même manière face aux situations d'urgence ajoute au caractère redoutable du défi humanitaire. Le problème tient dans une certaine mesure au comportement des médias. La crise au Kosovo, par exemple, a été couverte à

outrance; la guerre plus meurtrière se poursuivant de longue date entre l'Érythrée et l'Éthiopie, de même que la reprise de la guerre civile sanguinaire éprouvant l'Angola, ne l'ont été que très peu. Il n'a pratiquement pas été rendu compte d'autres hostilités. Voilà en partie pourquoi l'écho rencontré par les appels à l'aide humanitaire et à l'assistance en matière de sécurité a été inégal. Il ne faudrait pas que les secours soient fonction du battage médiatique, de l'intérêt politique ou de la situation géographique. Les besoins de nos semblables devraient constituer le seul critère applicable en la matière.

9. Il me paraît particulièrement alarmant que la communauté internationale ne se soucie pas davantage de subvenir aux besoins des victimes de guerres et de catastrophes naturelles en Afrique. Si nous ne nous tenons pas aux principes de multilatéralisme et d'éthique humanitaire qui nous font une obligation impérieuse d'agir en cas d'urgence, nous serons taxés au mieux d'incohérence, au pire d'hypocrisie.

**Comprendre les causes :
condition première du succès de la prévention**

10. Nous ne saurions mettre au point de stratégies de prévention efficaces sans commencer par bien comprendre les causes. Pour ce qui est des catastrophes, les réponses sont assez simples; la question de la guerre est plus complexe.

11. Les communautés humaines seront toujours exposées aux risques naturels – inondations, sécheresse, tempêtes ou séismes; cela étant, certaines des catastrophes auxquelles nous avons à faire face aujourd'hui sont causées par l'homme, et l'action – ou l'inaction – de l'homme joue dans presque tous les cas. À dire vrai, les catastrophes dites «naturelles» se font de plus en plus rares, l'activité humaine tendant à transformer les risques naturels en catastrophes qu'il vaudrait mieux dire anthropiques.

12. La pauvreté et les pressions démographiques ont pour effet d'aggraver les risques naturels, auxquels de plus en plus de gens sont maintenant contraints de s'exposer – dans des plaines inondables ou des zones sujettes au risque sismique, ou à flanc de coteau, sur des pentes instables. Ce n'est pas par hasard que plus de 90 % de toutes les victimes de catastrophes dans le monde vivent dans les pays en développement.

13. Les pratiques incompatibles avec un développement durable ajoutent elles aussi aux risques naturels. Les opérations d'abattage massif réduisent la capacité d'absorption de l'eau de pluie, aggravant la menace d'érosion et d'inondations. La destruction des terrains marécageux réduit quant à elle la capacité d'absorption des eaux de ruissellement, ce qui a également pour effet d'augmenter la probabilité d'inondations. En 1998, quelque 25 millions de personnes chassées

de leurs terres par des pratiques malavisées de cet ordre ont trouvé refuge dans des villes surpeuplées et sujettes, dans bien des cas, à des catastrophes naturelles.

14. Bien que la Terre ait toujours connu l'alternance des périodes de réchauffement et de refroidissement, les 14 années les plus chaudes recensées depuis que la température a commencé d'être mesurée, dans les années 60 du siècle dernier, se répartissent sur les 20 dernières années, 1998 ayant jusqu'à présent été la plus chaude de toutes. Bien que certains persistent à en contester la validité, il ressort d'observations de plus en plus nombreuses que la phase de réchauffement actuelle et les phénomènes climatiques inusités qui y sont associés résultent de l'augmentation des émissions de carbone, dues elles-mêmes, pour une large part, à l'activité humaine.

15. Les causes de la guerre sont plus difficiles à déterminer que celles de phénomènes naturels. Le comportement social n'est pas assujéti à des lois physiques, comme le sont cyclones ou séismes; ce sont les gens qui font l'histoire, souvent dans la violence, parfois inexplicablement. Les liens de cause à effet existant en l'espèce sont donc complexes et multidimensionnels, et diffèrent, dans bien des cas du tout au tout, d'une guerre à l'autre.

16. Nous n'en connaissons pas moins certains des facteurs qui augmentent la probabilité de la guerre. Ces dernières années, les pays pauvres couraient un risque bien plus grand d'être entraînés dans un conflit armé que les pays riches. La pauvreté paraîtrait pourtant ne pas constituer un élément décisif en elle-même; la plupart des pays pauvres vivent en effet la plupart du temps en paix.

17. Il ressort d'une étude récente de l'Université des Nations Unies que les pays sur lesquels s'abat la guerre se ressentent en règle générale aussi d'inégalités sociales sur le plan intérieur. Et c'est là, plutôt que dans la pauvreté, que paraît résider le facteur déterminant. Qu'elle tienne à l'origine ethnique, à la religion, à l'identité nationale ou au niveau de revenu, l'inégalité tend en effet à se refléter dans les possibilités d'accès au pouvoir politique, interdisant par trop souvent ainsi le changement dans la paix.

18. Le recul économique aussi est source de conflit, ce en raison notamment du fait que la politique appelée par une économie sur le déclin est forcément plus lourde d'antagonismes que ne l'est celle d'une période de croissance. Dans certains cas, la stabilité politique peut être compromise par la mise en oeuvre de réformes radicales, visant à laisser jouer librement les forces du marché, ainsi que de programmes d'ajustement structurel imposés sans qu'y soient associées des politiques sociales propres à en atténuer les effets. Plus généralement, les gouvernements mal assurés, et a fortiori les

États réputés faillis, ne sont guère en mesure d'empêcher l'éruption et la propagation d'une violence que des pouvoirs mieux organisés et plus légitimes pourraient prévenir ou maîtriser.

19. Le passage d'une situation conflictuelle à la guerre proprement dite peut être amené par l'exacerbation délibérée des griefs, de différences ethniques ou religieuses, ou du nationalisme, de même que par la propagande en faveur d'idéologies déshumanisantes, toutes menées trop souvent soutenues par des médias bellicistes. La montée impérieuse de ce que l'on désigne parfois sous le nom de politiques identitaires, conjuguée au fait que les États ne sont ethniquement homogènes que pour moins de 20 % d'entre eux, signifie que les démagogues n'ont guère de mal à trouver audience et à faire prévaloir l'extrémisme nationaliste et la xénophobie. La recrudescence du «nettoyage ethnique» dans les années 90 a montré à quels résultats atterrants peuvent mener des politiques identitaires haineusement exploitées de la sorte.

20. D'autres conflits armés ne tiennent en revanche pas tant à des antagonismes ethniques, nationaux ou autres qu'à la lutte pour la possession de ressources économiques. Diamants, drogue, bois d'oeuvre et autres biens marchands sont les moteurs de bien des guerres intestines du jour. Dans certains pays, ce sont les exactions et le népotisme du gouvernement qui excitent la convoitise. Dans d'autres les rebelles et leurs partisans détiennent le plus gros des ressources et, partant, des moyens de s'assurer les appuis nécessaires.

Stratégies de prévention

21. Nous pourrions réduire le nombre des guerres et atténuer les effets des catastrophes en faisant une plus large place à la prévention. Les avantages financiers qu'il y aurait à oeuvrer en ce sens sont évidents. Dans les années 60, les catastrophes naturelles ont causé des dommages chiffrés à quelque 52 milliards de dollars; pour les années 90, le montant des pertes s'élève d'ores et déjà à 479 milliards. Le coût des conflits donne pareillement à réfléchir. Selon les estimations de la Commission Carnegie sur la prévention des conflits, les sept guerres les plus destructrices des années 90, non compris le conflit du Kosovo, auraient coûté 199 milliards de dollars à la communauté internationale, sans compter les débours des pays en conflit eux-mêmes. Les chercheurs de la Commission tiennent que le plus gros de ces pertes aurait pu être évité si l'on avait prêté plus d'attention à la prévention.

22. Des stratégies de prévention plus efficaces permettraient non seulement d'économiser des dizaines de milliers de dollars, mais aussi d'épargner des milliers de vies. Les

fonds actuellement alloués aux activités d'intervention et de secours pourraient plus utilement aller à la promotion d'un développement durable et équitable, ce qui réduirait encore les risques de guerre et de catastrophe.

23. Il est malaisé, en tout état de cause, de faire prévaloir une culture de la prévention. L'investissement présent ne doit en effet porter ses fruits que dans un avenir lointain. Qui plus est, le gain est intangible : ce sont les guerres et les catastrophes qui n'auront pas lieu. Il n'y a donc pas à s'étonner que l'appui aux politiques de prévention soit plus souvent de l'ordre du voeu pieux que de l'action concrète.

24. Tout n'est pas dit encore. L'histoire nous enseigne que ni les guerres ni les catastrophes n'ont jamais une cause unique. Ni les explications simplistes, ni les solutions toutes faites ne suffisent. À questions complexes, réponses complexes s'imposent donc, et action interdisciplinaire. Ce qu'il importe avant tout de bien voir, c'est que la mise en oeuvre de stratégies de prévention – de la guerre ou de catastrophes – ne peut être assurée que par des services et organismes très divers agissant de concert.

25. Les obstacles institutionnels à la coopération intersectorielle indispensable pour assurer le succès de la prévention restent malheureusement à lever. Ainsi, qu'il s'agisse des administrations nationales ou des organismes internationaux, les services chargés d'assurer la sécurité sont en règle générale mal informés des politiques de développement et d'administration publique, tandis que ceux qu'intéressent ces deux derniers domaines se soucient d'ordinaire assez peu des questions de sécurité. Nous ne viendrons à bout du cloisonnement que si nous parvenons à mobiliser les énergies et la détermination nécessaires pour mettre en place des réseaux «horizontaux» d'action interdisciplinaire incluant nos partenaires de la société civile internationale.

Prévention des catastrophes

26. La prévention des catastrophes vise à réduire la vulnérabilité des sociétés face aux effets des catastrophes, d'une part, et à atténuer l'incidence préjudiciable que l'activité humaine peut avoir sur ce plan, de l'autre. L'alerte rapide revêt une importance toute particulière pour la prévention à court terme. Les préavis d'alerte facilitent les opérations de secours en cas de famine et permettent aux populations de se prémunir contre les tempêtes ou inondations. Les progrès de la télésurveillance par satellite révolutionnent actuellement le rassemblement des données d'alerte rapide utilisables aux fins de la prévention des catastrophes.

27. Les organismes des Nations Unies jouent un rôle de plus en plus important en matière d'alerte rapide. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture,

par exemple, diffuse une information des plus précieuses au sujet des menaces de famine, et l'Organisation météorologique mondiale prend une part active aux activités de prévention des cyclones tropicaux et de surveillance de la sécheresse. L'Internet facilite la diffusion en temps réel de données satellite et autres données de détection lointaine.

28. Planification préalable aux catastrophes et planification des interventions d'urgence se voient accorder une attention accrue, et les méthodes d'évaluation des risques et des pertes ont été considérablement améliorées à la faveur de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles. Grâce à ces innovations, entre autres, les gouvernements sont maintenant de plus en plus au fait des dangers que présentent et des coûts que peuvent occasionner des méthodes d'exploitation des sols et pratiques environnementales mal avisées.

29. Un consensus de plus en plus large se dégage par ailleurs quant à ce qu'il y a lieu de faire. Des limites plus strictes devraient être imposées en matière d'aménagement des zones dangereuses – plaines inondables, coteaux sujets aux glissements de terrain, zones de failles – à des fins résidentielles ou commerciales. Il faudrait que les codes de la construction contraignent les entrepreneurs à appliquer des normes de résistance plus strictes et que les infrastructures soient conçues de façon que la prestation des services essentiels puisse être assurée en cas de catastrophe. Des pratiques plus respectueuses de l'environnement sont nécessaires également, en particulier pour ce qui a trait au déboisement des coteaux et à la protection des zones humides. La pauvreté, plutôt que l'attrait, étant ce qui conduit les gens à s'installer dans des régions sujettes aux catastrophes, des stratégies de prévention véritablement efficaces ne se conçoivent enfin qu'intégrées aux politiques générales de développement.

30. L'expérience acquise au cours de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles montre que le succès d'une stratégie de prévention à long terme ne saurait être assuré que moyennant une ample coopération intersectorielle et pluridisciplinaire. La campagne visant à réduire les émissions de carbone et freiner le réchauffement de la planète compte parmi les exemples de ce que permet de réaliser une coopération de cet ordre. Ouvrant de concert dans la ligne définie par le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat, scientifiques, gouvernements, collectivités locales et organisations non gouvernementales ont fort bien réussi à sensibiliser la communauté internationale à la menace que fait peser le réchauffement du climat mondial.

31. L'utilité de la prévention n'est plus à démontrer. Aussi meurtrières qu'aient été les inondations qui ont fait 3 000 morts en Chine l'an dernier, le nombre des victimes aurait été

bien plus élevé encore si le pays ne veillait depuis des années à se prémunir contre les catastrophes. Des inondations de même ampleur avaient coûté la vie à 140 000 personnes en 1931 et 33 000 autres en 1954. Dans le même ordre d'idées, 150 à 200 personnes ont trouvé la mort dans un village hondurien sur lequel s'était abattu l'ouragan Mitch, alors qu'il n'y a eu aucune victime dans un village voisin tout aussi exposé, où l'exécution d'un projet pilote de prévention des catastrophes se poursuivait depuis quelque temps.

32. Ne nous méprenons pas, cela étant, sur l'ampleur de la tâche qui nous attend. Dans certains domaines, un large consensus entre scientifiques continue de faire défaut sur les questions fondamentales, et nombre d'incertitudes devront encore être levées. Il est fréquent, en tout état de cause, que le problème ne soit pas tant de parvenir à un consensus sur le plan scientifique que de convaincre les pouvoirs publics de résister aux pressions exercées par des groupes d'intérêts réfractaires au changement.

33. La pénurie de ressources est un sujet de préoccupation partagé par tous. Certains gouvernements, en particulier parmi ceux des pays en développement, sont tout simplement incapables de financer de grands programmes de réduction des risques et de prévention des catastrophes. L'assistance internationale revêt en pareil cas une importance décisive; les programmes de planification préalable et de prévention pouvant très considérablement réduire les besoins futurs d'aide humanitaire et le coût de la reconstruction, elle est au demeurant d'un fort bon rapport coût/performance.

34. L'éducation est essentielle, tant dans les écoles que dans le monde qui les entoure. Bien des administrations nationales et des collectivités locales appliquent de longue date des stratégies autochtones de prévention et d'atténuation des risques qui ont fait leurs preuves. Il importe que soient trouvés les moyens de diffuser les connaissances acquises de la sorte et de les conjuguer au savoir-faire des scientifiques et à l'expérience pratique des organisations non gouvernementales.

35. Toutes ces raisons font de la poursuite des travaux entrepris dans le cadre de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles un impératif incontournable. En juillet dernier, le Forum sur la Décennie a établi pour le nouveau millénaire une stratégie à laquelle je souscris sans réserve sur le thème «Pour un monde plus sûr au XXI^e siècle : prévention des risques et des catastrophes».

Prévenir la guerre

36. L'Organisation des Nations Unies n'a pas d'objectif plus élevé, d'engagement plus profond ni d'ambition plus grande que la prévention des conflits armés. Les principales

stratégies à court et à moyen terme, qui visent à empêcher que des affrontements dégénèrent en guerre et que des hostilités passées éclatent de nouveau, comprennent trois volets : la diplomatie, le déploiement et le désarmement à titre préventif. La «consolidation de la paix après les conflits» est un principe général qui incorpore ces trois éléments, en sus d'autres initiatives. Quant aux stratégies de prévention à long terme, elles cherchent à s'attaquer aux racines mêmes des conflits armés.

37. Qu'il s'agisse de la médiation, de la conciliation ou de la négociation, la diplomatie préventive est normalement menée dans la plus grande discrétion et en l'absence de toute coercition. En règle générale, les résultats ne font l'objet d'aucune publicité car, paradoxalement, ce type de diplomatie réussit lorsque rien n'arrive. Il arrive même parfois que les succès obtenus ne puissent jamais être divulgués en raison de l'impératif de confidentialité. Comme l'a fait observer jadis l'ancien Secrétaire général U Thant, «une mission parfaite de bons offices est celle qui n'est pas ébruitée avant son succès et qui n'est peut-être même jamais dévoilée». Il n'est donc pas surprenant que le grand public ignore souvent l'existence de la diplomatie préventive.

38. Dans certaines situations difficiles, la seule présence d'un représentant spécial du Secrétaire général, compétent et digne de confiance, peut empêcher les tensions de monter; dans d'autres cas, un engagement plus dynamique peut être nécessaire. En septembre et octobre 1998, les interventions de mon Envoyé spécial pour l'Afghanistan ont enrayer la tension croissante entre l'Iran et l'Afghanistan et la guerre a pu être évitée. Cette mission capitale n'a guère reçu de publicité, et pourtant son coût a été minime et elle a permis d'épargner de nombreuses vies humaines.

39. La diplomatie préventive ne fait pas intervenir uniquement des personnalités officielles. Des particuliers ainsi que des organisations nationales et internationales de la société civile ont joué un rôle de plus en plus actif dans le domaine de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits. La «diplomatie individuelle» ouvre parfois la voie à la signature d'accords formels. Par exemple, en se rendant à Pyongyang en juin 1994, l'ancien Président des États-Unis Jimmy Carter a contribué à la solution d'une crise déclenchée par le programme d'armement nucléaire de la République populaire démocratique de Corée et a lancé un processus qui a directement abouti, en octobre 1994, à un accord entre ce pays et les États-Unis d'Amérique. Dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient, c'est un petit institut de recherche norvégien qui a le premier frayé le chemin à l'Accord d'Oslo de 1993.

40. Face à des situations explosives pouvant faire naître des affrontements violents, les gouvernements agissent de plus

en plus en partenariat avec des organisations de la société civile afin de désamorcer les crises et de chercher des solutions novatrices à des problèmes souvent très profonds. Aux Fidji, par exemple, la collaboration entre des organisations non gouvernementales et des personnalités officielles, appuyée par une diplomatie discrète d'États de la région, a abouti à la promulgation d'une nouvelle constitution et supprimé ce qui constituait, selon de nombreux observateurs, une possibilité réelle de conflit meurtrier.

41. L'alerte rapide est également un élément essentiel des stratégies préventives et nous avons progressivement amélioré notre action dans ce domaine, souvent en partenariat avec des organisations régionales telles que l'Organisation de l'unité africaine. Toutefois, le fait que la communauté internationale n'a pas pu intervenir efficacement au Rwanda, entre autres exemples, n'a pas été dû à l'absence de signes avertisseurs. En l'occurrence, c'est la volonté politique d'employer la force face à un génocide qui a fait défaut. Plus spécifiquement, les États Membres se sont montrés peu disposés à lancer leurs forces dans un conflit où ils ne voyaient pas leurs intérêts vitaux mis en jeu, ont reculé devant le coût à payer et ont douté, après l'affaire de la Somalie, du succès d'une intervention.

42. La diplomatie préventive est complétée par le déploiement et le désarmement préventifs. À l'image du maintien de la paix, le déploiement préventif vise à mettre en place un «cordon de police» afin d'aider à endiguer les conflits en renforçant la confiance dans des zones de tension ou entre des communautés au bord de l'affrontement. À ce jour, le seul exemple de déploiement préventif a été la mission des Nations Unies dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. Des opérations de ce genre ont été envisagées dans d'autres cas, mais cette option reste sous-utilisée bien qu'elle offre de grandes possibilités.

43. Le désarmement préventif a pour but de réduire le nombre d'armes légères dans les régions exposées à des conflits. En El Salvador et au Mozambique, entre autres exemples, il s'agissait de démobiliser les combattants et de rassembler et détruire leurs armes dans le cadre de la mise en oeuvre d'un accord de paix global. La destruction des armes d'hier empêche d'utiliser celles-ci dans les guerres de demain.

44. Les activités de désarmement préventif visent aussi de plus en plus à enrayer le trafic d'armes légères, qui sont les seules à être employées dans la plupart des conflits actuels. Ces armes ne sont pas la cause des guerres, mais elles peuvent considérablement accroître le nombre des victimes et la durée des hostilités. J'appuie vigoureusement les diverses initiatives qui sont actuellement prises par l'ONU, au niveau régional et par des coalitions d'organisations non

gouvernementales afin de faire obstacle à ce commerce meurtrier.

45. La consolidation de la paix après les conflits est une innovation majeure et relativement récente des stratégies préventives. Durant les années 90, l'ONU a adopté une démarche plus globale en vue de mettre en oeuvre les accords de paix qu'elle avait négociés. De la Namibie au Guatemala, des équipes interinstitutions sont intervenues aux côtés d'organisations non gouvernementales et de groupes civils locaux afin d'aider à assurer des secours d'urgence, à démobiliser les combattants, à déminer, à organiser des élections, à mettre en place des forces de police impartiales et à entreprendre des activités de développement à long terme. Cette vaste stratégie part du principe que la sécurité des individus, la bonne gouvernance, le développement équitable et le respect des droits de l'homme sont interdépendants et se renforcent mutuellement.

46. La consolidation de la paix après les conflits est d'autant plus importante que le nombre d'accords de paix à mettre en oeuvre actuellement est beaucoup plus élevé qu'auparavant : trois fois plus d'instruments ont été signés dans les années 90 que durant les trois décennies précédentes. Certains ont capoté, souvent avec fracas, mais la plupart continuent de fonctionner.

47. Les stratégies de prévention à long terme, en s'attaquant aux racines du mal, visent en premier lieu à empêcher la naissance de conflits destructeurs. Elles adoptent la même approche globale qui caractérise la consolidation de la paix après les conflits. Cette approche se retrouve dans une étude récente de l'Université des Nations Unies où il est constaté qu'un gouvernement associant tous les acteurs en présence est le meilleur instrument de défense contre les conflits intérieurs. Cette participation générale demande que tous les principaux groupes d'une société fassent partie de ses grandes institutions – le gouvernement, l'administration, la police et l'armée.

48. Ces conclusions correspondent à ce que l'on appelle la «thèse de la paix démocratique» selon laquelle, d'une part, les démocraties se font rarement la guerre entre elles et, d'autre part, la violence intérieure y est faible par comparaison aux pays non démocratiques. Le premier postulat reste vivement discuté par les spécialistes, notamment en raison de l'évolution sémantique du terme «démocratie», aussi bien dans le temps que sur le plan géographique. Le second, quant à lui, est moins controversé car la démocratie est essentiellement une forme non violente de gestion des conflits intérieurs.

49. Les stratégies de prévention à long terme sont beaucoup trop nombreuses pour être examinées ici en détail. Je me bornerai à signaler que trois d'entre elles méritent d'être

envisagées bien qu'elles n'aient guère éveillé jusqu'ici l'attention de la communauté internationale.

50. En premier lieu, la communauté internationale devrait s'employer davantage à encourager des politiques qui renforcent la sécurité des individus dans les États menacés de conflits. Le développement équitable et durable est une condition nécessaire pour la sécurité, mais inversement l'existence de normes minimales de sécurité est un préalable au développement, et il serait vain de dissocier ces deux éléments. La protection contre la violence organisée est un souci prioritaire de la population de tous les pays, et les donateurs ainsi que les institutions financières internationales devraient davantage appuyer et encourager la responsabilité et la transparence démocratiques dans le domaine de la sécurité. De plus, étant donné que l'écrasante majorité des conflits armés actuels se déroulent à l'intérieur des États et non pas entre ceux-ci, il serait dans bien des cas logique de diriger une certaine partie des ressources consacrées à des programmes dispendieux de défense extérieure vers des initiatives relativement moins coûteuses visant à renforcer la sécurité des individus et, par conséquent, du pays tout entier.

51. En deuxième lieu, il faudrait s'attacher davantage à ce que les politiques de développement n'exacerbent pas les risques de conflit, par exemple en renforçant les inégalités entre groupes sociaux. Il conviendrait ainsi d'étudier plus à fond l'idée consistant à réaliser des «études d'impact des conflits» dans le but de chercher, après avoir consulté un grand nombre d'intéressés, à ce que les politiques adoptées en matière de développement ou de conduite des affaires publiques ne compromettent pas la sécurité et puissent même la renforcer. Il s'agit en l'occurrence de prendre comme modèle les études d'impact sur l'environnement, désormais classiques, qui accompagnent dans de nombreux pays les grands projets de développement et d'exploitation des richesses du sous-sol.

52. En troisième lieu, l'évolution des réalités économiques mondiales fait naître de nouveaux défis, de même que de nouvelles possibilités. Durant la décennie écoulée, l'aide publique au développement n'a pas cessé de diminuer, tandis que les courants de capitaux privés destinés aux pays en développement ont considérablement augmenté. Il en est résulté une diminution de l'influence relative des donateurs et des institutions internationales dans les pays en développement et une présence accrue des sociétés multinationales. Le secteur privé et la sécurité sont liés à bien des égards, notamment du fait que l'essor des marchés et la protection des individus vont de pair. Toutefois, les multinationales ne doivent pas se borner simplement à se fier aux vertus du marché. Leur soutien actif à des mesures d'amélioration de la conduite des affaires publiques peut contribuer à créer

un climat dans lequel la sécurité règne et les marchés prospèrent.

53. Presque toutes les politiques de prévention des conflits procèdent du principe qu'il est nécessaire de rechercher ce que l'on appelle à l'ONU la bonne gouvernance. Concrètement, celle-ci vise à promouvoir l'état de droit, la tolérance à l'égard des groupes minoritaires et d'opposition, la transparence des processus politiques, l'indépendance de l'appareil judiciaire, la mise en place d'une force de police impartiale, le contrôle rigoureux de l'armée par les pouvoirs civils, la liberté de la presse, le dynamisme des institutions de la société civile et la tenue d'élections véritables. Avant tout, la bonne gouvernance est synonyme de respect des droits de l'homme.

54. Il ne faut toutefois pas s'illusionner et croire que la prévention est une panacée ou que les politiques de prévention les mieux établies garantiront la paix. Le principe de la prévention présuppose la bonne foi et la conviction que les gouvernements chercheront à faire passer le bien-être de la population avant les intérêts de groupes restreints. Or, nous savons que cela arrive, hélas, rarement et que bien des normes de bonne gouvernance, essentielles pour la prévention, s'opposent directement aux stratégies de survie de certains des gouvernements les plus exposés à des conflits.

55. L'incitation au changement progressif est un moyen de prévention parfois efficace, mais la communauté internationale s'engage rarement dans cette voie qui ne lui réussit guère. La perspective d'une association plus étroite avec l'Union européenne a beaucoup contribué à encourager la tolérance et les réformes institutionnelles dans plusieurs pays d'Europe centrale et orientale, mais il n'existe guère d'autres exemples de ce genre au niveau mondial.

56. Le fait que même les meilleures stratégies de prévention peuvent échouer signifie que l'on ne peut jamais échapper complètement au fléau de la guerre. Il s'ensuit que, dans un avenir prévisible, la communauté internationale devra rester prête à s'engager politiquement – et au besoin militairement – pour endiguer, gérer et finalement régler des conflits devenus désastreux. Il faudra pour cela que le système de sécurité collective actuel fonctionne mieux qu'il ne le fait. Mais, en dernière analyse, l'élément décisif sera une volonté plus affirmée d'intervenir afin de prévenir des violations flagrantes des droits de l'homme.

57. La démonstration d'une volonté d'agir en de telles circonstances contribuera à son tour à atteindre le but poursuivi en renforçant la dissuasion. Même les dirigeants les plus despotiques se soucient de voir jusqu'où ils peuvent aller pour briser les ressorts de la société avant de s'attirer les foudres de la communauté internationale. Plus celle-ci

réussira à contrecarrer leurs desseins destructeurs, plus grand sera le nombre de vies épargnées.

58. C'est bien entendu au Conseil de sécurité qu'incombe la responsabilité de la sécurité collective au niveau international et la réponse aux crises et aux situations d'urgence sera toujours au coeur de son activité. L'Article premier de la Charte des Nations Unies nous rappelle que l'un des buts des Nations Unies est de «prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix». Or, au fil des ans, la démarche prédominante du Conseil de sécurité à l'égard des conflits a consisté à réagir – et non à prévenir. Récemment, toutefois, le Conseil a manifesté un intérêt accru pour le domaine de la prévention, comme le montrent clairement son débat approfondi sur la consolidation de la paix après les conflits et l'accueil qu'il a réservé à mon rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, dont il a approuvé un grand nombre de mesures préventives.

59. Je me réjouis vivement de cette nouvelle orientation et j'ai l'intention, au cours de l'année à venir, de poursuivre avec les membres du Conseil le dialogue sur la prévention, qui a commencé avec la première université d'été du Conseil de sécurité que j'ai organisée en juin 1999.

* * *

60. Nul ne remet aujourd'hui en cause le fait qu'il vaut mieux – y compris sur le plan financier – prévenir les crises que chercher à les régler après coup. Or, notre comportement politique et institutionnel reste beaucoup plus orienté vers la réaction que vers la prévention. Comme dit l'adage, il est plus facile de trouver les moyens de se faire enterrer que de se faire soigner.

61. Pour les raisons que j'ai indiquées, il ne sera pas facile de passer d'une attitude de réaction à une attitude de prévention, mais notre tâche, aussi ardue soit-elle, n'en reste pas moins impérieuse. Les guerres et les catastrophes naturelles continuent d'être les plus grandes menaces à la sécurité des individus et des collectivités dans le monde entier. Notre devoir solennel à l'égard des générations futures est de réduire ces menaces. Le remède nous est connu et il s'agit maintenant de faire preuve de prévoyance et de manifester la volonté politique d'agir.

Chapitre premier

Paix et sécurité

Introduction

62. Ces 10 dernières années, les caractéristiques des conflits que connaît le monde se sont profondément modifiées, de même qu'a évolué la façon dont la communauté internationale cherche à y faire face. Actuellement, plus de 90 % des conflits armés se produisent, non pas entre des États, mais à l'intérieur d'un pays. Les guerres internationales devenant ainsi relativement plus rares, les motifs d'intervention utilisés traditionnellement ont perdu de leur raison d'être, et les considérations humanitaires et la défense des droits de l'homme sont de plus en plus souvent invoquées pour justifier l'intervention par la force dans les conflits internes – pas toujours avec l'autorisation du Conseil de sécurité. La formule des sanctions a été utilisée beaucoup plus souvent que jamais auparavant, mais avec un succès pour le moins mitigé.

63. Une tendance particulièrement encourageante de ces 10 dernières années est l'augmentation du nombre des conflits qui sont réglés par voie de négociation. Pendant cette période, en effet, trois fois plus d'accords de paix ont été signés qu'au cours des trois décennies précédentes, si bien qu'entre 1992 et 1997 il y a eu une diminution de plus de 30 % du nombre et de la violence des conflits armés. Toutefois, vu la multiplication des guerres en 1998, il est peu probable que la tendance positive des cinq années précédentes pourra se maintenir.

64. L'adoption d'accords de paix globaux a suscité des processus complexes de mise en oeuvre, faisant intervenir de nombreux organismes différents. Il reste certes quelques opérations traditionnelles de maintien de la paix mais, pendant toute cette décennie, les soldats de la paix ont participé aux processus plus vastes de consolidation de la paix après les conflits qui sont associés à la mise en oeuvre des accords de paix. Ces processus comprennent le rapatriement et la réinsertion des réfugiés et des déplacés, la réconciliation nationale, la remise en état du système judiciaire, le renforcement de la défense et de la protection des droits de l'homme, l'assistance électorale et l'aide à la reconstruction d'infrastructures politiques, économiques et sociales détruites par la guerre, ainsi que des tâches plus traditionnelles de maintien de la paix.

65. L'évolution du climat international s'y prêtant, le nombre d'instruments juridiques a augmenté considérablement, surtout dans le domaine du droit humanitaire et dans celui des droits de l'homme. C'est l'émotion de plus en plus

forte suscitée dans l'opinion publique par les violations flagrantes des droits de l'homme qui a en grande partie alimenté l'élan politique aboutissant à la création de la Cour pénale internationale. De même, les réactions provoquées par les effets des mines terrestres ont permis le succès de la campagne lancée pour obtenir l'interdiction de celles-ci.

66. Cela dit, ces 10 dernières années ont aussi été une période de tensions et de difficultés pour l'Organisation dans l'action qu'elle a menée pour s'acquitter de son mandat de sécurité collective. Vers le début de cette année, le Conseil de sécurité s'est trouvé dans l'impossibilité d'intervenir dans la crise du Kosovo parce que la question de la légitimité d'une telle intervention suscitait de profonds désaccords entre les membres du Conseil, désaccords qui reflétaient d'ailleurs l'absence de consensus au sein de la communauté internationale en général. Les tenants de l'interprétation traditionnelle du droit international arguaient de l'inviolabilité de la souveraineté des États; leurs adversaires quant à eux faisaient valoir que c'était une obligation morale de réagir avec force face aux violations flagrantes des droits de l'homme. On peut débattre à perte de vue des aspects moraux de cette question complexe et controversée, mais une chose est certaine : des mesures de coercition qui sont prises sans l'autorisation du Conseil de sécurité portent atteinte à l'existence même du système de sécurité internationale fondé sur la Charte des Nations Unies. Seule la Charte offre une base juridique universellement acceptée pour le recours à la force.

67. Cela dit, les différends concernant la question de la souveraineté ne sont pas les seules raisons qui empêchent le Conseil d'intervenir dans des crises humanitaires complexes. Lorsque des violations flagrantes des droits de l'homme ont été commises au Rwanda et ailleurs, le refus de certains États Membres d'accepter les coûts humains et financiers d'une intervention et les doutes quant à l'efficacité du recours à la force expliquaient plus l'inaction du Conseil que le désir de respecter la souveraineté nationale.

Diplomatie préventive et rétablissement de la paix

68. Il est maintenant universellement admis que l'alerte rapide est une condition nécessaire à une diplomatie préventive efficace. Ce n'est malheureusement pas une condition suffisante, comme l'a montré la tragédie au Kosovo. Alors que la crise évoluait, je suis à deux reprises venu parler au Conseil de sécurité dans l'espoir qu'un consensus pourrait

être obtenu et qu'une action préventive efficace pourrait être menée à bien. Malheureusement, les efforts diplomatiques ont échoué et c'est la logique destructive de l'enchaînement des faits qui l'a emporté.

69. Quelles leçons faut-il tirer de cet échec et d'autres cas de non-prévention des différends? La première est que, si la responsabilité principale du Conseil de sécurité en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales est rejetée, c'est le fondement même du droit international, incarné dans la Charte, qui est remis en question. Il n'existe aucune autre base juridique universellement acceptée permettant d'intervenir pour mettre fin à la violence. La deuxième est que la prévention des conflits, le maintien de la paix et le rétablissement de la paix ne doivent pas devenir des domaines de rivalité entre l'ONU et les organisations régionales. C'est lorsque nous respectons les prérogatives et les susceptibilités les uns des autres que nous collaborons le plus efficacement. Enfin, la prévention ne peut réussir que si les États Membres font preuve d'un ferme engagement politique et que les ressources voulues sont assurées.

70. Il n'est jamais facile de guérir les blessures d'une société déchirée par la guerre, mais cette tâche est particulièrement difficile au Kosovo, qui ne peut être dissocié du jeu complexe et litigieux des forces politiques dans les Balkans. Nous nous rendons compte du risque que court l'équilibre ethnique déjà précaire dans un certain nombre de pays voisins.

71. La crise au Kosovo a fait la une des journaux dans le monde entier cette année, mais d'autres crises tout aussi graves, voire plus graves, survenues dans d'autres régions du monde ont été pour l'essentiel passées sous silence. Si ce manque d'intérêt n'était le fait que des médias, cela n'aurait guère d'importance; en réalité, l'attitude des médias reflète celle de la majeure partie de la communauté internationale, comme l'indique à l'évidence le faible écho qu'ont les appels humanitaires lancés en faveur de l'Afrique.

72. Les problèmes de sécurité en Afrique continuent d'être très vivement préoccupants. Dans l'ouest et le centre du continent, en particulier, il est à craindre que les conflits internes ne se propagent et ne provoquent des affrontements armés entre États africains souverains.

73. Ce risque n'est sans doute nulle part plus en évidence qu'en République démocratique du Congo où de nombreux pays d'Afrique participent actuellement aux hostilités. Mon Envoyé spécial, Moustapha Niasse, que j'ai dépêché dans la région au printemps, cherche à faire accepter le règlement diplomatique proposé par le Président Frederick Chiluba, au nom de la Communauté de développement de l'Afrique

australe. Les efforts du Président Chiluba sont appuyés par l'Organisation de l'unité africaine et par l'ONU.

74. Les perspectives de paix se sont améliorées. Le 10 juillet, tous les belligérants, à l'exception du Rassemblement congolais pour la démocratie, ont signé un accord de cessez-le-feu à Lusaka. Le Conseil de sécurité s'est félicité de la signature de l'accord et a autorisé le déploiement de personnel militaire et civil des Nations Unies dans la région pour en faciliter le respect. Grâce aux efforts concertés menés par l'Afrique du Sud, la République-Unie de Tanzanie, la Zambie et d'autres encore, la question de savoir qui de la faction de Kisangani et de celle de Goma devait signer l'accord semble maintenant réglée. Une fois l'accord signé, l'ONU enverra dans la région une équipe technique multidisciplinaire qui sera chargée d'étudier les conditions de sécurité et l'état des infrastructures dans les régions où l'on envisage de déployer par la suite le personnel des Nations Unies.

75. Le processus de paix au Burundi a lui aussi progressé quelque peu, les négociations d'Arusha menées sous la présidence de l'ancien Président Julius Nyerere ayant atteint un stade crucial.

76. En Sierra Leone, dont la population a été victime de l'une des guerres les plus barbares de ces derniers temps, la Mission d'observation des Nations Unies (MONUSIL) n'a pas ménagé ses efforts à la recherche d'un règlement négocié. En coopération étroite avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et son Groupe de contrôle (ECOMOG), ainsi qu'avec d'autres États Membres intéressés, la Mission a soutenu activement le processus de négociations entre le Gouvernement et le Front révolutionnaire uni, qui a abouti le 7 juillet 1999 à la signature de l'Accord de paix de Lomé. À la suite de cette signature, le Conseil de sécurité a autorisé le renforcement de la MONUSIL. Sachant que la protection des droits de l'homme est étroitement liée à l'établissement d'une paix durable, la Mission, en collaboration avec le Haut Commissariat aux droits de l'homme, continue d'observer la situation des droits de l'homme et de signaler les violations en vue de faire cesser celles-ci.

77. La guerre qui a éclaté au mois de mai 1998 entre l'Érythrée et l'Éthiopie a elle aussi été source de vive inquiétude. J'ai immédiatement pris contact avec les dirigeants des deux parties pour leur demander de faire preuve de retenue et pour proposer d'aider à régler le conflit par des moyens pacifiques. J'ai maintenu ces contacts. J'ai aussi prié l'Ambassadeur Mohammed Sahnoun de contribuer, en qualité d'Envoyé spécial du Secrétaire général, aux efforts de médiation menés par l'Organisation de l'unité africaine. L'Ambassadeur Sahnoun a participé à plusieurs réunions organisées par l'OUA et il s'est rendu dans les capitales des deux pays pour

faire accepter l'accord-cadre – le plan de paix – proposé par l'Organisation de l'unité africaine.

78. Le conflit entre l'Érythrée et l'Éthiopie a aussi eu un effet tragique sur la région, surtout sur la Somalie. Le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie continue de contribuer aux efforts de rétablissement de la paix en Somalie qui sont menés sur le plan régional sous la direction de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). Malheureusement, faute d'accord sur les modalités de partage du pouvoir entre les diverses factions, il n'a pas été possible de régler le différend. La tâche principale, désormais, consistera à renforcer les efforts de rétablissement de la paix menés sur le plan international et à formuler des initiatives qui soient acceptables pour tous les protagonistes.

79. J'ai également suivi de près la crise humanitaire complexe qui se poursuit au Soudan et qui montre une fois de plus combien il importe de s'attaquer aux causes profondes du différend pour faire progresser la recherche d'un règlement politique. En 1998, je me suis rendu dans la région et j'ai de nouveau offert mes bons offices aux parties et aux médiateurs. À la suite d'un certain nombre de consultations internes et externes, nous avons pris d'autres mesures en vue de soutenir et de renforcer l'initiative de paix de l'IGAD pour le Soudan. Le soutien de ce processus qui, malheureusement, ne s'est pas maintenu, reste la tâche principale par laquelle nous voulons aider les parties à parvenir à un règlement juste et durable.

80. Cela fait maintenant de nombreuses années que l'ONU joue un rôle au Sahara occidental, où des consultations tenues récemment entre le Gouvernement marocain et le Front POLISARIO ont permis de trouver une issue à l'impasse dans laquelle se trouvait depuis longtemps la question du référendum d'autodétermination. Une nouvelle date a été fixée pour le référendum, le 31 juillet 2000.

81. L'Afrique n'est pas, il va sans dire, la seule région dans laquelle la sécurité est sujet de préoccupation pour l'Organisation. Les relations avec l'Iraq se sont détériorées au cours de l'année, après une brève période pendant laquelle l'Iraq a respecté le Mémoire d'accord que le Vice-Premier Ministre, Tariq Aziz, et moi-même avons signé en février 1998. Le non-respect de l'Iraq se poursuivant, le recours à la force de deux États Membres était prévisible, comme l'était aussi la scission qui s'est produite par la suite entre les membres du Conseil. Cela dit, ce que l'ONU exige n'a pas changé : l'Iraq doit se conformer intégralement à toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité; la communauté internationale doit avoir la certitude que ce pays n'a plus la capacité de mettre au point ou d'utiliser des armes de destruction massive; il faut retrouver la trace des Koweïtiens et des ressortissants d'autres pays qui ont été portés disparus; enfin,

les archives irremplaçables du Koweït doivent être rendues à ce pays. Entre-temps, les Iraquiens continuent de souffrir des effets des sanctions, encore que, depuis le mois de décembre 1996, le programme «pétrole contre nourriture» ait contribué à alléger leurs difficultés en permettant l'importation dans le pays de produits humanitaires.

82. Au Moyen-Orient, la situation reste dans l'ensemble inquiétante. La communauté internationale a indiqué qu'elle soutenait sans réserve un règlement global, juste et durable, fondé sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et sur le principe terre contre paix. Le processus de paix ayant récemment redémarré et les protagonistes ayant donné à penser qu'ils sont véritablement résolus à parvenir à un règlement, un optimisme prudent est de mise.

83. Dans certains pays en conflit, toutefois, l'hostilité et la méfiance sont si intenses qu'il est extraordinairement difficile de progresser. Tel est encore le cas en Afghanistan. Mon Envoyé spécial, Lakhdar Brahimi, s'est rendu dans la région en octobre 1998 et à la fin du mois de février de cette année pour s'entretenir avec les autorités de pays voisins ainsi qu'avec les Taliban et le Front uni. Au mois de juillet, le Groupe des «six plus deux» s'est réuni à Tachkent et mon Envoyé spécial s'est ensuite de nouveau rendu dans la région. La Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan a réussi à organiser deux séries de pourparlers intra-afghans à Achgabat en février et mars 1999. Les parties ont pu s'entendre en principe sur le partage des institutions gouvernementales. Malheureusement, au cours du printemps, les Taliban ont annoncé qu'ils ne reprendraient pas les négociations entamées sous les auspices de l'ONU. En juillet, ils ont lancé une offensive contre le Front uni, sans toutefois réussir à prendre un avantage décisif, et de durs combats ont continué en août, ce qui a eu de graves conséquences sur le plan humanitaire. Malgré ces revers, je me propose de poursuivre les efforts que je fais pour persuader les deux parties de reprendre les consultations et pour faire participer les États Membres intéressés et l'Organisation de la Conférence islamique, si cela peut être utile, de façon à envisager tous les moyens d'aboutir à un accord de paix.

84. La recrudescence récente des hostilités le long de la ligne de contrôle au Cachemire et de part et d'autre de celle-ci, surtout dans la région de Kargil, montre combien la situation est précaire dans cette région. Le processus entamé à Lahore doit redémarrer sans tarder, car les dangers sont très grands, en particulier les risques d'escalade dans un sous-continent dans lequel des engins nucléaires ont été mis à l'essai.

85. Le 5 mai 1999, après des efforts diplomatiques intenses, l'Indonésie, le Portugal et l'ONU ont conclu une série d'accords aux termes desquels l'ONU devait organiser une

consultation populaire au Timor oriental pour savoir si les Timorais souhaitent accepter le statut d'autonomie spéciale offert par l'Indonésie. S'ils rejettent l'autonomie, le Timor oriental serait séparé de l'Indonésie et engagerait, sous l'autorité de l'ONU, un processus de transition vers l'indépendance. La Mission des Nations Unies au Timor oriental (MINUTO) a été créée le 11 juin par une résolution du Conseil de sécurité. Une structure mise en place dans l'ensemble de la région par l'unité électorale de la Mission a mené à bien l'établissement des listes électorales, malgré les problèmes de sécurité. La Mission a aussi organisé et mené une vaste campagne d'information des électeurs, collaboré avec les autorités locales et des groupes de Timorais en vue de favoriser la réconciliation et déployé une composante police civile, chargée de conseiller la police locale, et une composante liaison militaire, chargée d'assurer la liaison avec l'armée indonésienne en ce qui concerne les questions de sécurité. Après la consultation du 30 août, tenue avec succès, l'ONU restera au Timor oriental pour aider à en mettre en oeuvre les résultats.

86. La situation au Myanmar continue d'être préoccupante. Mon Envoyé spécial, Alvaro de Soto, s'est rendu dans ce pays en octobre 1998 pour s'entretenir avec les autorités nationales ainsi qu'avec d'autres acteurs de la scène politique, y compris Daw Aung San Suu Kyi, Secrétaire générale de la Ligue nationale pour la démocratie. Malgré nos efforts concertés, malheureusement, le Gouvernement n'a pas véritablement répondu aux appels qui lui ont été adressés dans des résolutions successives de l'Assemblée générale.

87. Le Bureau politique des Nations Unies à Bougainville, créé en août 1998, a joué un rôle déterminant dans la recherche d'un règlement pacifique à la crise de Bougainville (Papouasie-Nouvelle-Guinée). Le Gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée et les parties à Bougainville lui ont demandé de superviser le processus de désarmement, à la suite duquel le programme de redressement et de reconstruction de l'île pourra commencer dès que possible. Le nouveau Gouvernement papouan-néo-guinéen a souligné que le maintien du processus de paix était l'un de ses objectifs les plus importants.

88. En Amérique latine, il y a eu au cours de l'année un certain nombre de signes encourageants d'une amélioration des relations de sécurité. Les Gouvernements de l'Équateur et du Pérou ont enfin fait le nécessaire pour mettre fin au différend frontalier qui les sépare depuis longtemps et l'Argentine et le Chili ont eux aussi convenu de régler leur différend frontalier.

Maintien de la paix

89. L'année qui s'achève a été une année tumultueuse pour nos opérations de maintien de la paix. D'importantes tâches nouvelles nous attendent, avec le lancement au Kosovo d'une opération de vaste envergure, à bien des égards sans précédent, la mise au point d'une nouvelle mission complexe en République démocratique du Congo, l'expansion de la mission en Sierra Leone, la mise en place très probable d'une nouvelle opération en Érythrée et en Éthiopie, la poursuite de l'évolution de la situation au Timor oriental et le fait que le Gouvernement angolais a récemment accepté le maintien d'une présence des Nations Unies dans son pays.

90. Deux missions importantes – la Mission d'observation des Nations Unies en Angola et la Force de déploiement préventif des Nations Unies – et une opération de suivi – le Groupe d'appui de la police civile des Nations Unies en Croatie – ayant pris fin, les opérations de maintien de la paix sont actuellement au nombre de 16.

91. En raison d'une brusque détérioration de la sécurité, la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone a dû être évacuée en janvier 1999. Le rétablissement de la sécurité à Freetown lui a permis de revenir au mois de mars pour contribuer au processus de paix, qui a abouti à la signature de l'Accord de paix de Lomé le 7 juillet. La mise en oeuvre de cet accord supposera une présence élargie de maintien de la paix, dont nous examinons actuellement les modalités avec la CEDEAO.

92. L'Organisation des Nations Unies opère souvent dans des conditions précaires et dangereuses, comme le montre le nombre de victimes parmi les soldats de la paix : entre le 1er janvier 1998 et le 19 août 1999, ils sont 34 à avoir trouvé la mort dans des opérations de maintien de la paix. Nous avons à leur égard une dette dont nous ne pourrions jamais nous acquitter.

93. Une tendance tout particulièrement inquiétante est le mépris de plus en plus marqué des normes internationales. Ainsi, les civils sont victimes de cruautés horribles et les soldats de la paix sont eux aussi attaqués; il est arrivé aussi que l'on se serve d'eux pour manipuler l'opinion publique internationale. Dans cette optique, je me félicite de l'entrée en vigueur de la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé et j'encourage vivement les États Membres à la ratifier en plus grand nombre. Le Département des opérations de maintien de la paix a entrepris un examen systématique de la question de la violence dirigée contre le personnel du maintien de la paix et je tiendrai les États Membres au courant des résultats de cet examen.

94. Si l'année a été tumultueuse pour le maintien de la paix, elle a aussi été assez chaotique pour le Département. Comme

l'Assemblée générale en avait exprimé le désir, l'emploi du personnel fourni à titre gracieux a pris fin au mois de février. De ce fait, les effectifs totaux du Département ont diminué de près de 20 % au cours de l'année. Pour être en mesure de continuer malgré tout à s'acquitter des fonctions qui lui ont été confiées, le Département a appliqué une restructuration majeure. Or, c'est pendant ce temps que plusieurs missions ont été créées ou développées, que d'autres ont été supprimées ou que leur mandat est arrivé à expiration et qu'il a fallu faire des plans en vue du lancement éventuel d'autres opérations. Paradoxalement, ce sont les services chargés de la logistique et des communications – essentiels pour le déploiement de nouvelles missions ou pour la suppression d'anciennes missions – qui ont été le plus durement touchés par les compressions de personnel.

95. On a pu de ce fait constater une fois encore que la capacité à réagir exige des moyens supérieurs à ceux qui sont nécessaires pour les activités en cours. La demande d'opérations de maintien de la paix et d'autres missions est, par sa nature même, difficile à prévoir et il est fréquent que les opérations doivent être lancées très rapidement. Or, la crédibilité et l'efficacité d'une nouvelle opération sont fonction de cette rapidité. Un retard permet en effet à ceux qui sont opposés au processus de paix ou aux termes d'un règlement de saisir l'initiative avant que le personnel des Nations Unies n'arrive sur les lieux. Lorsqu'ils décideront du montant des ressources nécessaires à l'Organisation, y compris les effectifs au Siège, les États Membres ne manqueront pas, je l'espère, de tenir compte de cet aspect de la question.

96. Malgré le caractère imprévisible des événements, des constantes demeurent. La première est que l'on a continué à mettre l'accent sur les opérations multidimensionnelles, qui sont maintenant la norme pour l'Organisation. Dans le cadre de ces opérations, un certain nombre de tâches sont effectuées simultanément : aider à maintenir un cessez-le-feu et à désarmer et démobiliser les combattants; aider les parties à construire ou renforcer les institutions les plus importantes, à mettre en place des moyens d'action et à assurer le respect des droits de l'homme, de façon que chacun puisse poursuivre ses intérêts par des voies légitimes et non sur le champ de bataille; offrir une assistance humanitaire pour soulager les souffrances dans l'immédiat; enfin, jeter les bases d'une croissance et d'un développement économiques à plus long terme, étant donné qu'aucun système mis en place après un conflit ne peut durer longtemps s'il ne réussit pas à améliorer le sort des plus démunis. L'Organisation continue à affiner les méthodes permettant de coordonner plus efficacement ces activités diverses.

97. J'ai déjà décrit la façon dont mes représentants spéciaux rallient les organismes, fonds et programmes des Nations Unies à l'appui de stratégies intégrées de sécurité et de développement. Il y a eu cette année d'autres innovations, en particulier notre collaboration avec la Banque mondiale en République centrafricaine, l'ONU étant responsable des questions de sécurité, d'élections et de réforme institutionnelle et la Banque contribuant pour sa part à la stabilisation économique et à la promotion de la croissance à plus long terme. La Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA) a joué un rôle d'appui important, grâce auquel les élections législatives ont pu être organisées avec succès, dans des conditions de sécurité, en novembre et décembre 1998. La Mission doit aussi contribuer à l'organisation des élections présidentielles prévues pour septembre 1999. Malheureusement, le financement de la MINURCA pâtit du manque d'enthousiasme inquiétant des donateurs. Il est certain que, si les ressources sont insuffisantes, la Mission ne sera pas en mesure de faciliter l'organisation des élections et d'observer leur déroulement.

98. De même, en ce qui concerne le Tadjikistan, les donateurs ont au départ répondu de façon très peu généreuse aux appels de fonds lancés à l'appui de projets de démobilisation, un aspect important du mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan. Les retards qui en ont résulté illustrent une fois de plus les inconvénients qu'il y a à financer des éléments essentiels d'une opération par des contributions volontaires, et non par des quotes-parts mises en recouvrement comme cela se fait normalement pour les opérations de maintien de la paix. Le processus de paix a pu néanmoins progresser de façon tangible et nous osons espérer que le mandat de la Mission pourra être réalisé.

99. La formule utilisée au Kosovo est la dernière d'une série d'innovations lancées en matière de maintien de la paix et de consolidation de la paix après les conflits en coopération avec des organisations régionales et sous-régionales. Au Kosovo, la coopération se fait avec l'Union européenne pour les programmes de reconstruction et de relèvement et avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe pour le renforcement des institutions, ces deux organisations relevant de l'autorité de mon Représentant spécial. Nous collaborons de même étroitement avec les forces militaires internationales responsables de la sécurité au Kosovo, de façon à assurer la cohérence de l'action civile et de l'action militaire.

100. En 1999, le Secrétariat, en collaboration avec le Comité international de la Croix-Rouge, a terminé la rédaction de principes et de règles devant régir le respect du droit international humanitaire par les membres des opérations de maintien de la paix; ce texte a maintenant été publié sous forme

de circulaire du Secrétaire général. J'espère que la promulgation de cette circulaire contribuera à préciser la mesure dans laquelle le droit international humanitaire s'applique aux forces et opérations des Nations Unies et à faire en sorte que les normes requises soient observées.

Consolidation de la paix après les conflits

101. La consolidation de la paix après les conflits a pour but de chercher à empêcher la résurgence des conflits et à créer les conditions nécessaires pour qu'une paix durable règne dans les sociétés déchirées par la guerre. Il s'agit d'un processus global qui fait appel à une large coopération multidisciplinaire entre les institutions et implique des activités aussi variées que le maintien de la paix traditionnel et l'assistance électorale.

102. L'ONU et ses partenaires continuent à avoir beaucoup de difficultés à assurer la coordination et la complémentarité voulues entre les divers organismes chargés de gérer les conflits et les situations précaires qui y font suite. Étant donné l'ampleur du problème, j'ai désigné en 1997 comme centre de liaison pour la consolidation de la paix après les conflits le Département des affaires politiques, qui est responsable de la coordination du Comité exécutif de la paix et de la sécurité.

103. L'année écoulée a été témoin d'un certain nombre de faits nouveaux qui ont marqué les opérations menées par les Nations Unies en matière de consolidation de la paix après les conflits. Les activités dans ce domaine ont consisté à planifier une future présence des Nations Unies en République centrafricaine après l'expiration du mandat de la MINURCA, à établir un nouveau bureau chargé d'affermir la paix en Guinée-Bissau, à veiller à ce que l'ONU maintienne sa présence importante au Guatemala et à consolider le long processus de paix au Cambodge et en El Salvador, notamment.

104. Après un an de conflit qui a semé la division et la destruction en Guinée-Bissau, les perspectives de normalisation se sont graduellement améliorées. Le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays collabore avec le Gouvernement et la population afin de faire face de façon coordonnée et intégrée aux difficultés rencontrées. Au Libéria, le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays vient d'achever sa deuxième année de fonctionnement et, malgré des moyens limités, a appuyé un certain nombre de projets en vue d'assurer la réconciliation nationale et de faire renaître le respect de la légalité et des droits de l'homme.

105. La Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala a été chargée par l'Assemblée générale d'effectuer diverses activités de consolidation de la paix après les conflits en sus de ses autres tâches consistant à vérifier les accords de paix, à prêter ses bons offices et offrir des conseils, et à informer la population. Depuis 1997, l'accent a été fortement mis sur les droits de l'homme, en particulier les droits des populations autochtones, ainsi que sur les investissements en matière sociale, la décentralisation des activités de l'État, le développement rural, les réformes financières et judiciaires et la réorganisation de la sécurité publique et de la défense nationale. En 1998, ces initiatives ont permis d'élaborer un ensemble de modifications constitutionnelles que le Congrès a approuvé mais que la population n'a pas ratifié lors d'un référendum national en mai 1999. Des élections présidentielles et législatives auront lieu en novembre 1999 et il sera essentiel que l'engagement en faveur du processus de paix se poursuive afin que celui-ci puisse durer.

106. En El Salvador, pays voisin, le Programme des Nations Unies pour le développement est chargé d'aider le Gouvernement à faire face aux problèmes en suspens dans le domaine des accords de paix. Il collabore étroitement avec le Département des affaires politiques qui demeure responsable de l'exercice des bons offices. L'une des plus grandes difficultés auxquelles doit faire face le nouveau gouvernement est de consolider les institutions qui ont été créées ou réformées dans le cadre du processus de paix, en particulier celles qui sont chargées de résoudre la crise en matière de sécurité publique et d'assurer la promotion et la protection des droits de l'homme.

107. La Mission civile internationale en Haïti (MICIVIH) est essentiellement chargée de renforcer les institutions, en particulier l'appareil judiciaire, et de protéger et promouvoir les droits de l'homme. Comme lors des années précédentes, il reste beaucoup à faire pour consolider les institutions publiques et les organisations de la société civile. La réduction de la participation de l'Organisation des États américains à la MICIVIH, qui a pris effet le 1er juillet 1999, influera nécessairement sur la poursuite de notre rôle, sans toutefois que les fonctions essentielles soient touchées. Entre-temps, l'ONU et la communauté internationale se sont engagées à appuyer la tenue d'élections législatives et locales d'ici à la fin de 1999, qui constituent une nécessité vitale pour l'avenir d'Haïti.

108. Au cours de l'an passé, la situation s'est améliorée au Cambodge. Après la mise en place d'un nouveau gouvernement et l'effondrement du mouvement des Khmers rouges, le pays est finalement en paix et peut se consacrer à sa reconstruction. Mon Représentant personnel au Cambodge et les organismes des Nations Unies dans le pays continuent

à aider le Gouvernement dans ses efforts de reconstruction de la nation, y compris le renforcement de ses institutions démocratiques et l'aide à la promotion et à la protection des droits de l'homme.

Assistance électorale

109. À la fin des années 80 et au début des années 90, la mise en oeuvre d'accords de paix globaux en Angola, au Cambodge, en El Salvador, au Mozambique et au Nicaragua a nécessité la présence d'importantes missions des Nations Unies chargées d'aider à organiser les opérations électorales prévues. Souvent considérées comme l'étape finale du processus de rétablissement de la paix à long terme, les élections symbolisent la reconstitution de l'autorité nationale dans un nouveau régime multipartite. L'expérience a toutefois montré que la relation entre les élections et le processus de consolidation de la paix à long terme est extrêmement complexe. Alors que l'«ère de la démocratisation» est entrée dans une nouvelle phase, l'ONU a modifié sa stratégie d'assistance électorale afin d'y inclure une conception plus large de la consolidation de la paix après les conflits. Les élections, qui ont essentiellement constitué dans le passé une stratégie de sortie de conflit, sont maintenant considérées comme ouvrant la voie au renforcement des institutions et à la mise en oeuvre de programmes visant à améliorer les méthodes de gouvernement.

110. Les élections sont une condition nécessaire mais non suffisante pour créer des démocraties viables. Il convient de créer des infrastructures démocratiques ou de renforcer celles qui existent déjà dans des domaines tels que les commissions, les lois et les structures administratives électorales, et promouvoir le sens civique et les droits et responsabilités qui l'accompagnent. L'expérience récente de l'ONU au Nigéria montre comment un partenariat en matière d'assistance électorale peut étayer les activités d'aide à long terme après les élections.

111. La vaste expérience accumulée dans le domaine de l'assistance électorale permet à l'ONU d'adapter ses programmes afin de répondre avec une très grande efficacité aux besoins particuliers de ses États Membres.

L'Organisation des Nations Unies, les organisations régionales et la sécurité

112. Au cours des années 90, les organisations régionales ont joué un rôle de plus en plus actif en matière de sécurité, non seulement dans le domaine de la diplomatie préventive, du maintien de la paix et du renforcement de la confiance mais aussi dans celui de l'imposition de la paix. Les rapports entre

l'ONU et les organisations régionales sont complexes et généralement fructueux, tout en étant parfois difficiles. Plusieurs enseignements sont à tirer de l'expérience récente.

113. En premier lieu, il est impératif que les opérations de sécurité au niveau régional soient décrétées par le Conseil de sécurité afin que puisse être maintenue l'assise juridique du système de sécurité internationale. Fréquemment, ces opérations demanderont aussi un appui politique plus large que seule l'Organisation des Nations Unies peut assurer, et les règlements de paix exigeront souvent l'implication de l'ONU sous l'autorité du Conseil de sécurité.

114. En deuxième lieu, les politiques de sécurité qui conviennent à une région risquent de ne pas être valables pour d'autres. La plupart des régions n'ont pas d'organisations susceptibles d'effectuer d'importantes opérations de maintien ou d'imposition de la paix. Certaines organisations régionales – en tout premier lieu, l'OUA – projettent de mettre en place une capacité de maintien de la paix et il est important que la communauté internationale les y aide. Cette entreprise relève certes du long terme, mais les intéressés peuvent compter sur l'appui actif de l'ONU.

115. En troisième lieu, les situations d'urgence humanitaire complexes nécessitent une action multidisciplinaire d'égale complexité que seule l'Organisation des Nations Unies peut assurer en raison de ses qualifications et de son expérience. Qu'il s'agisse de faire face à des crises ou de mettre en oeuvre des accords de paix globaux, l'ONU dispose d'une capacité sans pareil lui permettant de coordonner les mesures prises dans un grand nombre de secteurs et de disciplines.

116. J'appuie tous les efforts entrepris en vue de renforcer la coopération avec les organisations régionales. Toutefois, avec l'expansion des activités multilatérales, le Secrétariat aussi bien que les États Membres constatent que les ressources humaines et financières allouées aux nouvelles opérations n'ont pas suivi le rythme de l'accroissement des demandes et sont parfois à peine suffisantes. Il est essentiel de faire face à cette situation avec énergie et détermination pour que l'ONU puisse éviter un cercle vicieux dans lequel les attentes dépassent les moyens, donnant ainsi lieu à un mécontentement inévitable et à une perte de confiance dans le potentiel de l'Organisation.

Désarmement

117. Au cours de l'année écoulée, les accords de désarmement en vigueur ont été compromis par un certain nombre de faits nouveaux qui risquent non seulement de porter atteinte à la sécurité mondiale, mais aussi d'entraîner une augmentation des dépenses militaires. Le mécanisme de désarmement des Nations Unies n'a pas été pleinement utilisé durant

l'année, et il n'a pas été possible de parvenir à un accord sur la convocation d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, susceptible de fixer des objectifs universels pour l'avenir immédiat. Toutefois, l'Organisation a continué de s'attacher à défendre les normes en vigueur et à inciter les États Membres à manifester la volonté politique nécessaire pour conclure de nouveaux accords en vue d'assurer la sécurité mondiale au plus bas niveau d'armements correspondant aux impératifs de sécurité et de légitime défense.

118. La paix et la sécurité sont gravement menacées par le fait que plusieurs pays ont construit et mis à l'essai des missiles à plus longue portée, que des systèmes de défense antimissile sont installés et qu'un grand nombre d'engins sont prêts à être lancés sur alerte. L'application de normes négociées au niveau multilatéral en vue de lutter contre la dissémination de la technologie balistique à des fins militaires et la retenue en matière de mise au point de missiles réduiraient considérablement la menace constituée par les engins balistiques, qu'ils soient dotés d'armes classiques ou capables d'emporter des armes de destruction massive. De plus, ces normes amélioreraient considérablement les chances de progrès des négociations bilatérales et multilatérales sur le désarmement et la maîtrise des armements, y compris la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

119. La réduction systématique et progressive des armes nucléaires, dans le but final de les éliminer complètement, restera l'une des tâches prioritaires de la communauté internationale. Toutefois, les progrès enregistrés dans ce domaine durant l'année écoulée ont été maigres. Des divergences de longue date sur la manière d'aborder les questions de désarmement nucléaire ont continué d'empêcher le démarrage des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles, qui avait paru possible durant l'automne de 1998. Entre-temps, nous avons continué d'appuyer les négociations en cours sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, et le texte d'un traité en la matière est en voie d'élaboration.

120. Les efforts se poursuivent en vue de promouvoir l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires, une conférence est prévue pour l'automne afin d'examiner la question. Il est essentiel que les trois États dotés de l'arme nucléaire qui n'ont pas encore ratifié le Traité, ainsi que les États dont la ratification est nécessaire pour l'entrée en vigueur du texte, déposent promptement leurs instruments. La tenue en 2000 de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires sera facilitée si des progrès tangibles sont accomplis dans divers domaines du désarmement nucléaire, dont celui des essais.

121. Les activités de désarmement – traités, volets de mandats de maintien de la paix ou mesures de confiance – et les progrès du développement social et économique s'appuient mutuellement. Les mesures prises en ce qui concerne l'alerte au danger des mines, le déminage et l'aide médicale, psychologique et technique aux victimes des mines – essentiellement les femmes et les enfants – appuient le processus de reconstruction et de développement socioéconomique dans les pays sortant d'un conflit. En mai, les efforts déployés à l'échelle mondiale afin d'abolir les mines terrestres ont sensiblement avancé avec la tenue de la première Réunion des États parties à la Convention d'Ottawa, qui porte interdiction et destruction des mines antipersonnel. Un nouveau pas en avant vers la réduction des destructions causées par les mines terrestres sera accompli en décembre lorsque les Parties au Protocole II modifié de la Convention sur certaines armes classiques, qui interdit partiellement ces engins, tiendront leur première conférence annuelle.

122. D'autres mesures concrètes de désarmement, telles que le regroupement et la destruction des armes légères, peuvent réduire les risques de violence et renforcer la stabilité, et faciliter ainsi le processus de développement qui se verra par ailleurs allouer davantage de ressources grâce à la compression des budgets militaires. Cette dernière question sera, comme nous l'espérons, examinée en profondeur par le Groupe directeur de haut niveau sur le désarmement et le développement qui a été reconstitué.

123. Le fait que la Conférence du désarmement n'a pas réussi, pour la troisième année de suite, à s'entendre sur un programme de travail et l'absence de consensus touchant la tenue d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement continuent à susciter de graves préoccupations.

Sanctions

124. Il est de plus en plus reconnu qu'il est nécessaire d'améliorer la conception et l'application des sanctions décrétées par le Conseil de sécurité et de réduire dans toute la mesure possible leur coût humanitaire pour la population civile. Il est possible d'atteindre cet objectif en ciblant les sanctions de façon plus sélective – comme l'ont demandé les partisans des sanctions «intelligentes» – ou en incorporant directement dans les résolutions du Conseil de sécurité des clauses de dérogation humanitaire adéquates et soigneusement élaborées. J'approuve ces deux méthodes.

125. D'intenses débats se poursuivent, tant à l'ONU qu'à l'extérieur, sur le degré d'efficacité des régimes de sanctions en vigueur, que leur portée soit générale, comme pour l'Iraq,

ou plus ciblée, dans le cas de la Jamahiriya arabe libyenne par exemple. Des questions se posent encore quant au meilleur moyen de faire face aux problèmes soulevés par leur application.

126. Depuis 1997, le Gouvernement suisse a facilité, dans le cadre du «processus d'Interlaken», le dialogue entre ceux qui sont chargés de faire appliquer les sanctions et ceux qui les élaborent. Il s'agit d'étudier l'efficacité potentielle de sanctions financières ciblées, qui pourraient consister à bloquer les opérations et les avoirs financiers des entités ou des individus visés. Bien que l'efficacité de ces sanctions n'ait pas encore été mise à l'épreuve et que plusieurs questions restent à résoudre, il est maintenant établi qu'il est possible de les appliquer du point de vue technique, comme il ressort d'un rapport présenté au Conseil de sécurité en juin 1999.

Chapitre II

Coopérer pour le développement

Aperçu général

127. Dans un monde caractérisé de plus en plus par l'interdépendance, les problèmes du développement ne peuvent être résolus que par une action internationale bien conçue, coordonnée et suffisamment financée. L'Organisation des Nations Unies et ses partenaires ont, dans le domaine du développement, de remarquables atouts. La difficulté est de les utiliser de façon plus cohérente et plus efficace. Dans le programme de réformes que j'ai lancé en 1997, le Groupe des Nations Unies pour le développement a été créé pour relever ce défi. Durant l'année écoulée, le Groupe s'est progressivement étoffé et a appliqué les nouveaux modes de collaboration nécessaires pour atteindre nos objectifs en matière de développement.

Instruments de la réforme bilan commun de pays et Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement

128. Avec le bilan commun de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour le développement, l'Organisation dispose pour la première fois des instruments nécessaires pour apporter une contribution durable et cohérente aux objectifs de développement des gouvernements. Le bilan commun de pays prévoit une analyse commune, et donc une interprétation commune, des difficultés et des risques de l'action de développement des Nations Unies, des donateurs et des autres institutions. Le Plan-cadre pour l'aide au développement est le mécanisme de planification et de programmation qui coordonne l'action que mène l'Organisation des Nations Unies pour résoudre les problèmes de développement.

129. Nous prenons également des mesures pour veiller à ce que les programmes, fonds et organismes des Nations Unies (y compris les commissions régionales) qui n'ont pas de représentants sur le terrain, participent pleinement à la rédaction et à la mise en oeuvre du Plan-cadre des Nations Unies pour le développement et des bilans communs de pays. L'établissement d'un bilan commun a commencé, depuis 1997, dans 60 pays. En 1997, 18 pays ont participé au projet pilote du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et 19 autres devraient commencer à le faire en 1999.

Un rôle de chef de file : le système des coordonnateurs résidents

130. Pendant toute l'année écoulée, le Groupe des Nations Unies pour le développement s'est attaché à améliorer le système des coordonnateurs résidents. On a défini de nouvelles modalités de sélection de ces coordonnateurs, afin d'en élargir la base de recrutement et d'augmenter la proportion de femmes; les méthodes de notation des coordonnateurs résidents et des membres des équipes de pays ont été améliorées; on a de même amélioré les règles relatives aux rapports annuels que soumettent les coordonnateurs résidents et l'examen des enseignements ainsi dégagés; le Siège, de son côté, apporte à cette entreprise un appui plus résolu, notamment par une meilleure formation des coordonnateurs résidents et des membres des équipes de pays.

Maximiser les ressources : l'harmonisation et les «Maisons des Nations Unies»

131. Comme l'Assemblée générale avait demandé une plus grande harmonisation et une simplification des politiques et des méthodes appliquées par les organes des Nations Unies, 100 équipes de pays devraient désormais avoir harmonisé leurs cycles de programmation, qui en 2004 devraient commencer à la même date. Les cycles de programmation devraient avoir été harmonisés dans tous les pays.

132. Le regroupement de toutes les entités des Nations Unies dans des locaux communs (les «Maisons des Nations Unies») aidera à affermir le sentiment de communauté et d'unité d'action. À ce jour, des «Maisons des Nations Unies» ont été désignées dans 36 pays. En 1999, on envisage d'en créer 20 autres. Dans un certain nombre de pays, nous appliquons la notion de «Maison des Nations Unies virtuelle», qui consiste à connecter des locaux distincts par un système Intranet de façon à améliorer dans le pays l'échange d'informations, de pratiques et de connaissances spécialisées.

Améliorer l'impact obtenu : appui interorganisations

133. Le Groupe des Nations Unies pour le développement a créé plusieurs groupes interorganisations qui secondent les équipes de pays. Le Groupe de travail sur le droit au développement a examiné les directives provisoires devant figurer dans le Plan-cadre des Nations Unies pour le développement et a formulé des propositions précises sur la façon d'y faire figurer en bonne place le respect des droits de l'homme. Le Groupe a préparé une note d'orientation à l'intention de tous

les coordonnateurs résidents et mettra au point un module de formation sur les droits de l'homme. Il diffusera également des exemples de pratique optimale afin d'aider les équipes de pays à tirer mutuellement parti de l'expérience acquise.

134. Le Sous-Groupes de l'égalité entre les sexes, constitué en juin 1998, a examiné les premiers plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et a formulé des recommandations tendant à une meilleure intégration des objectifs de parité entre les sexes dans les principaux indicateurs retenus dans le bilan commun de pays et dans les directives finales relatives au plan-cadre.

135. Des équipes spéciales et des groupes de travail ont mis en commun les connaissances acquises par le Groupe des Nations Unies pour le développement sur des questions précises pour le plus grand profit des équipes de pays. En 1998/99, il s'agissait surtout du groupe de travail sur la pauvreté et l'éducation des filles, et des groupes de travail sur la mondialisation, les programmes sectoriels et la collaboration avec les institutions de Bretton Woods.

Travailler ensemble : créer des partenariats pour le développement

136. Durant l'année, l'Organisation des Nations Unies a attaché une grande importance à la diffusion de ses recherches, publications et débats, auprès de ses divers partenaires à l'échelon national, régional et international. On cherchait ainsi à faire mieux comprendre et connaître la problématique du développement et à proposer une réflexion novatrice sur le développement. En outre, une base de données créée conjointement par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a permis d'approfondir la compréhension mutuelle et a été un outil précieux pour les organismes de la société civile. Une étude effectuée par le Programme alimentaire mondial (PAM) en 1998 a permis de conclure que le PAM collaborait avec plus de 1 100 organisations non gouvernementales dans le monde entier, dont un quart sont des associations nationales ou locales.

137. Après l'allocution que j'ai prononcée devant les chefs de grandes entreprises au Forum économique mondial de Davos en 1999, le Groupe des Nations Unies pour le développement a étudié la possibilité de partenariats avec le secteur privé sur plusieurs problèmes de développement. Le PNUD, par exemple, a coopéré avec le géant de l'Internet Cisco Systems pour organiser dans plusieurs villes, le concert «Net Aid», qui sera diffusé sur l'Internet afin de sensibiliser le public et d'obtenir un appui financier à la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement. Les actions

communes de l'UNICEF et du secteur privé comptent notamment une campagne mondiale qui est parvenue à éliminer la poliomyélite dans de nombreuses régions du monde.

138. L'Organisation des Nations Unies s'est de même systématiquement efforcée d'accroître la collaboration avec les institutions financières internationales. En février 1999, le Conseil économique et social a tenu un débat de haut niveau avec les membres des conseils d'administration de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. De hauts responsables de la Banque mondiale, notamment le Président Wolfensohn et 11 vice-présidents, ont participé à d'autres échanges de vues, à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et dans diverses enceintes. Il y a eu également des entretiens avec de hauts responsables de la Banque mondiale sur la notion de «cadre de développement global» et les autres domaines de coopération tels que les bilans communs de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Dans les organes des Nations Unies, et en particulier dans les institutions spécialisées, il y a eu plusieurs débats sur les moyens de rendre plus efficace la coopération entre l'ONU et la Banque mondiale. Les Nations Unies ont également coopéré activement avec les banques régionales de développement et en particulier s'agissant des crises financières en Asie orientale et ailleurs. De même, il y a eu une collaboration concrète au niveau des pays, ainsi que dans le suivi réservé aux opérations pilotes du Plan-cadre et de la stratégie d'aide au Mali et au Viet Nam.

139. L'Organisation des Nations Unies a continué à affirmer l'importance essentielle d'un exercice démocratique du pouvoir, du respect de la légalité et du respect des droits de l'homme, comme bases optimales d'un développement durable. La coopération s'est sensiblement intensifiée entre le Haut Commissariat aux droits de l'homme, le Programme des Nations Unies pour le développement et les institutions financières internationales et institutions spécialisées en vue de l'intégration au développement des normes relatives aux droits de l'homme. La phase suivante consistera à tirer parti de l'expérience concrète acquise par les gouvernements, dans le monde entier, afin de déterminer où l'aide est la plus nécessaire, et quel type d'aide est à fournir.

Les liens entre les secours et le développement

140. À mesure que le nombre d'accords de paix globaux a augmenté, durant les années 90, les équipes spéciales inter-institutions sont devenues un moyen de plus en plus courant, de concourir à l'édification de la paix après un conflit. Cette évolution a bien montré combien il était nécessaire que les programmes de secours d'urgence et d'aide au relèvement

débouchent effectivement, sans solution de continuité, sur des initiatives de développement à plus long terme. Reconnaisant l'importance décisive de cette transition, nous avons amorcé un dialogue entre les principaux acteurs dans les domaines des secours humanitaires, des droits de l'homme, de la sécurité et du développement; l'objectif de ce dialogue est de rendre la coopération plus efficace entre départements et entre organisations. La première réunion des trois comités exécutifs sur la paix et la sécurité, les affaires politiques et le Groupe des Nations Unies pour le développement, en novembre 1998, a été une étape importante dans cette voie.

Création de capacités en statistique

141. En mai 1998, le Conseil économique et social, reconnaissant l'importance des statistiques et des indicateurs, a demandé au Secrétariat de l'ONU, aux organismes bilatéraux de financement et aux institutions de Bretton Woods de travailler ensemble pour faciliter la création de capacités nationales en statistique dans les États Membres. Le Département des Nations Unies pour les affaires économiques et sociales, en collaboration avec le FNUAP, a entrepris diverses initiatives pour réaliser la série de recensements de la population et du logement de 2000. Le Département a également donné son appui à une conception régionale de l'organisation du recensement en Asie centrale, dans les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe et dans le Pacifique. La coopération intrarégionale entre organisations responsables de la collecte des statistiques nationales et régionales est également recherchée.

Élimination de la pauvreté

142. En dépit d'améliorations observées au cours des 50 dernières années en matière de nutrition, de santé, d'éducation, d'espérance de vie et de réduction de la pauvreté matérielle, on est encore loin du compte : plus de 1,5 milliard d'hommes vivent avec moins d'un dollar par jour; près d'un milliard d'adultes – en majorité des femmes – sont incapables de lire ou d'écrire; 830 millions de personnes sont mal nourries; et 750 millions n'ont pas de logement correct ni de soins de santé adéquats. L'inégalité entre les sexes continue à entraver la croissance économique et compromettre le bien-être.

143. Une augmentation du nombre de catastrophes naturelles, les conséquences de la crise économique en Asie orientale, la poursuite de la dégradation économique dans l'ex-Union soviétique, le tribut toujours plus lourd prélevé par le sida, en particulier en Afrique, et de nouveaux conflits ont aggravé la pauvreté dans beaucoup de régions en 1998.

144. L'élimination de la pauvreté est l'un des principaux objectifs de l'ONU et de ses organismes. Cependant, les résultats sont encore précaires. Le problème tient en partie à une diminution des apports d'aide, mais une augmentation de l'aide n'est pas une panacée. Dans certains cas, l'aide a beaucoup aidé à réduire la pauvreté mais dans d'autres elle a eu un impact très réduit ou nul. La différence tient à la façon dont l'aide est utilisée. Quand elle est mal utilisée, l'aide étrangère n'a pratiquement aucun intérêt pour ceux qui sont dans la misère.

145. L'Organisation des Nations Unies a reconnu de longue date que la politique de développement ne saurait se borner à l'économie au sens strict. Le développement n'a pas lieu dans le vide. Il suppose un minimum de sécurité matérielle de la population et une participation démocratique à la vie politique et le respect des droits de l'homme. En sa qualité d'unique organisation internationale ayant un mandat qui englobe à la fois la sécurité, le développement et les droits de l'homme, l'Organisation des Nations Unies est en position unique pour aborder de façon synthétique le problème de l'élimination de la pauvreté. Cela suppose une large coopération entre les divers organismes, ce qui est de plus en plus la pratique courante aux Nations Unies actuellement. Par exemple, les travaux accomplis de concert par l'Organisation internationale du Travail, le Département des Nations Unies pour les affaires économiques et sociales, le Programme des Nations Unies pour le développement, la Banque mondiale et le FMI constituent la base de mon rapport au Conseil économique et social en date de juillet 1999 sur «le rôle de l'emploi et du travail dans l'élimination de la pauvreté : renforcement des moyens d'action et promotion de la femme».

146. Une meilleure politique d'élimination de la pauvreté suppose, d'une part, une bonne compréhension des risques et, d'autre part, des stratégies d'alerte rapide (comme celles qui ont été mises au point ensemble par le Fonds international de développement agricole, la FAO et le PAM). Plus généralement, au cours de l'année écoulée, l'Organisation des Nations Unies a travaillé avec ses partenaires à l'élaboration de politiques de développement plus globales. Le Comité administratif de coordination a adressé un plan d'action intitulé «Pour vaincre la pauvreté» fondé sur sa déclaration relative à la pauvreté en date de mars 1998 – à tous les coordonnateurs résidents aux Nations Unies et aux équipes de pays en octobre 1998. Ce plan est la base d'une nouvelle initiative, dont le Groupe des Nations Unies pour le développement est le chef de file, afin d'aider les pays à atteindre l'objectif d'une réduction de moitié de la misère d'ici à 2015.

147. En décembre 1998, le Groupe des Nations Unies pour le développement a élaboré un plan d'action, au niveau des pays, pour relever le défi de la mondialisation et résoudre les

problèmes résultant de la crise financière en Asie de l'Est. Soixante-dix-huit pays ont ou bien élaboré une stratégie de réduction de la pauvreté (43 pays) ou consacré une partie de leur plan de développement à cette réduction (35 pays). Les équipes des Nations Unies dans les pays ont créé des groupes de travail thématiques interinstitutions sur la parité hommes-femmes (dans 58 pays), la sécurité alimentaire (dans 48 pays) et un ensemble d'autres questions liées à l'élimination de la pauvreté. En 1998, s'appuyant sur les études faites en 1996-1997, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a commencé à mettre au point des politiques de dépaupérisation.

148. À la fin de 1998, l'Initiative du PNUD à l'appui des stratégies de lutte contre la pauvreté avait apporté un soutien à plus de 100 pays dans le domaine de l'analyse, de la cartographie et de la surveillance du phénomène de la pauvreté, et dans celui des stratégies nationales de réduction de la pauvreté. Cette initiative supposait une collaboration étendue, au niveau des pays, entre la Banque mondiale, les commissions régionales, l'OIT, l'UNICEF, le Département des affaires économiques et sociales et le FNUAP.

149. Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et le PNUD ont lancé un réseau mondial de données conçu pour aider à élaborer des budgets réellement favorables aux pauvres et respectueux à la fois de la parité hommes-femmes et de l'environnement. Le PAM a aidé près de 75 millions de personnes, dont plus de la moitié de femmes et d'enfants, à constituer progressivement des avoirs leur permettant d'assurer durablement leur sécurité alimentaire, et à répondre à leurs besoins dans les situations d'urgence. Une étude menée par le FNUAP en Asie du Sud-Est sur les effets de la crise financière a révélé l'augmentation de la pauvreté dans la région et a recommandé un ensemble de mesures précises.

150. En mai 1999, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (CNUEH-Habitat) et la Banque mondiale ont lancé l'Alliance mondiale des villes afin de coordonner leur aide aux villes des pays en développement. Cette alliance cherche en particulier à résorber le phénomène de l'habitat spontané en milieu urbain, améliorer les quartiers de taudis et les systèmes d'administration et de gestion urbaine. Le PNUD, avec le concours du CNUEH (Habitat), de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), a lancé l'Alliance mondiale des villes contre la pauvreté, qui prolonge le processus Habitat II.

151. Le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) a aidé les pays d'Amérique latine et d'Asie à mettre au point des «plans d'action» tendant à éliminer progressivement les incitations à la culture des plantes dont sont tirées les drogues et à encourager des formes de développement différentes. Dans le même temps, les organismes des Nations Unies ont continué leur collaboration avec les organisations de la société civile pour atteindre un des objectifs du Sommet sur le microcrédit, celui qui consiste à donner à 100 millions de familles très pauvres l'accès à des crédits et à d'autres services financiers.

Développement social

152. L'une des principales réalisations des conférences internationales sur les questions de développement social que l'ONU a convoquées durant les années 90 a été le consensus sur la nécessité de solutions centrées sur l'homme aux problèmes sociaux et économiques. En 1999, l'examen quinquennal de la mise en oeuvre du Plan d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, qui s'est tenue au Caire en 1994, a eu lieu à New York. Les travaux préparatoires ont également commencé en vue des examens quinquennaux, qui auront lieu en 2000, des résultats de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et du Sommet mondial pour le développement social et de l'examen quinquennal des résultats d'Habitat II, qui aura lieu en 2001.

153. Le processus d'examen de la Conférence du Caire a culminé dans une session extraordinaire de l'Assemblée générale tenue du 30 juin au 2 juillet 1999 et qui a adopté un document sur les principales mesures proposées pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Ce document s'inspirait des rapports établis par le Département des affaires économiques et sociales à partir des travaux de plusieurs ateliers et colloques techniques ainsi que d'une évaluation des progrès accomplis dans 114 pays en développement et 18 pays développés depuis la Conférence du Caire tenue en 1994. Le document adopté par l'Assemblée générale portait sur les relations préoccupantes entre population et développement, sur la parité entre les sexes et l'émancipation des femmes, sur la santé et les droits en matière de reproduction, sur les partenariats et la collaboration. Il exhortait également tous les pays à faire plus pour combler le déficit de ressources nécessaires pour appliquer les engagements souscrits au Caire.

154. Au niveau des pays, des groupes de travail interorganisations ont été créés pour aider à suivre de façon cohérente

l'application des résultats des conférences. Les rapports annuels de 1998 des coordonnateurs résidents ont indiqué que 573 groupes thématiques étaient au travail dans le monde. Beaucoup de ces groupes s'occupent de développement social, notamment des services sociaux de base (16), de la santé et de la nutrition (29), de l'éducation (24), de la problématique population-développement (7), de la santé en matière de reproduction (5), de la drogue (6) et des droits de l'homme (15).

155. L'application des nouvelles technologies de l'information a aidé à faire connaître au public la problématique du développement social. Par exemple, UNIFEM a organisé, en mars 1999, une vidéoconférence mondiale interinstitutions sur le thème d'un monde sans violence contre les femmes, en assurant la liaison avec les États Membres, les organes des Nations Unies et des militantes du monde entier.

156. En outre, la CESAO met en oeuvre un projet destiné à faciliter le suivi régional cohérent dans les États arabes des conférences des Nations Unies. Ce projet, lancé en octobre 1998, aborde les problèmes soulevés par les grandes conférences, notamment la condition de la femme, les problèmes démographiques, les établissements humains et le développement social. Le projet s'appuie sur l'expérience acquise par l'UNICEF, le FNUAP et UNIFEM.

157. Les exemples suivants illustrent ces quatre domaines d'activité.

Une nouvelle initiative pour l'éducation des filles

158. Sous l'impulsion de l'UNICEF, le Groupe des Nations Unies pour le développement envisage de lancer sur une période de 10 ans une nouvelle initiative importante pour l'éducation des filles. Elle réunira un vaste ensemble d'acteurs, notamment des entités extérieures au système des Nations Unies, pour faciliter, au niveau des pays, la scolarisation des filles. La Conférence sur la population et le développement, la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et le Sommet mondial pour le développement social avaient montré qu'il était largement admis que l'éducation des filles présente de grands avantages : relèvement des revenus des familles, report de l'âge au mariage et réduction des taux de fécondité, réduction de la mortalité infantile et maternelle, meilleure alimentation et meilleure santé des enfants, élargissement des choix pour beaucoup de femmes, et participation plus grande des femmes au développement et aux décisions de nature politique et économique.

Une action visant la jeunesse

159. Dès lors que l'on poursuit des objectifs de développement humain, de respect des droits de l'homme, de renforcement des pratiques démocratiques et d'élimination des

discriminations et disparités entre sexes et entre ethnies, il importe de s'occuper de la jeunesse. L'ONU a réaffirmé ce principe, à l'échelle du monde, et continue à coopérer avec de nombreuses entités partenaires. Dans 10 pays, les équipes des Nations Unies ont constitué des groupes de travail interorganisations qui s'attaquent aux problèmes des enfants, de la jeunesse et des adolescents.

160. Le PNUCID a organisé un forum sous l'égide internationale des Nations Unies sur la prévention de l'abus des drogues, organisé «pour les jeunes et par les jeunes» : des jeunes du monde entier y ont échangé des idées sur les moyens de résoudre les problèmes de la toxicomanie. La session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue a admis qu'il était tout aussi important de réduire la demande de drogues que de tarir les sources d'approvisionnement. En 1998-1999, la campagne mondiale contre le sida a cherché à atteindre les jeunes de près.

161. Avec pour partenaires les organismes de la société civile, UNIFEM, le FNUAP, le PNUD et l'UNESCO ont organisé ensemble la «Réunion mondiale des générations : vision et action pour un développement équitable au XXIe siècle». L'UNICEF, avec le concours de la Fondation Rockefeller et de la Fondation pour les Nations Unies, a collaboré avec plusieurs organismes des Nations Unies et plusieurs ONG pour organiser un dialogue interrégional dont la visée était de formuler des politiques et des programmes tenant compte des besoins des jeunes. Le FNUAP a continué à encourager une coopération régionale et nationale en patronnant plusieurs manifestations portant sur la santé des adolescents en matière de reproduction aux Caraïbes, en Afrique subsaharienne, en Asie et dans les États arabes.

Préconiser une augmentation des dépenses sociales, qui doivent être mieux ciblées

162. L'Initiative 20/20, dont le principe est que les pays bénéficiaires acceptent de consacrer à des dépenses de développement social 20 % de leur budget, et les donateurs 20 % de leur aide au développement, à stimuler le débat sur les politiques des donateurs et les politiques suivies dans les pays. L'UNICEF, le PNUD, le FNUAP et la Banque mondiale ont coopéré au niveau international et dans certains pays sur cette question, l'an dernier, afin de poursuivre l'action commencée après le Sommet mondial pour le développement social.

163. Trente-cinq examens des dépenses du secteur social ont été achevés à ce jour. En octobre 1998, à la deuxième réunion internationale sur l'Initiative 20/20, des représentants de 48 pays ont adopté le consensus de Hanoi, qui met en avant la

nécessité d'accroître les investissements dans les services sociaux.

Collaboration des Nations Unies à la lutte contre le sida

164. L'épidémie mondiale de sida pose des problèmes de plus en plus graves. À la fin de 1998, plus de 30 millions de personnes étaient infectées par le VIH ou avaient le sida et près de 14 millions avaient déjà succombé à la maladie. La moitié des 6 millions de nouveaux cas d'infection par le VIH, en 1998, étaient des jeunes de 15 à 24 ans. Selon le *Rapport sur la santé dans le monde, 1999*, le sida est désormais la maladie infectieuse qui, dans le monde, fait le plus de morts, étant plus meurtrière encore que la tuberculose.

165. Dans beaucoup de pays pauvres, le sida a des effets désastreux sur le développement social. Par exemple, selon un rapport publié par le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, en 1998, les neuf pays les plus touchés par le sida verront une réduction de 10 ans de l'espérance de vie en 2000 et de 16 ans en 2010-2015. En 2005-2010, la mortalité infantile dans les pays les plus gravement touchés pourrait être de 28 % plus élevée, et la mortalité des enfants de moins de 5 ans de 51 % plus élevée que ce qu'elles auraient été en l'absence de l'épidémie. Ces pertes sociales et économiques créent un cercle vicieux qui a pour effet d'anéantir des progrès chèrement acquis et prive les personnes infectées de toute possibilité de vivre décemment.

166. En 1998, le PNUCID est devenu le septième organisme qui parraine le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), aux côtés de l'UNICEF, du PNUD, du FNUAP, de l'UNESCO, de l'Organisation mondiale de la santé et de la Banque mondiale. Entre autres réalisations, l'ONUSIDA a réalisé une série de manuels sur la manière d'organiser, à long terme, une réaction au niveau national contre le sida (avec l'appui d'ONUSIDA, 13 pays d'Asie et d'Afrique ont désormais mis au point leur stratégie); la publication de plus de 100 manuels, qui comportent des matériaux de sensibilisation, des mises à jour techniques et des études de cas; les préparatifs du lancement d'un nouveau partenariat international contre le sida en Afrique; la création d'un groupe de travail interorganisations sur l'infection par le VIH et le sida avec la participation de 115 équipes des Nations Unies dans les pays; et le lancement d'une initiative commune ONUSIDA/UNIFEM/FNUAP ayant pour but d'aider les organisations féminines et les pouvoirs publics à lutter contre le sida.

Développement durable

167. La septième session de la Commission du développement durable, tenue en 1999, a réuni un nombre sans précédent de ministres, confirmant ainsi le rôle de la Commission en tant que principale instance intergouvernementale de haut niveau pour le développement durable. Les participants sont convenus de s'attaquer aux problèmes les plus pressants liés au développement durable et à la gestion des océans et des mers dans le monde entier, de promouvoir l'essor durable du tourisme et d'encourager la prise de nouvelles mesures propres à assurer une production et une consommation plus viables. En outre, l'examen quinquennal des progrès réalisés dans l'application du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement, qui représentent plus d'un cinquième des Membres de l'Organisation des Nations Unies, aura lieu en 1999.

168. Le Groupe des Nations Unies pour le développement et d'autres organismes des Nations Unies ont continué d'oeuvrer de concert à la solution des problèmes liés au développement durable et à l'environnement. En janvier 1999, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et Habitat ont lancé, en collaboration avec le PNUD et la Banque mondiale, une initiative régionale commune visant à améliorer la gestion des ressources en eau dans les villes africaines. Le Bureau de la lutte contre la désertification et la sécheresse continue d'apporter une assistance à plusieurs pays. À ce jour, 49 pays ont bénéficié de cette assistance.

169. Le Fonds autorenewable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles a plaidé en faveur d'industries extractives ne portant pas atteinte à l'environnement au Mozambique et au Suriname et distribué des manuels sur CD-ROM à plus de 50 pays. En 1998, le PNUD a achevé 75 projets de conversion dans 19 pays en application du Protocole de Montréal qui préconise la conversion de sites industriels contaminés en terrains utilisables et salubres. Le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le PAM ont défini conjointement des méthodes de gestion durable de l'environnement dans des zones où sont installés un grand nombre de réfugiés. La CESAO a continué d'oeuvrer à l'élaboration d'indicateurs de l'environnement pour la région arabe.

170. En 1998, le Département des affaires économiques et sociales, le Conseil mondial de l'énergie et le PNUD ont lancé conjointement le projet «Perspectives énergétiques mondiales» en vue de fournir des données scientifiques et techniques de base aux organismes participant à la promotion des activités prévues dans l'Action 21. Dans le cadre de leur association au sein du Fonds pour la protection de l'environne-

ment (FEM), le PNUD, le PNUE et la Banque mondiale ont aidé 138 pays à élaborer des stratégies nationales pour mettre en oeuvre les engagements qu'ils avaient pris dans la Convention-cadre des Nations Unies concernant les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique.

171. La réforme du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a permis d'améliorer l'accès des utilisateurs aux travaux analytiques et techniques du Département des affaires économiques et sociales. Cette amélioration contribuera à son tour à garantir que les résultats des délibérations des instances intergouvernementales, en particulier de la Commission du développement durable, contribuent plus efficacement à accroître le soutien qu'apporte l'ONU aux politiques nationales de développement durable.

Afrique

172. Collaborer avec les partenaires nationaux et régionaux pour améliorer la vie des populations africaines demeure une priorité du Groupe des Nations Unies pour le développement. Les problèmes sont clairs. Environ 44 % des Africains et 51 % de ceux qui habitent en Afrique subsaharienne vivent dans un état de pauvreté absolue. Sur les 30 millions de personnes contaminées par le VIH/sida dans le monde, 23 millions se trouvent en Afrique subsaharienne. Quatre-vingt-onze pour cent des décès liés au sida dans le monde sont survenus dans 34 pays, dont 29 se situent en Afrique. Pour que l'Afrique atteigne l'objectif fixé lors du Sommet mondial pour le développement social, qui consiste à réduire de moitié la pauvreté absolue d'ici à 2015, il faudra que le PIB augmente d'au moins 7 % par an jusqu'à cette date. À l'heure actuelle, la croissance oscille autour de 3 % et devrait atteindre 3,5 % en l'an 2000. Le fardeau de la dette africaine est passé de 344 milliards de dollars en 1997 à 350 milliards de dollars en 1998, soit un montant équivalant à 300 % des exportations de biens et services. L'Afrique a reçu moins de 5 milliards de dollars en investissements étrangers directs, ce qui représente à peine 3 % des flux mondiaux.

Renforcement de la collaboration des Nations Unies au service du développement en Afrique

173. J'ai présenté au Conseil économique et social, lors de sa session de fond de 1999, mon rapport intitulé «Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique». Dans ce rapport, je relevais la nécessité d'une croissance économique et d'un développement social substantiels et soutenus pour permettre aux pays africains de

relever les défis auxquels ils sont confrontés. Dans ce contexte, le Groupe des Nations Unies pour le développement, agissant en collaboration avec certains exécutifs, a élaboré un plan d'action pour recenser les activités communes et les contributions les plus appropriées des différents organismes.

174. Le Comité administratif de coordination continue de souligner la nécessité de lier les initiatives des Nations Unies en Afrique – le Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et son instrument d'application, l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique – à d'autres initiatives de développement telles que la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, l'Initiative en faveur des pays pauvres fortement endettés, l'Alliance pour l'industrialisation de l'Afrique et le suivi coordonné des conférences des Nations Unies. La première réunion annuelle de coordination régionale du système des Nations Unies en Afrique a eu lieu en mars 1999 à Nairobi, sous la présidence de la Vice-Secrétaire générale. Elle a adopté le Nouvel Ordre du jour et l'Initiative spéciale comme cadre de coordination de l'action menée par les Nations Unies en faveur du développement sur ce continent.

175. Sous les auspices du Groupe des Nations Unies pour le développement, 10 pays africains ont participé à la phase pilote du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique. Dix autres ordres du jour pour l'Afrique sont prévus d'ici la fin de 1999 en prévision des cycles de programmation commençant en 2001.

Relever le défi de la pauvreté en Afrique

176. Le programme «Des emplois pour l'Afrique» fait partie intégrante de l'Initiative spéciale et fait suite aux engagements pris lors du Sommet mondial pour le développement social. Son objectif est de rendre les institutions et réseaux nationaux et régionaux mieux à même de combattre la pauvreté dans 10 pays participants en créant des emplois productifs. Le suivi du Sommet mondial pour le développement social et la lutte contre la pauvreté ont également fait l'objet d'une réunion sous-régionale organisée par la Commission économique pour l'Afrique en mars 1999.

177. Le PNUD a parrainé plusieurs études nationales à long terme afin de permettre aux gouvernements de définir des objectifs en vue de l'élimination de la pauvreté, compte tenu des effets de la mondialisation et des flux d'investissements. Un système régional d'information aux fins de la prise des décisions, mis en place au Zimbabwe en 1999, desservait plusieurs autres pays africains. À ce jour, 14 pays ont bénéficié

cié de ce système et 30 autres ont officiellement demandé une assistance.

178. Plus de 700 projets avaient été exécutés à la fin de 1998 dans le cadre de l'Initiative Afrique 2000 du PNUD qui offrait aux femmes rurales africaines une assistance pour la réalisation d'activités de développement durable. Le PAM fournit une assistance à environ 21 millions d'Africains dans le cadre de 100 projets qui représentent 1,5 milliard de dollars. En Afrique australe, le PAM collaborait avec des partenaires nationaux dans le cadre de ses groupes d'analyse et de cartographie, des zones de vulnérabilité pour promouvoir le recours au contrôle et à l'analyse de la vulnérabilité lors de l'établissement des plans d'urgence destinés à faire face aux catastrophes naturelles à l'échelon régional.

179. Le CNUEH a créé le Forum africain sur la pauvreté urbaine en septembre 1998. Son programme d'aménagement urbain, appuyé par le PNUD et la Banque mondiale, dessert d'ores et déjà 26 pays africains. Le Programme d'urbanisation durable, exécuté conjointement avec le PNUE, fonctionne dans huit pays d'Afrique.

Priorité accordée à la santé et à l'éducation en Afrique

180. Sous la direction de l'UNESCO, de l'UNICEF et de la Banque mondiale, les activités de l'Initiative spéciale dans le domaine de l'éducation ont été axées sur l'amélioration de l'enseignement primaire dans 16 pays où le taux de scolarisation primaire est faible. Les organismes des Nations Unies participaient également aux efforts visant à améliorer la qualité de l'éducation au Cameroun, en Côte d'Ivoire, en Éthiopie, à Madagascar, au Malawi, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie.

181. Le programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida (ONUSIDA), en collaboration avec les organismes qui le parrainaient (UNICEF, PNUD, FNUAP, PNUCID, UNESCO, OMS et Banque mondiale), a intensifié sa campagne contre le VIH et le sida en Afrique. Recherchant une base aussi large que possible pour sa campagne, l'ONUSIDA a mobilisé des gouvernements, des organismes régionaux, des institutions bilatérales de développement, des organisations multilatérales ainsi que le secteur des entreprises (avec la participation de grandes sociétés pharmaceutiques, de l'industrie du spectacle et du Conseil mondial des entreprises pour le sida) ainsi que des organisations représentant la société civile.

182. L'Afrique, dont les populations sont les principales victimes du paludisme, est un important bénéficiaire de la campagne visant à faire reculer le paludisme, lancée par l'OMS, qui vise à réduire de 50 % d'ici à 2010 et de 75 %

d'ici à 2015 le nombre des décès dus à cette maladie. D'autres initiatives des Nations Unies comme les journées nationales de vaccination ont également aidé les femmes et les enfants dans de nombreux pays africains.

183. Les activités du FNUAP destinées à aider les pays africains à mettre en oeuvre le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement ont permis des améliorations concrètes dans le domaine de la santé en matière de reproduction dans 19 pays. Quatre pays ont adopté une législation bannissant la pratique des mutilations génitales des femmes.

184. Les activités de développement du PAM mettent essentiellement l'accent sur le renforcement de la capacité des femmes d'accroître la sécurité alimentaire des ménages.

Renforcement des capacités nationales en matière de bonne gouvernance et d'échanges commerciaux

185. La collaboration avec les partenaires régionaux, nationaux et internationaux en Afrique est l'un des pivots des efforts déployés par l'ONU pour renforcer les capacités nationales en matière de bonne gouvernance et d'échanges commerciaux. Le groupe de la gouvernance de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique a créé le Forum sur la gouvernance en Afrique et met actuellement en place des bases de données détaillées pour analyser les pratiques gouvernementales. Ce forum s'est réuni en juin 1999 au Mali pour examiner le lien entre gouvernance et gestion des conflits. En outre, le programme d'UNIFEM sur la gouvernance et la direction des affaires publiques préconisent une représentation plus équilibrée des sexes pour la prise des décisions par les électeurs, les candidats et les représentants élus en Afrique.

186. En collaboration avec la CNUCED, l'ONUDI, l'UNESCO, l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la Banque africaine de développement, l'OUA et la CEA, le PNUD a organisé en mars 1999 un colloque consacré à la création d'un environnement favorable aux investissements et à l'amélioration de la compétitivité.

187. Le groupe chargé des échanges de l'Initiative spéciale, placé sous la conduite de la CNUCED en collaboration avec l'OMC et le Centre du commerce international, a mis au point un cadre intégré d'assistance technique pour les questions liées au commerce. Le Forum des entreprises d'Asie et d'Afrique, organisé par la CNUCED en mars 1999, est un exemple de l'appui constant que les Nations Unies apportent à la coopération Sud-Sud.

Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux

188. Depuis la création du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux en mars 1998, quatre campagnes de financement ont été menées à bien et plus de 140 millions de dollars ont été affectés à 79 projets portant sur les femmes et la population (33 projets), la santé des en-

fants (15 projets), l'environnement (20 projets) et certaines causes de l'Organisation des Nations Unies (11 projets), dont l'appui au programme de réformes du Secrétaire général. Des fonds ont également été assignés aux opérations de secours d'urgence dans la région du Kosovo.

189. Au début de 1999, un processus de financement plus rationnel et plus efficace a été engagé. Des «groupes de programme-cadre» distincts ont été créés pour orienter l'élaboration de certains projets. L'un s'occupe de la question des femmes et la population et a axé ses travaux sur les adolescentes et la qualité des services de santé en matière de reproduction; un deuxième groupe, qui s'occupe de la santé des enfants, a cherché essentiellement les moyens de réduire la mortalité infantile et le tabagisme; enfin, un troisième groupe, qui s'occupe de l'environnement, s'est penché en particulier sur la biodiversité et sur l'énergie et le changement climatique.

Chapitre III

Mission humanitaire

190. L'année passée a connu plus que son lot de catastrophes humanitaires. On notera en particulier la multiplication extraordinaire des catastrophes naturelles qui ont de plus atteint une ampleur inégalée. De nouveaux conflits armés ayant entraîné d'énormes pertes en vies humaines, des déplacements forcés massifs de population et d'immenses souffrances ont éclaté en Érythrée, en Éthiopie et dans le sud des Balkans, tandis que des pays tels que l'Afghanistan, l'Angola, la Sierra Leone ou le Soudan demeuraient embourbés dans des situations dramatiques.

191. Dans de nombreux pays, l'action humanitaire a continué d'être entravée par les menaces contre les civils et le personnel humanitaire, délibérément pris pour cibles, et par le refus de laisser l'aide humanitaire atteindre les populations dans le besoin. Face à ce mépris flagrant des normes humanitaires, le Conseil de sécurité a organisé une série de débats, ouverts à toutes les délégations, sur la protection des civils en période de conflit armé.

Coordination de l'action humanitaire

192. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a continué de renforcer ses trois fonctions principales : coordination des activités humanitaires, élaboration de politiques et promotion de l'action humanitaire.

193. Pour ce qui est de la coordination, le Bureau s'est efforcé essentiellement d'améliorer l'environnement dans lequel se déroulent les activités humanitaires, et ce de diverses façons, notamment en négociant avec les parties en conflit pour obtenir l'accès aux populations dans le besoin et sur les questions de sécurité; en renforçant les principes de l'action humanitaire; et en sensibilisant au problème le Conseil de sécurité et d'autres organes. La nécessité d'un plus strict respect et d'une meilleure application des normes du droit international protégeant les civils a été tout particulièrement soulignée en cette année qui marquait le cinquantenaire des Conventions de Genève. En janvier et février 1999, le Conseil de sécurité a consacré à cette question deux sessions ouvertes à la participation de toutes les délégations. Dans la déclaration du Président faite à cette occasion, il m'était demandé de présenter au Conseil de sécurité en septembre 1999 un rapport sur la protection des civils et de rechercher de nouveaux moyens qui permettraient au Conseil, agissant dans le cadre de son mandat, pourrait être mieux à même d'assurer la protection des civils pris dans un conflit.

194. Pour la première fois, les appels globaux interorganisations ont été lancés simultanément (en décembre 1998 pour 1999). Au 31 juillet, les engagements pris correspondaient à 49 % environ du montant demandé. Toutefois, si l'on exclut ceux en faveur de l'Europe du Sud-Est, ils ne correspondaient plus qu'à 31,6 %, soit à peine mieux qu'en 1998. De plus, l'ampleur des engagements a été extrêmement inégale suivant les secteurs et les régions bénéficiaires, ce qui fait que même un niveau d'aide minimum n'a pu être garanti dans certains secteurs et que les fonds ont fait cruellement défaut pour certains pays. Il faut déplorer en particulier le peu de solidarité manifesté pour faire face aux crises en Afrique à un moment où de nombreux pays donateurs connaissent une longue période de prospérité.

195. La coordination des actions menées par les diverses institutions pour répondre aux besoins des personnes déplacées revêt une importance particulière car il n'y a pas d'institution chef de file. Les travaux menés conjointement par mon Représentant spécial pour les personnes déplacées, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires ont servi de base pour l'élaboration d'un document directif du Comité permanent interorganisations sur la protection des personnes déplacées, auquel la dernière main sera bientôt apportée. Ce document indique les moyens de faire en sorte que les personnes déplacées soient effectivement protégées et prévoit un système permettant de répartir rapidement les responsabilités entre diverses organisations dans les situations d'urgence. Parmi les autres initiatives prises l'année passée, il convient de mentionner une étude de la situation dans les différents pays connaissant des déplacements internes de population, l'élaboration d'un recueil des pratiques à suivre sur le terrain et la mise en place d'une base de données mondiale sur les personnes déplacées.

196. Alors que se multipliaient les catastrophes naturelles et écologiques majeures, trois appels interinstitutions de grande envergure ont été lancés (en faveur des victimes du cyclone Mitch et de celles des inondations au Bangladesh et en Chine) dans le cadre des efforts déployés pour renforcer la coordination des actions menées par le système des Nations Unies face à de telles catastrophes. De plus, 17 équipes des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe ont été dépêchées pendant l'année. Des rapports de situation ont été publiés sur plus de 60 catastrophes naturelles. Vingt-huit appels internationaux ont été lancés, qui ont permis de mobiliser plus d'un milliard de dollars. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le

PNUD ont organisé conjointement à Beijing en juin 1999 des journées d'étude sur la gestion internationale des catastrophes, au cours desquelles ont été examinés les moyens d'améliorer la planification préalable et de renforcer les capacités ainsi que d'assurer le passage des secours d'urgence aux premiers stades du relèvement. Des journées d'étude et des séminaires régionaux ont également eu lieu. Ils ont été axés sur l'élaboration de plans d'urgence et le renforcement des équipes d'évaluation et de coordination en cas de catastrophe dans les régions vulnérables.

197. Une série de manifestations thématiques et de conférences régionales a été organisée pour marquer la fin de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles. Elle a été conclue par un forum tenu à Genève en juillet 1999 avec la participation de tous les partenaires ayant apporté leur contribution au Cadre international d'action pour la Décennie. Le forum a adopté une stratégie globale de réduction des catastrophes pour le XXI^e siècle qui a été examinée par le Conseil économique et social. Ce dernier a évalué les résultats de la Décennie et a adopté une résolution visant à assurer la poursuite à l'avenir par les Nations Unies d'activités multisectorielles et concertées de réduction des catastrophes.

198. Le Comité exécutif pour les affaires humanitaires, sous la présidence du Coordonnateur des secours d'urgence, est parvenu à instaurer une meilleure synergie dans le traitement des questions qui ont d'importantes incidences pour l'assistance humanitaire aux plans politique, de la sécurité ou du maintien de la paix. La FAO et l'OMS ont récemment été invitées à participer aux réunions du Comité exécutif. Le Comité permanent interorganisations est demeuré la principale instance de coordination et de consultation interinstitutions ainsi que de prise de décisions s'agissant des questions humanitaires.

199. Le Comité permanent a mis en place des groupes de travail chargés d'un certain nombre de questions, notamment les catastrophes naturelles, l'amélioration du processus des appels globaux, l'action humanitaire ou de défense des droits de l'homme, les personnes déplacées, la différence des sexes et l'action humanitaire, la formation, les armes légères, l'assistance aux pays de la Communauté d'États indépendants, la réintégration après les conflits et les initiatives visant à marquer le passage au nouveau millénaire. L'affiliation de la Banque mondiale en mars 1999 a encore accru l'efficacité du Comité permanent. Un rang de priorité élevé a aussi été accordé au renforcement des systèmes de coordination sur le terrain, en particulier ceux mis en oeuvre par les coordonnateurs humanitaires, grâce, par exemple, à la consultation des coordonnateurs résidents et des coordonnateurs humanitaires à laquelle il a été procédé simultanément en décembre 1998.

Des directives génériques pour des cadres stratégiques ont également été mises au point à partir de travaux pilotes réalisés en Afghanistan.

Prestation de services humanitaires

200. Au cours de l'année passée, les Nations Unies ont prêté assistance à des pays et régions touchés par plus de 60 catastrophes naturelles ainsi que par des situations d'urgence dues à l'homme : Afghanistan, Angola, Arménie, Azerbaïdjan, Burundi, Érythrée, Éthiopie, ex-Yougoslavie, Fédération de Russie, Géorgie, Guinée-Bissau, Libéria, Ouganda, Région africaine des Grands Lacs, République démocratique du Congo, République du Congo, République populaire démocratique de Corée, Rwanda, Sierra Leone, Somalie, Soudan et Tadjikistan. Des initiatives communes novatrices ont souvent été prises à ces occasions. À titre d'exemple, on peut citer la collaboration entre l'Organisation panaméricaine de la santé et l'UNICEF dans la lutte contre le choléra en Amérique centrale; les initiatives prises conjointement par le HCR et l'UNICEF en Afrique de l'Ouest concernant les enfants soldats et les enfants non accompagnés; et la collaboration entre l'UNICEF et le PAM pour les questions ayant trait à la différence des sexes.

201. Les attaques dirigées contre le personnel humanitaire ont continué de poser de gros problèmes. En 1998, 22 fonctionnaires des Nations Unies et un nombre beaucoup plus important d'agents locaux ou d'agents recrutés sur le plan international d'organisations non gouvernementales intervenant dans des situations d'urgence complexes ont perdu la vie. La perte de personnel humanitaire à l'occasion de plusieurs attaques dirigées directement contre ce personnel en Angola et en Somalie a illustré la gravité croissante de ce problème. Le PAM a perdu 12 fonctionnaires en 1998. En conséquence, il a pris des mesures pour améliorer la sécurité du personnel, notamment en dispensant à tous ses agents une formation d'une durée minimum de trois jours en vue de les sensibiliser aux problèmes de sécurité et en apportant d'importantes améliorations à la sécurité des installations sur le terrain.

202. Les dépenses consacrées à l'aide alimentaire ont augmenté en 1998. Le PAM a prêté assistance à près de 75 millions de personnes, ce qui a représenté en 1998 un montant de 1,7 milliard de dollars, soit une augmentation de 33 % par rapport à 1997. Afin de l'aider à relever les défis posés par sa participation accrue aux opérations de secours, le PAM a mis en place une opération prolongée de secours et de relèvement qui vise à assurer une transition sans heurts entre secours d'urgence et relèvement.

203. Les programmes de l'OMS ont été axés sur l'évaluation des besoins sanitaires des populations touchées par des crises ou des catastrophes, la fourniture d'informations sur la santé, l'aide à la coordination et à la planification dans le secteur de la santé et l'application de programmes prioritaires dans des domaines tels que la santé mentale, la lutte contre les épidémies, l'immunisation, les produits pharmaceutiques et la nutrition. La priorité a été accordée au renforcement de la coordination entre les autorités sanitaires nationales et la communauté internationale, ainsi qu'au comblement du fossé entre activités de redressement et de relèvement et activités de promotion de la santé. Des efforts ont été déployés en particulier pour éradiquer la poliomyélite et pour lutter contre le paludisme dans les pays connaissant des situations d'urgence, améliorer les systèmes de santé dans les zones palestiniennes autonomes et veiller à la répartition équitable des biens importés en application de la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité et à la remise en état des services de santé en Iraq.

204. Il est fait de plus en plus fi des conventions humanitaires dans la guerre moderne et les enfants sont parmi les principales victimes. L'UNICEF a continué à chercher d'obtenir des gouvernements et des instances militaires qu'ils s'engagent à prendre des mesures plus efficaces pour protéger les enfants en situation de conflit armé. Il a instamment demandé qu'il soit mis fin à l'utilisation d'enfants soldats et a milité en faveur d'un ralliement universel à l'interdiction totale des mines terrestres antipersonnel. Il a exécuté sur place des programmes de mise en garde contre les mines en vue de protéger les enfants dans les zones de conflit, et a négocié des accords de cessez-le-feu afin de permettre l'apport d'une aide alimentaire aux populations dans le besoin ou des campagnes d'immunisation.

205. Mon Représentant spécial chargé de la question des conséquences des conflits armés pour les enfants a oeuvré en faveur d'une meilleure sensibilisation à cette question au niveau mondial et en vue de mobiliser l'appui politique des gouvernements et de la société civile afin de renforcer la protection et les droits des enfants et d'améliorer leur situation en période de conflit armé et après de tels conflits. Il s'est rendu dans plusieurs pays touchés par un conflit armé ou subissant les conséquences d'un tel conflit et a cherché à obtenir des parties en conflit ainsi que d'autres acteurs clefs des engagements en faveur d'une meilleure protection des enfants. Il s'emploie également à promouvoir la prise en compte de la protection et des besoins des enfants dans les processus de paix, et ce au niveau de plusieurs pays où l'on s'efforce actuellement de consolider la paix. En août 1999, le Conseil de sécurité a adopté une résolution dans laquelle il a souligné la nécessité de redoubler d'efforts pour protéger les enfants en période de conflit armé.

206. Reconnaissant que les femmes et les enfants ont des droits et peuvent jouer un rôle capital dans les efforts de consolidation de la paix, l'UNICEF a contribué à la mise au point et à l'organisation d'une formation sur les droits des enfants et la sensibilisation à la différence des sexes, à l'intention des forces de maintien de la paix. Les catastrophes et les crises pouvant avoir des effets différents sur les femmes et les hommes, le Comité permanent a également mis au point des politiques communes en vue de la prise en compte de la différence des sexes dans les programmes d'assistance humanitaire.

207. La majorité des personnes touchées par les catastrophes vivent à la campagne. La FAO a joué un rôle de premier plan en évaluant les dommages causés aux capacités de production locales, en prévenant dès qu'apparaissent les premiers signes de situation d'urgence alimentaire, en fournissant des informations sur les récoltes et les approvisionnements en vivres et en donnant des conseils techniques aux nombreux acteurs qui participent à l'aide d'urgence dans le domaine agricole. La FAO a également fourni un appui considérable aux agriculteurs victimes de catastrophes et a ainsi aidé à faire la transition entre secours et relèvement.

208. Bon nombre des crises humanitaires les plus sérieuses qu'on connaisse de nos jours sont aggravées par les mines, qui dans de nombreuses régions continuent de faire peser une menace sur la population civile bien après la fin des hostilités. Face à cette menace, le Service de l'action antimines du Département des opérations de maintien de la paix a coordonné un certain nombre de missions d'évaluation interinstitutions, qui ont permis de cerner les problèmes auxquels divers pays et communautés sont confrontés et de proposer des dispositifs d'intervention communs et de grande envergure. Il a en outre collaboré avec ses partenaires à la mise au point et à l'exécution de programmes de mise en garde contre les mines, d'aide aux victimes, de déminage et de mobilisation. Les États Membres ont fortement appuyé ces activités, notamment en versant des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour l'action antimines et en ratifiant en grand nombre la Convention d'Ottawa, ce qui a permis à celle-ci d'entrer en vigueur le 1er mars 1999.

209. La communauté humanitaire a de plus en plus conscience qu'il lui incombe de veiller à ce que les programmes de secours ouvrent la voie au développement durable. Le PNUD et les organismes humanitaires collaborent pour faire en sorte que les opérations de secours soient conçues de façon à favoriser ultérieurement un développement durable. Les programmes de démobilisation d'anciens combattants, les programmes d'action antimines de grande envergure, le retour et la réintégration des réfugiés et des personnes

déplacées et le rétablissement des institutions nécessaire à une bonne gestion des affaires publiques vont dans ce sens.

210. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) poursuit à la fois des objectifs humanitaires et des objectifs de développement en fournissant des secours et des services sociaux à environ 3,6 millions de réfugiés palestiniens. L'une des caractéristiques de l'Office a été son aptitude à maintenir les services essentiels, souvent dans des conditions difficiles, en situation de guerre et de conflit. Le déficit financier dont il continue de souffrir, qui a atteint 70 millions de dollars en 1999 pour un budget de 322 millions de dollars, a toutefois inévitablement eu des répercussions négatives sur l'ampleur et la qualité des services fournis.

Aide aux réfugiés

211. À la fin de 1998, on dénombrait 21,4 millions de réfugiés ou de personnes nécessitant l'aide du HCR, contre 22,3 millions en 1997. Un peu plus de la moitié (11,4 millions) étaient des réfugiés et les autres des personnes déplacées, des rapatriés, des demandeurs d'asile et des apatrides. La grande majorité de toutes ces personnes se trouvaient en Afrique, en Asie et en Europe.

212. Contrairement à ce qui s'était passé les années précédentes, il n'y a eu de grands mouvements de réfugiés ni en 1998 ni pendant le premier trimestre de 1999. Bien que nombreuses, les situations d'urgence auxquelles la communauté humanitaire a dû faire face ont été de relativement faible ampleur et peu médiatisées. La situation a changé radicalement la dernière semaine de mars 1999. Pendant cette semaine et les trois mois qui ont suivi, 850 000 Albanais du Kosovo ont été chassés de leurs foyers, ce qui a constitué l'un des exodes les plus massifs et les plus rapides des temps modernes. Le HCR et ses partenaires, avec l'appui logistique de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, ont monté une énorme opération de secours pour venir en aide aux personnes affluant en Albanie, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et au Monténégro. Plus de 90 000 réfugiés ont été accueillis dans des pays européens ou plus lointains dans le cadre du programme d'évacuation humanitaire. Lorsque la paix a été rétablie au Kosovo, les réfugiés sont rentrés presque aussi soudainement qu'ils étaient partis et en presque aussi grand nombre. En deux semaines seulement, plus de 400 000 réfugiés sont retournés au Kosovo.

213. La crise du Kosovo illustre de façon particulièrement frappante l'étroitesse des rapports entre les violations des droits de l'homme, la guerre et les flux de réfugiés. La communauté humanitaire et la communauté de défense des

droits de l'homme ont l'une et l'autre de plus en plus conscience que les crises humanitaires s'accompagnent d'atteintes aux droits de l'homme contre lesquelles il faut aussi réagir. Au Kosovo, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a fait oeuvre novatrice en dépêchant des représentants pour collecter des informations sur les violations des droits de l'homme et en mettant en place des bureaux sur le terrain expressément à cet effet.

214. L'Afrique fournit de nombreux exemples tragiques du même ordre. Les crises en Guinée-Bissau et en Sierra Leone ont contraint des centaines de milliers de personnes à fuir leurs foyers. La reprise des combats en République démocratique du Congo a non seulement provoqué de nouveaux mouvements de réfugiés et de personnes déplacées, mais a aussi rendu extrêmement dangereuse la poursuite des secours par les organismes humanitaires. À la fin de 1998, le conflit armé entre l'Érythrée et l'Éthiopie a entraîné de nouveaux déplacements de population et de nouvelles expulsions massives dans la corne de l'Afrique, tandis que la guerre civile en République du Congo a contraint 25 000 réfugiés congolais de la région de Pool à traverser le fleuve pour passer dans le Bas-Congo en République démocratique du Congo.

215. Les rapatriements librement consentis ont été peu nombreux en 1998. Des réfugiés éthiopiens ont pu rentrer du Soudan; des réfugiés qui se trouvaient en Éthiopie sont rentrés dans le nord-ouest de la Somalie, ce qui montre que la paix et la stabilité reviennent au moins dans certaines parties de la corne de l'Afrique. En Afrique de l'Ouest, le rapatriement des réfugiés touaregs au Mali et au Niger a été achevé, tandis que de nombreux Libériens sont rentrés chez eux, soit par leurs propres moyens (160 000 réfugiés), soit avec l'aide du HCR (110 000 depuis 1997). En Amérique centrale, le problème des réfugiés guatémaltèques, qui se pose de longue date, est en voie de règlement grâce à des rapatriements librement consentis ou à l'intégration des réfugiés au Mexique.

216. Dans d'autres situations, cependant, la poursuite de la violence ou la rupture des négociations politiques n'ont pas permis aux réfugiés de rentrer comme prévu et, dans certains cas extrêmes, ont abouti à de nouveaux exodes. Cela a été notamment le cas en Angola, où la reprise des hostilités a causé une nouvelle vague de réfugiés et le déplacement d'un nombre encore plus important de personnes à l'intérieur du pays, ce qui a contraint le HCR à suspendre son programme de rapatriement. Le conflit armé dans le sud du Soudan a empêché de donner suite aux plans prévoyant le rapatriement volontaire de quelque 240 000 personnes réfugiées en Éthiopie et en Ouganda; 124 000 Somaliens réfugiés au Kenya n'ont pas non plus pu rentrer dans leur pays d'origine;

environ 120 000 réfugiés sahraouis se trouvaient toujours en exil, en attendant une issue heureuse des négociations sur le Sahara occidental; 270 000 réfugiés burundais environ ont dû rester en République-Unie de Tanzanie, où leur présence a été une source de tension majeure entre les deux États.

217. Il n'a pas été non plus possible de trouver des solutions dans d'autres parties du monde. En mai 1998, la guerre civile a repris en Géorgie, incitant 40 000 personnes à fuir la région de Gali. C'était la deuxième fois que bon nombre de ces personnes étaient déplacées. Le rapatriement des Afghans réfugiés au Pakistan et en République islamique d'Iran a été empêché par l'instabilité qui continue de régner en Afghanistan, où les activités de réintégration et de relèvement du HCR ont été pratiquement interrompues. Le rapatriement au Sri Lanka de centaines de milliers de Tamouls réfugiés en Inde s'est avéré impossible en raison de l'intensité des combats menés dans le cadre de la guerre civile dans ce premier pays. Le HCR a demandé instamment aux Gouvernements du Myanmar et du Bangladesh d'accélérer le rapatriement volontaire des 20 000 réfugiés musulmans

environ qui se trouvent toujours au Bangladesh. Le programme de rapatriement a repris en novembre 1998.

218. Les problèmes auxquels le HCR se trouve confronté dans ces situations explosives et souvent bloquées sont encore aggravés par le fait qu'il devient de plus en plus difficile de trouver des refuges sûrs dans des pays voisins ou plus éloignés pour les victimes de la guerre ou de violations des droits de l'homme. Tant les pays en développement que les pays industrialisés répugnent de plus en plus à accepter l'obligation élémentaire de fournir leur protection aux réfugiés. Les pays pauvres font valoir qu'une part disproportionnée du fardeau que représentent les réfugiés au niveau mondial pèse sur eux depuis trop longtemps.

219. Face à cette situation, le HCR a redoublé d'efforts pour s'acquitter de l'aspect de son mandat concernant la protection des réfugiés; il a insisté notamment sur les activités de défense de la cause des réfugiés, telles que la campagne mondiale visant à inciter les États à adhérer aux instruments internationaux destinés à protéger les réfugiés et aux conventions sur l'apatridie. Parallèlement, il a pris des mesures pour faire en sorte que les besoins en matière de protection soient mieux intégrés aux programmes d'assistance.

Chapitre IV

Les incidences de la mondialisation

220. Mondialisation : c'est là un terme sommaire qui désigne les interactions de plus en plus complexes entre individus, entreprises, institutions et marchés par-delà les frontières nationales. Les nombreux défis de la mondialisation, défis qu'à eux seuls les États nations ne peuvent réussir à relever, sont la raison la plus évidente qu'il y ait dans l'immédiat de renforcer la coopération multilatérale. La mondialisation est manifeste dans l'augmentation des flux commerciaux, technologiques et financiers; dans la multiplication des agents de la société civile dont l'influence ne cesse de grandir; dans l'activité des sociétés transnationales à l'échelle de la planète; dans le foisonnement des échanges transfrontières de communications et d'informations, tout particulièrement par le truchement de l'Internet; dans la transmission d'un pays à l'autre des maladies et des problèmes écologiques; et dans l'internationalisation de plus en plus marquée de certaines formes d'activité criminelle. Les avantages et les dangers de la mondialisation sont inégalement répartis; à la croissance et à la prospérité qu'elle apporte à un grand nombre de gens font pendant, pour d'autres, une montée de la précarité et de la marginalisation – et l'expansion d'une «société incivile». Au cours de l'année écoulée, l'Organisation des Nations Unies a examiné d'assez près le problème de la mondialisation sous ses divers aspects – économique, social, environnemental –, et sous l'angle de la parité entre hommes et femmes.

Aspects économique et social

221. Il y a un an seulement que se dessinait la possibilité d'une grande récession mondiale. Heureusement, celle-ci a pu être évitée jusqu'ici. Après deux ans de turbulences sur les marchés financiers internationaux, causées par la crise, la croissance économique globale a tout de même considérablement baissé. À l'exception du Japon, l'économie des pays développés – traditionnellement considérée comme le moteur de la croissance de l'économie mondiale – a été peu touchée, mais la grande majorité des pays en développement et en transition ont accusé un ralentissement à tout le moins – et, dans certains cas, un repli – de leur croissance économique, qui s'est accompagné d'un recul du progrès social. Il se peut qu'on retrouve le climat plus favorable de la période qui a précédé la crise, mais cela prendra du temps et jamais on ne pourra combler les pertes subies en 1998 et 1999. En attendant, le monde reste exposé à des bouleversements analogues, d'où s'impose la nécessité d'agir pour éviter une telle éventualité.

222. Dans la majorité des pays, la croissance, pour autant qu'on puisse le prévoir, ne suffira pas à réduire le nombre des pauvres. Dans les pays en développement pris comme un tout, 1,5 milliard de personnes continuent à vivre avec moins d'un dollar par jour. Malheureusement, l'engagement qu'a pris la communauté internationale d'éliminer la pauvreté n'a pas encore produit de résultats.

223. Au cours des mois écoulés, l'Organisation des Nations Unies a été le cadre d'un utile dialogue sur la crise financière, la persistance de la pauvreté, la marginalisation de l'Afrique et des pays les moins avancés et sur d'autres aspects de la mondialisation.

224. Au niveau intergouvernemental, l'Assemblée générale suit de plus en plus près les questions de mondialisation. En septembre 1998, elle a organisé deux jours durant un dialogue de haut niveau sur le thème des répercussions économiques et sociales de la mondialisation. Cette initiative, qui s'est accompagnée de tables rondes et de réunions-débats ministérielles a permis de rassembler les points de vue des gouvernements, de la société civile, du secteur privé et du système des Nations Unies. Elle a montré que, plus que quiconque, l'Organisation était à même d'intéresser un large éventail de parties prenantes à des questions d'une importance critique pour la communauté internationale.

225. Reconnaisant les enjeux et les chances que présentent à l'heure actuelle les marchés financiers mondialisés, en particulier pour les pays en développement et en transition, l'Assemblée générale a décidé en 1997 d'envisager de convoquer en l'an 2001 au plus tard, une réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental. Au cours de la première moitié de l'année 1999, le Groupe de travail de l'Assemblée générale sur le financement du développement est convenu que cette manifestation «s'occupera[it] des questions aux niveaux national, international et au niveau des systèmes ayant trait au financement du développement, de façon intégrée dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance». Le Groupe de travail a proposé que participent à cette manifestation toutes les parties prenantes, y compris le FMI et la Banque mondiale. À ce propos, le Conseil économique et social a recommandé la création d'une équipe spéciale mixte composée de représentants de l'Organisation des Nations Unies et des institutions de Bretton Woods, qui s'attacherait à faciliter la participation de ces institutions au processus de financement du développement lancé par l'Assemblée générale.

226. Pendant l'année, les membres du Conseil ont consacré plusieurs débats internes aux aspects socioéconomiques de la mondialisation et parlé de plus en plus souvent de ces grandes questions avec leurs homologues des institutions de Bretton Woods. Une réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social et des institutions de Bretton Woods, la deuxième, a eu lieu en 1999; elle a été complétée par un certain nombre d'échanges entre le Conseil et les directeurs exécutifs de la Banque mondiale et du FMI. Ces derniers comptent se rendre de nouveau au Conseil en automne, après la réunion annuelle de leurs institutions respectives. Le Comité de développement a recommandé que l'Organisation des Nations Unies poursuive ses travaux sur les principes des politiques sociales et les bonnes pratiques en la matière élaborés par la Banque mondiale pour donner suite au Sommet mondial pour le développement social.

227. Les commissions techniques du Conseil économique et social – celles qui sont chargées du développement social, de la promotion de la femme et des questions de population et de développement – ont poursuivi leurs travaux sur le suivi des conférences des Nations Unies. La mondialisation a d'importants effets dans chacun de ces grands domaines. Parmi les principaux travaux qui ont été menés à bien, il faut citer l'établissement du texte définitif du protocole facultatif relatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et l'examen quinquennal du suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement auquel il a été procédé à l'occasion d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale tenue en juin/juillet 1999. À sa session de fond de 1999, le Conseil économique et social a centré ses travaux sur les questions connexes de la pauvreté, de l'emploi et de la parité entre hommes et femmes, ainsi que sur le développement de l'Afrique.

228. L'impact de la mondialisation sur la parité entre les sexes au travail est à la fois important et complexe. Il fait l'objet d'une importante publication intitulée *Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement, 1999*, à laquelle ont participé l'OIT, la CNUCED, le Département des affaires économiques et sociales et la Banque mondiale. Je présenterai cette étude à l'Assemblée générale.

229. La Commission du développement social a étudié les effets de la mondialisation sur l'accès aux services sociaux et recommandé que la planification et le financement de ces services soient mieux coordonnés au niveau international. La Commission sur la population et le développement a examiné le rapport entre croissance démographique, structure et distribution et croissance économique soutenue et développement durable. Les délibérations de cette commission ont fait ressortir les effets de la mondialisation sur la démographie,

en particulier eu égard aux mouvements de personnes d'un pays à un autre et à la diffusion des maladies infectieuses comme le sida.

230. La Commission du développement durable a abordé plusieurs importants problèmes que pose la mondialisation, notamment ceux de la gestion des océans et du tourisme, industrie dont la croissance est particulièrement rapide et s'est penchée sur les difficultés auxquelles se heurtent les petits États insulaires en développement. Elle a proposé, entre autres, de prendre des mesures pour renforcer les travaux de l'Assemblée générale sur les océans et sur les principes directeurs pour assurer un tourisme durable. Elle a aussi examiné le Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires, en vue de l'examen auquel doit procéder l'Assemblée générale, en septembre 1999.

231. La Commission des droits de l'homme, reconnaissant que les forces qui impulsent la mondialisation peuvent avoir d'importantes conséquences pour les droits de l'homme, en particulier dans les pays en développement, a demandé à tous les organes conventionnels, aux rapporteurs spéciaux, aux experts indépendants et aux groupes de travail d'étudier, compte tenu de leurs mandats respectifs, l'impact de la mondialisation sur les droits de l'homme. La Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme a été priée de présenter à la Commission, à sa prochaine session, une étude d'ensemble de la question.

232. Au Siège, les nouveaux arrangements en matière de gestion et autres réformes ont permis au Secrétariat et à d'autres organes de participer plus efficacement au dialogue engagé sur la mondialisation. Le Vice-Secrétaire général anime un groupe de hauts responsables qui coordonnent l'action de l'Organisation des Nations Unies face à un éventail de problèmes posés par la mondialisation. Le Comité exécutif des affaires économiques et sociales a publié des rapports sur la nécessité de réformer la structure financière mondiale et de revoir les problèmes de l'endettement des pays en développement. Les nouveaux rapports sur le financement du développement et sur les dimensions sociales de la politique macroéconomique qui sont en cours d'établissement contribueront à nourrir le débat sur les questions socioéconomiques allant de pair avec la mondialisation.

233. La réaffirmation de l'identité régionale est l'une des conséquences de la mondialisation. Porter son attention aux problèmes des régions et renforcer la coopération avec les institutions régionales par l'intermédiaire des commissions régionales reste l'une des principales tâches de l'Organisation. Au cours de l'année écoulée, les commissions régionales ont permis d'organiser des consultations approfondies sur l'ordre du jour de l'Assemblée du millénaire aux-

quelles ont participé les gouvernements et des agents de la société civile. La mondialisation est aussi devenue un grand axe de recherche sur les campus de l'Université des Nations Unies dispersés dans les régions et dans beaucoup d'instituts de recherche des Nations Unies de par le monde.

234. Les défis que la mondialisation appelle à relever sont trop grands pour que les gouvernements et les organisations internationales puissent s'y attaquer seuls. À sa session d'octobre 1998, le Comité administratif de coordination a centré son ordre du jour sur les problèmes découlant de la mondialisation et sur les conséquences néfastes de la crise financière. Suite à cette session, le Groupe des Nations Unies pour le développement a été prié de mettre sur pied un plan d'action qui permette aux équipes de pays des Nations Unies d'oeuvrer avec leurs partenaires nationaux pour faire face aux problèmes que la mondialisation et la crise financière ont créés en Asie de l'Est. Dans ce plan, qui s'inspire de stratégies existantes, a été présentée une gamme d'options concrètes qui portent sur les quatre catégories d'activité suivantes : 1) suivre les effets de la crise, sur les groupes vulnérables en particulier; 2) aider les pays à entreprendre les réformes structurelles et institutionnelles dont ils ont besoin; 3) contribuer à la création de services sociaux de base et au renforcement de ceux qui existent, et assurer des moyens de sécurité aux plus défavorisés; 4) resserrer les liens avec la Banque mondiale.

235. À la première session ordinaire de 1999 du Comité administratif de coordination, en avril, les membres du Comité ont conclu que, pour relever les défis de la mondialisation, le système des Nations Unies devait coopérer plus efficacement avec le secteur privé et la société civile, en même temps qu'avec les gouvernements. La coopération peut être renforcée au moyen de partenariats et c'est la raison pour laquelle j'ai proposé à Davos que l'on fasse appel aux grandes sociétés pour qu'elles mettent leur puissance et l'étendue de leurs moyens au service des objectifs de l'Organisation. À sa deuxième session ordinaire, en octobre 1999, les membres du Comité s'efforceront d'arriver à des conclusions d'ordre général quant à la capacité qu'aura, au siècle prochain, le système des Nations Unies de répondre avec souplesse et efficacité aux exigences de la mondialisation.

236. S'il est indispensable d'engager toutes les parties prenantes à chercher des solutions aux problèmes de la mondialisation, c'est aux pays les plus développés qu'il incombe au premier chef de s'attaquer aux effets néfastes du phénomène. C'est pourquoi j'ai écrit aux dirigeants du G-8, avant leur réunion au sommet de Cologne, en juin 1999, pour les prier instamment d'agir de manière à éviter que la majorité de la population mondiale ne reste en marge de l'économie de notre planète. Je les ai vivement engagés à stimuler la

croissance économique de leurs pays, à relever le montant de leur aide publique au développement, à consentir des allègements du fardeau de la dette et à convier les représentants des pays en développement et en transition à participer à leurs travaux sur l'élaboration d'un nouveau système financier international. Si l'on a déjà enregistré des progrès dans ce domaine, il reste encore énormément à faire.

237. Il y a eu des avancées au sommet de Cologne sur la question de l'allègement du fardeau des pays pauvres les plus lourdement endettés; mais il reste aux ministres des finances à étudier, à la prochaine session du Comité intérimaire, certains points de détail, financiers et opérationnels. Pour sa part, le Conseil économique et social a mis cette année l'accent sur la nécessité d'assurer un financement qui permette d'appliquer pleinement les décisions prises à Cologne. En revanche, le tableau est sombre en ce qui concerne l'aide publique au développement. Entre 1990 et 1998, la part du PIB consacrée à cette aide par les pays développés est tombée de 0,33 % à 0,23 %.

238. Les pays entrent dans le système commercial international à partir de points très différents et la mondialisation et la libéralisation ont pour eux des conséquences inégales. De remarquables succès ont été enregistrés dans des pays en développement où les réformes que l'on avait opérées ont donné du tonus au commerce et aux investissements à l'échelon international. Le problème de l'accès aux marchés, aux capitaux et aux technologies reste cependant très répandu et bien des pays en développement ont les plus grandes difficultés à apporter les transformations institutionnelles nécessaires à une intégration bénéfique dans les circuits économiques mondiaux. En novembre 1999 aura lieu à Seattle la troisième session de la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce et il est maintenant probable que sera lancée à cette occasion une nouvelle série de négociations commerciales multilatérales. Cette année, à la session du Conseil économique et social, l'idée de faire de ces négociations les «négociations du développement» a été très bien reçue. Le lancement de nouvelles négociations consacrées au commerce et au développement pourrait offrir aux pays en développement une belle occasion de négocier leur intégration dans le système économique mondial, sur la base d'un ordre du jour positif. Le PNUD et la CNUCED unissent leurs forces pour aider les pays en développement à mettre sur pied leur position de négociation à la Conférence.

Mondialisation et environnement

239. Les transformations de l'environnement mondial ne respectent pas les frontières nationales. C'est là un des enjeux

les plus critiques de la mondialisation. Cette constatation est on ne peut plus évidente quand on prend conscience des menaces auxquelles le réchauffement de la planète expose la population mondiale. Seule la conclusion d'un ambitieux accord multilatéral permettrait de s'attaquer de front au problème, mais il n'est pas facile d'arriver au consensus politique nécessaire pour cela. La quatrième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques s'est tenue à Buenos Aires, en novembre 1998; l'objectif en était d'engager le processus permettant d'arrêter les règles de mise en oeuvre des mécanismes dont on est convenu à Kyoto, en 1997, et d'adopter un plan d'action biennal.

240. La dixième Réunion des États parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone a eu lieu au Caire, en novembre 1998. Son ordre du jour était orienté sur le renforcement des efforts internationaux tendant à enrayer la destruction de la couche d'ozone qui protège la Terre. Pour la première fois, on s'est appliqué à concevoir une politique de protection de la couche d'ozone compatible avec les efforts menés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre qui sont la cause des changements climatiques.

241. En février 1999, à Carthagène, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a examiné les risques que la biotechnologie pouvait présenter pour la diversité biologique et la santé humaine, les incidences socioéconomiques de cette situation pour les pays en développement et l'utilité d'adopter une approche préventive pour répondre aux préoccupations en matière de sécurité biologique. La communauté internationale continue à travailler à l'élaboration d'un protocole sur la sécurité biologique qui, entre autres, viserait à garantir que des organismes vivants modifiés ne puissent pas être introduits dans un pays sans son «consentement préalable en connaissance de cause».

242. De nouveaux progrès ont été enregistrés en ce qui concerne la sécurité des produits chimiques dans le monde. On est enfin arrivé à un consensus international quant à la nécessité de conclure un traité juridiquement contraignant pour promouvoir la sécurité en empêchant le commerce involontaire de produits chimiques et pesticides dangereux. À cet égard, la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable dans le cas de certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet du commerce international a été ouverte à la signature en septembre 1998. En janvier 1999, à la deuxième session de négociations, de sérieux progrès ont été accomplis dans la mise au point d'un instrument global tendant à réduire et éliminer les émissions et le rejet dans l'environnement de polluants organiques persistants. Le

Groupe d'experts sur les critères s'est maintenant réuni. La troisième session de négociations se tiendra à Genève, en septembre 1999, et l'on prévoit une série d'ateliers régionaux.

243. L'évaluation des recherches en eau à l'échelle mondiale, grande initiative menée par le PNUE et financée par le Fonds pour l'environnement mondial, a été lancée pour étudier, au cours des quatre prochaines années, la situation et les problèmes auxquels est confronté l'environnement aquatique. Cette évaluation porte essentiellement sur le problème des ressources en eau que se partagent plusieurs pays. Elle vise non seulement à analyser les problèmes actuels, mais aussi à mettre au point des schémas pour l'utilisation future des ressources en eau de la planète. Les possibilités d'action seront analysées pour que les décideurs et les gestionnaires puissent bénéficier d'avis scientifiques solidement étayés.

244. Au niveau régional, en Europe, la troisième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé s'est tenue à Londres, en juin 1999. Le Protocole relatif à l'eau et à la santé, qui est annexé à la Convention des Nations Unies et de la Commission économique pour l'Europe sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, a été signé par 35 pays, dont 16 pays en transition. La Conférence a tiré parti des travaux des conférences sur l'environnement et la santé qui avaient eu lieu précédemment (à Francfort, en 1989, et à Helsinki, en 1994). La signature de ce protocole marque l'engagement renouvelé d'améliorer l'environnement et la santé au XXI^e siècle et de relancer la coopération internationale pour résoudre des problèmes transfrontières comme celui de la pollution de l'air, du manque d'accès à l'eau salubre et aux moyens d'assainissement et des transports, domaine où l'on cherche toujours à remédier aux effets néfastes pour la santé et l'environnement de l'augmentation constante de la circulation.

245. Il est toujours extrêmement difficile d'arriver à conclure des accords efficaces et juridiquement contraignants pour protéger l'environnement, en particulier d'établir des régimes commerciaux internationaux qui soient soucieux de l'environnement. Le PNUE et la CNUCED analysent l'impact social et environnemental des tendances économiques associées à la mondialisation. Ils s'efforcent tout particulièrement de déterminer quelles sont les zones où coïncident les programmes mondiaux en matière de commerce et d'environnement et quelles pourraient être les zones de friction. Ils cherchent aussi à déterminer l'intérêt que présentent les instruments économiques pour aider à mettre en oeuvre les accords relatifs à l'environnement.

246. Le PNUE a donné suite à l'appel que j'ai lancé au Forum économique mondial de Davos en faveur d'un partena-

riat avec le secteur privé, notamment en adoptant la Déclaration internationale pour l'adoption des modes de production moins polluants. Sa coopération avec le secteur des services financiers, des télécommunications et du tourisme s'est aussi bien développée et l'on peut citer à ce sujet une nouvelle initiative lancée avec des voyageurs.

La «société incivile»

247. La mondialisation a eu bien des effets bénéfiques, mais elle est aussi associée à une implacable augmentation des activités transfrontières illégales, créatrices d'une économie souterraine qui porte sur des centaines de milliards de dollars et menace dans de nombreux pays les institutions de l'État et la société civile. La production, le trafic et l'abus des drogues illicites ainsi que la progression du crime organisé de pays à pays sont les principaux phénomènes auxquels se heurte le Bureau de contrôle des drogues et de la prévention du crime qui regroupe, pour faire face à la «société incivile», le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et le Centre de prévention de la criminalité internationale.

248. À la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale, les États Membres ont pris un engagement historique, à savoir d'éliminer, ou de réduire significativement avant la fin de l'an 2008, la culture illicite du pavot, du coca et du chanvre indien. L'importance critique d'une réduction de la demande dans la campagne qui sera menée pour réduire en 10 ans la consommation de drogues a aussi été soulignée.

249. Du côté de l'offre, le Programme pour le contrôle international des drogues joue un rôle de catalyseur en mettant au point une stratégie d'ensemble pour éliminer les cultures illicites et le trafic des drogues. Cette stratégie part de l'hypothèse que le problème de la drogue doit être traité de façon intégrée, ce qui signifie que le Programme doit travailler en étroite collaboration avec ses partenaires nationaux et internationaux, ainsi qu'avec les institutions financières internationales. Pour rendre moins attractives les cultures illégales, il faut améliorer la qualité de vie des communautés rurales; cela veut dire aussi qu'il faut veiller davantage à ce que les agriculteurs aient la possibilité de pratiquer des cultures de remplacement et à ce qu'ils aient accès à des services de base en matière de santé et d'éducation ainsi qu'à des services sociaux. Du côté de la demande, le Programme a lancé une nouvelle initiative pour aider les gouvernements à se doter d'une base de données épidémiologiques grâce à laquelle les responsables seront informés de l'étendue du problème de la drogue dans leur pays et du type de drogues dont il est fait abus. Ils seront ainsi mieux à même

de mettre sur pied des politiques de prévention, de traitement et de réadaptation plus efficaces.

250. Le Centre de prévention de la criminalité a continué à soutenir les efforts faits pour relever les défis que posent de plus en plus les activités criminelles transnationales. En mars 1999, il a lancé trois programmes globaux contre le crime organisé à l'échelle transnationale, la traite des êtres humains et la corruption. Le Comité spécial sur l'élaboration d'une convention internationale globale contre la criminalité transnationale a beaucoup avancé dans son projet de convention et de protocoles, au nombre de trois, sur la traite des êtres humains, sur les travailleurs migrants et sur les armes à feu.

251. L'expansion rapide du système financier mondial et l'existence de l'Internet ont multiplié les problèmes que pose le blanchiment de l'argent. Le Programme de lutte contre le blanchiment de l'argent du Bureau de contrôle des drogues envisage de lancer au début de l'an 2000 une initiative mondiale intitulée *The United Nations Offshore Forum*, qui a pour but d'empêcher que le secteur financier offshore ne serve à blanchir le produit d'activités criminelles. Plus largement, cette initiative a pour objectif de rendre plus transparentes les transactions internationales et de stimuler la coopération internationale dans la lutte contre la criminalité transnationale à laquelle sont liés des centres financiers offshore. Le Programme global aidera aussi les gouvernements à s'acquitter de l'engagement qu'ils ont pris à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale d'adopter avant la fin de l'année 2003 des lois et des programmes de lutte contre le blanchiment de l'argent.

Incidences de la mondialisation sur la sécurité

252. La mondialisation a un certain nombre d'incidences sur la sécurité mondiale et nationale, dont certaines sont positives, les autres négatives. Les forces du marché dans le monde peuvent engendrer des richesses et répandre la prospérité mais là où le développement est inégal, elles peuvent causer une recrudescence des tensions politiques et une montée des risques d'instabilité, comme on a pu le voir récemment à la suite de la crise financière en Asie de l'Est. Paradoxalement, cette même crise a amené une réduction des dépenses militaires dans la région et freiné ce que d'aucuns qualifiaient de course aux armements régionale. En Europe occidentale, la logique des forces du marché a accentué l'intégration en donnant clairement à toutes les parties un intérêt commun, celui de résoudre pacifiquement les différends entre États.

253. Pour nombre de commentateurs, il existe un lien important entre la diffusion du libéralisme économique, qui

est l'une des caractéristiques de la mondialisation, et l'expansion du libéralisme politique. Plus de 60 % des pays du monde ont aujourd'hui une forme de gouvernement démocratique. Les adeptes de ce que l'on appelle la «thèse de la paix démocratique» font valoir que les démocraties ne se font presque jamais la guerre et que le niveau des conflits armés internes y est beaucoup plus bas que là où il n'y a pas de démocratie. Ils soutiennent que, dans la mesure où l'expansion des forces du marché favorise l'émergence de la démocratie, la mondialisation est un facteur positif pour la sécurité dans le monde.

254. La globalisation a aussi son côté d'ombre. La demande mondiale de certaines matières premières – bois, diamants et drogues entre autres –, a permis à des factions en guerre de trouver les fonds leur permettant de continuer à se battre pendant des années. Cet Internet même, qui a favorisé la diffusion de normes pour assurer le respect des droits de l'homme et une bonne gouvernance, a aussi servi à propager l'intolérance et à répandre l'information nécessaire pour fabriquer des armes de terreur.

255. La montée du niveau de développement industriel signifie aussi que de plus en plus de pays ont accès aux technologies de base indispensables pour fabriquer des armes de destruction massive, tandis que l'ouverture de plus en plus grande des marchés mondiaux fait qu'il est de plus en plus difficile de contrôler le trafic des précurseurs d'armes de destruction massive.

Chapitre V

Ordre juridique international et droits de l'homme

Introduction

256. En 1899, alors que s'achevait le XIXe siècle, et quelques années plus tard, en 1907, les conférences de paix de La Haye, voulant rendre notre monde plus humain, ont instauré des règles pour soulager la misère des hommes pendant les conflits armés. C'est d'ailleurs la raison d'être de tous les efforts déployés pour régler les différends par des moyens pacifiques. L'action de codification et de développement progressif du droit international menée par la Société des Nations, puis par l'Organisation des Nations Unies, a trouvé son aboutissement dans le régime juridique international de protection des droits de l'homme.

257. À l'heure actuelle, il n'est guère d'aspects des rapports entre l'individu et l'État qui ne soient couverts par des déclarations, conventions, traités, principes et codes de conduite. Des instruments juridiques existent pour défendre les droits de l'enfant, assurer l'égalité de traitement aux femmes, énoncer les devoirs des gouvernements en matière de droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, proscrire la discrimination raciale, réprimer la torture, protéger les minorités et promouvoir la diversité culturelle. Nous abordons le nouveau millénaire munis d'un arsenal de protection des droits de l'homme qui restera comme l'une des grandes réalisations du XXe siècle.

258. Mais les droits de l'homme sont hélas bafoués un peu partout dans le monde. Les génocides, les massacres, les exécutions sommaires et arbitraires, la torture, les disparitions forcées, l'esclavage, la discrimination, la misère endémique et les persécutions de minorités sont loin d'avoir disparu. L'Organisation des Nations Unies a mis en place des institutions et des mécanismes pour mettre fin à ces pratiques qui font injure au genre humain. Je pense notamment aux groupes de travail et aux rapporteurs spéciaux de la Commission des droits de l'homme, aux institutions et mécanismes de promotion des droits économiques, sociaux et culturels et du droit au développement, et bien sûr au Haut Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme.

259. En cas de violations massives des droits de l'homme, il importe au plus haut point de les dénoncer et de rassembler les éléments du dossier. Nous avons l'espoir que forte de l'expérience des tribunaux internationaux, la Cour pénale internationale non seulement servira à traduire en justice dictateurs et tyrans sanguinaires, mais jouera aussi un rôle dissuasif et préventif.

260. L'accord portant création de la Cour pénale internationale est un jalon dans l'histoire de la coopération internationale au service du progrès général et du respect universel des droits de l'homme. Cet événement revêt une telle importance pour l'ordre juridique international qu'il mérite d'être examiné de plus près.

La Cour pénale internationale

261. Le Statut de Rome de la Cour pénale internationale, qui a déjà été signé par 84 États et ratifié par quatre, entrera en vigueur lorsque 60 États l'auront ratifié. Répondant à une demande que m'a adressée l'Assemblée générale en décembre 1998, j'ai convoqué la Commission préparatoire de la Cour pénale internationale (constituée par la Conférence de Rome) qui a tenu sa première session en février 1999 et sa deuxième session en juillet-août 1999. Elle tiendra sa troisième session en novembre-décembre de cette année.

262. La Commission préparatoire a accompli quelques progrès dans l'élaboration du Règlement de procédure et de preuve et la définition des éléments des crimes relevant de la compétence de la future Cour pénale internationale. Mais il reste encore beaucoup à faire si l'on veut que l'échéance fixée par la Conférence de Rome, le 30 juin 2000, soit respectée. Pour ma part, j'exhorte les États Membres à ratifier le Statut et à prendre dès à présent les mesures nécessaires à sa mise en oeuvre.

Les Tribunaux internationaux

263. Répondant à une demande que m'a adressée l'Assemblée générale en décembre 1998, j'ai nommé cinq experts indépendants que j'ai chargés d'examiner le fonctionnement des deux tribunaux internationaux sous tous ses aspects. La mission dont ils sont investis a une portée générale mais ils s'attacheront essentiellement à examiner la gestion des dossiers lors de l'instruction, l'objectif étant d'assurer une utilisation optimale des ressources. L'équipe d'experts devrait soumettre ses conclusions à l'Assemblée générale vers la fin de 1999.

264. Les jugements rendus par les deux tribunaux continuent de clarifier certains aspects essentiels du droit international humanitaire, comme la portée de ce qui constitue une infraction grave aux Conventions de Genève de 1949; la distinction qu'il convient d'établir entre la notion de conflit armé

international et celle de conflit armé non international; la détermination des règles du droit international humanitaire qui sont applicables aux conflits armés de caractère non international; le sens et la portée des crimes contre l'humanité, notamment dans le cadre des conflits armés; la définition de la torture en droit international humanitaire; la définition du viol en droit pénal international; la criminalisation de la planification et de la préparation de violations du droit international humanitaire; le sens et la portée de la responsabilité des supérieurs hiérarchiques; la légitimité d'invoquer la contrainte comme moyen de défense dans le contexte de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité; les éléments constitutifs de la complicité dans la planification, la préparation et l'exécution d'un crime au regard du droit international.

265. Les deux Tribunaux sont aux prises avec deux difficultés majeures : comment réduire la durée de la détention provisoire et celle des procès eux-mêmes? Le Tribunal pour l'ex-Yougoslavie doit en outre assumer la lourde tâche d'enquêter sur les crimes commis au Kosovo.

Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie

266. Au cours de l'année écoulée, le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie a délivré quatre actes d'accusation contre neuf individus, dont, en particulier, Slobodan Milosević, Président de la République fédérale de Yougoslavie. Depuis sa création, le Tribunal a délivré 27 actes d'accusation contre 90 personnes.

267. Au moment où le présent rapport a été établi, 30 personnes étaient détenues par le Tribunal, dont 5 attendaient qu'il soit statué sur l'appel qu'elles avaient formé, 10 passaient en jugement et 15 attendaient d'être jugées. Au cours de l'année écoulée, le Tribunal a ouvert huit nouveaux procès et rendu des jugements dans le cadre de six affaires, ce qui porte à sept le nombre des personnes jugées. Cinq des accusés ont été reconnus coupables pour au moins une partie des charges retenues; le sixième a été acquitté de toutes les charges qui pesaient contre lui. L'appel qu'un des accusés a formé contre le jugement et la sentence du Tribunal a été rejeté par la Chambre d'appel, qui a en revanche accueilli les appels formés par le Procureur contre l'acquiescement de l'intéressé sur certains chefs.

268. Au cours de l'année, le Président du Tribunal a écrit à quatre reprises au Président du Conseil de sécurité pour protester contre le manque de coopération de la République fédérale de Yougoslavie, qui manque à son obligation d'arrêter et de livrer trois personnes mises en accusation par le Tribunal, et persiste dans son refus d'autoriser le Procureur et ses enquêteurs à se rendre au Kosovo.

269. À la suite des événements au Kosovo, le Bureau du Procureur a établi deux antennes provisoires en Albanie et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. Pour ma part, j'ai autorisé le recrutement d'un maximum de 300 experts détachés à titre gracieux par les États Membres, pour assurer des travaux de médecine légale et d'analyse scientifique et technique au Kosovo dès que la force internationale y aura été déployée. À ce jour, 11 États Membres ont conclu des accords avec l'Organisation concernant le détachement de personnel à titre gracieux.

270. L'Autriche et la Suède ont conclu avec le Tribunal des accords relatifs à l'exécution des peines, ce qui porte à cinq le nombre des pays ayant passé de tels accords. Des négociations sont en cours avec d'autres États en vue de conclure d'autres accords de ce type.

271. Le 16 octobre 1998, l'Assemblée générale a élu trois juges pour siéger à la troisième chambre de première instance du Tribunal. Ils ont pris leurs fonctions le 16 novembre 1998. La juge Gabrielle Kirk McDonald ayant annoncé sa démission, avec effet au 17 novembre 1999, j'ai désigné, après avoir consulté le Président du Conseil de sécurité et le Président de l'Assemblée générale, la juge Patricia McGowan Wald, une ressortissante des États-Unis d'Amérique, pour remplacer Mme McDonald dont le mandat doit prendre fin en novembre 2001. Mme Louise Arbour, qui exerce les fonctions de Procureur pour les deux Tribunaux, a annoncé qu'elle quitterait son poste le 15 septembre 1999. Le 11 août 1999, le Conseil de sécurité a nommé, sur ma proposition, Mme Carla Del Ponte, ressortissante suisse, pour remplacer Mme Arbour à compter du 15 septembre 1999.

Tribunal international pour le Rwanda

272. Au cours de l'année écoulée, le Tribunal international pour le Rwanda a émis deux actes d'accusation contre cinq individus. Depuis sa création, il a établi 28 actes d'accusation contre 48 personnes. À ce jour, 38 accusés sont détenus par le Tribunal : 5 attendent qu'il soit statué sur l'appel qu'ils ont formé, 3 passent actuellement en jugement et 30 attendent d'être jugés. Cinq accusés ont déjà été condamnés, ou ont plaidé coupable, pour des chefs de génocide. Des peines ont été prononcées dans les cinq affaires en question, pour lesquelles les intéressés ont tous formé des appels.

273. Le Mali a été le premier État Membre à conclure un accord relatif à l'exécution des peines prononcées par le Tribunal. Des négociations sont en cours avec d'autres États en vue de la conclusion d'accords de ce type.

274. Le 3 novembre 1998, l'Assemblée générale a élu neuf juges pour siéger dans les chambres de première instance du Tribunal. À la session plénière du Tribunal de juin 1999, le

juge Navanethem Pillay a été élu à la présidence du Tribunal, en remplacement du juge Laïti Kama, qui n'était plus rééligible.

L'avenir

275. Tout au long du présent rapport, j'ai mis l'accent sur la corrélation existant entre la paix, le développement et le respect des droits de l'homme. J'ai aussi fait observer que les effets conjugués du sous-développement, de la mondialisation et des mutations rapides mettent à rude épreuve le ré-

gime international de protection des droits de l'homme. On ne saurait trop insister sur la responsabilité des gouvernements de respecter et de faire respecter les droits de l'homme, quel que soit leur système politique, économique, social ou culturel et indépendamment de la situation économique et sociale du pays. Il faut donc que la quête du développement, l'intégration à l'économie mondiale et la gestion du changement soient subordonnées aux droits de l'homme et non l'inverse.

276. Comme le proclament les instruments internationaux, les droits de l'homme sont au cœur de notre mission. Si nous perdons de vue cette vérité fondamentale, nous courrons à l'échec.

Chapitre VI

Gérer le changement

Pour une culture de la communication

277. La diffusion, dans l'ensemble de l'Organisation, d'une nouvelle culture de la communication constitue le pivot de l'action menée pour préparer les Nations Unies à relever les défis du XXI^e siècle. Pour atteindre cet objectif, le Département de l'information déploie une nouvelle stratégie de communication active à laquelle sont associées des organisations de la société civile partout dans le monde, le but étant de trouver de nouveaux moyens de faire connaître les activités de l'Organisation et de mettre en relief nos succès. Pour ce faire, le Département s'est employé durant cette année à favoriser une plus large ouverture et une plus grande transparence, en augmentant le volume et la diffusion de l'information et en instaurant de meilleurs contacts entre les responsables de l'Organisation et les médias dans le monde entier. Dans le même temps, grâce au programme que le Département de l'information finance et organise chaque année à l'intention des journalistes de la presse écrite et audiovisuelle des pays en développement, de nouvelles générations de praticiens font connaissance avec l'Organisation et il se crée des réseaux de professionnels des médias qui peuvent contribuer à mieux faire connaître l'action de l'Organisation partout dans le monde.

278. Le Département compte accroître la rapidité de transmission des nouvelles, en installant sur le Web un service de presse des Nations Unies qui signalera aux journalistes, par courrier électronique, les nouvelles importantes émanant de l'Organisation. Autant que faire se peut, ces flashes d'information seront adaptés aux pôles d'intérêt des journalistes et assortis de renvois au Centre de presse des Nations Unies qui sera accessible par la page d'accueil de l'Organisation et donnera aux personnes intéressées plus de détails sur chaque nouvelle ainsi signalée aux médias. Des visioconférences et des vidéoconférences de presse de hauts responsables de l'Organisation, au Siège et partout où l'actualité se fait, contribueront également à porter les nouvelles émanant de l'Organisation jusque dans les salles de rédaction des organes de presse de tous les pays. Les centres d'information des Nations Unies auront un rôle capital à jouer qui consiste à réunir un complément d'information auprès des centres régionaux et à surveiller la manière dont les médias locaux rendent compte des activités de l'Organisation.

279. Le Département de l'information est responsable de tout ce qui concerne le site Web de l'Organisation, auquel des perfectionnements sont apportés en permanence. En 1999, le site a été doté d'une nouvelle page d'accueil audiovisuelle.

Les programmes de radio et de télévision des Nations Unies sont désormais accessibles quasi immédiatement à tout utilisateur d'Internet partout dans le monde. La page d'accueil de l'ONU (www.un.org) est consultée 3 millions de fois par semaine, à partir de 133 pays. Le taux de consultation du site a connu un développement spectaculaire au cours des trois dernières années : le nombre des connexions est passé de 11,5 millions en 1996 à 98,5 millions en 1998, et devrait atteindre 150 millions en 1999. Un soutien intergouvernemental sera absolument nécessaire si l'on veut maintenir toutes les versions linguistiques du site Web de l'Organisation et faire en sorte que celui-ci demeure un site de pointe, sur le plan tant du contenu que des technologies utilisées.

280. Plus de 800 000 écoles dans plus d'une centaine de pays se sont connectées au Cyberschoolbus du Département de l'information (www.un.org/cyberschoolbus). Ce site d'enseignement interactif en ligne permet à des communautés diverses d'élèves et d'enseignants de s'initier en commun à l'action de l'Organisation. Le module «Schools Demining Schools» (des écoles déminent des écoles), par exemple, a permis de collecter des fonds auprès d'écopiers dans les pays donateurs pour aider à déminer les abords d'écoles situées dans des pays ravagés par la guerre. Il a également permis de sensibiliser davantage à ce problème des élèves qui correspondent par courrier électronique avec des équipes de déminage opérant en Afghanistan et au Mozambique.

281. Pendant l'année écoulée, le Département de l'information a organisé toute une série d'expositions et de manifestations spéciales, au Siège et ailleurs, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et des partenaires extérieurs tels que Disney, l'American Foundation For Aids Research (AmFAR) et le Freedom Forum. Le Département a reçu un nombre record de demandes d'assistance pour des projets marquant l'avènement de l'an 2000.

282. S'agissant des services destinés au grand public, le Département de l'information continue de mener une action auprès de la jeunesse, aussi bien par des contacts directs personnels – visites guidées, réunions d'information, manifestations spéciales, etc. – que dans le cadre d'ateliers organisés à l'intention des élèves et des enseignants. En décembre 1998, près de 400 jeunes venus de 125 établissements scolaires de sept pays différents ont participé à une conférence sur les droits de l'homme organisée au Siège. Les vidéoconférences sont également de plus en plus utilisées pour relier à l'Organisation des publics de jeunes de tous les pays. Par ailleurs, l'on s'efforce tout particulièrement de faire

participer les jeunes de tous horizons à la stratégie mondiale de communication mise en oeuvre en prévision de l'Assemblée du millénaire.

283. Pour communiquer efficacement, l'Organisation doit être en mesure de faire passer son message aux populations comme aux gouvernements des États Membres. Les centres d'information des Nations Unies ont de ce point de vue un rôle essentiel à jouer qui consiste à organiser des manifestations et à diffuser dans les langues locales une information qui montre concrètement comment l'action de l'Organisation est en phase avec la vie quotidienne des gens partout dans le monde. Par leur présence sur le terrain et leur connaissance des situations locales, les centres d'information des Nations Unies peuvent transmettre plus efficacement le message de l'Organisation au public qu'ils desservent. La «vision mondiale» de l'Organisation trouve ainsi sa «voix locale» dans les liens que les centres d'information tissent avec la population.

284. Au cours de l'année écoulée, les centres d'information, en collaboration avec les gouvernements et les organisations non gouvernementales, ont fait porter l'essentiel de leurs efforts sur les activités axées sur l'éducation et la jeunesse, telles que les conférences «L'ONU mise en scène», les programmes d'enseignement extrascolaire et les projets de services communautaires.

285. La Bibliothèque Dag Hammarskjöld a continué d'augmenter le fond de sa «bibliothèque virtuelle» en se reliant par Internet aux bibliothèques dépositaires des publications des Nations Unies et d'autres grandes bibliothèques de par le monde. Des documents toujours plus nombreux sont affichés non seulement en anglais mais également en arabe, chinois, espagnol, français et russe, et un nouveau moteur de recherche oriente les utilisateurs vers les grandes sources de référence et les rapports de l'Organisation les plus souvent demandés. Un bulletin signalant les dernières parutions de documents de l'Organisation est distribué sous forme électronique à plus de 330 bibliothèques dépositaires partout dans le monde. La Bibliothèque Dag Hammarskjöld dispose de cours de formation en ligne et, dans le cadre de son action en direction de la société civile, en particulier dans les pays en développement, organise des programmes régionaux de formation visant à faire connaître l'information disponible en ligne au sein de l'Organisation.

Administration et gestion

286. Mon programme de réforme de l'Organisation est entièrement axé sur une nouvelle conception de la gestion. Cette conception se concrétise dans une stratégie qui doit déboucher sur des structures plus simples et sur un secrétariat allégé et plus efficace, géré par des cadres profondément

attachés à l'excellence professionnelle et à la notion de responsabilité. Avec le soutien du personnel et de l'encadrement, nous sommes en train de progresser régulièrement vers les objectifs que nous nous sommes fixés en matière de rationalisation des procédures dans toute une série de domaines.

287. Le Bureau de la politique de gestion est en dialogue permanent avec les gestionnaires de programmes pour tout ce qui a trait à l'application des mesures d'augmentation de la productivité propres à améliorer l'exécution des programmes prescrits par les organes délibérants tout en limitant, voire en réduisant, les dépenses. J'ai l'intention de faire en sorte que les montants correspondants aux gains d'efficacité soient déposés dans un nouveau compte pour le développement et utilisés pour de nouveaux projets.

288. Les dernières technologies de l'information ont permis d'améliorer la communication avec le personnel et favorisé le débat sur la réforme dans l'ensemble de l'Organisation. Le forum sur la gestion du changement est le principal vecteur de ce débat et les fonctionnaires qui innovent dans ce domaine voient leurs idées récompensées dans le cadre du programme «L'ONU au XXIe siècle». L'instauration d'un cyberforum des ressources humaines a permis un échange de vues en ligne sur les questions relatives à la réforme. La «banque des idées» créée pour encourager le personnel à avancer des idées d'amélioration de la gestion contient à présent près de 100 propositions.

289. Nous sommes résolu à continuer d'améliorer les pratiques de gestion, en ce qui concerne notamment les systèmes d'information et de suivi et le renforcement des capacités de gestion et de la responsabilisation.

Gestion des ressources humaines

290. La stratégie de gestion des ressources humaines adoptée par l'Assemblée générale en 1994 a été reconfirmée et élargie en 1996 et en 1998. La mise en oeuvre de cette stratégie se déroule sans à-coups, par un développement progressif des délégations de pouvoirs, de l'autonomisation et de la responsabilisation qui fait appel à divers mécanismes de contrôle et nécessite le renforcement de méthodes concrètes de responsabilisation.

291. Le système de notation des fonctionnaires, désormais accessible sous forme électronique, établit une correspondance plus étroite entre l'appréciation du comportement professionnel et les résultats, définit les besoins de perfectionnement du personnel et rend les cadres responsables aussi bien de la gestion de leur service que du perfectionnement de leurs subordonnés. Une rationalisation des procédures de recrutement, de placement et de promotion est en cours qui

permettra, dans un premier temps, de réduire de moitié les délais correspondant à chacune de ces fonctions. Des moyens de suivi viennent d'être mis en place pour surveiller l'évolution de cette initiative.

292. Nous sommes en train de constituer la base de ressources gestionnaires du Secrétariat grâce à une série intégrée de programmes de perfectionnement du personnel et de soutien sur le plan de l'évolution des carrières. L'adoption d'un programme d'examen des ressources humaines, qui aboutira à l'élaboration de plans d'action en accord avec chaque gestionnaire de programmes, a ajouté un nouveau volet à la planification des ressources humaines.

Gestion financière

293. Le Département de l'administration et de la gestion a continué de développer sa méthode de budgétisation financière axée sur les résultats. En conséquence, les propositions budgétaires actuelles s'accompagnent d'une série d'indicateurs de performance qui désignent clairement les résultats escomptés pour les ressources engagées. Ce système sera à la base d'un prototype de budget qui sera présenté à l'Assemblée générale, pour examen, à sa présente session.

294. Comme d'habitude, nous avons régulièrement mis les États Membres au courant de la situation financière de l'Organisation, laquelle demeure critique. Alors même que 117 États Membres – un record – ont acquitté intégralement leurs contributions au budget ordinaire pour 1998 et toutes les années précédentes, un montant de 2,5 milliards de dollars était encore dû à l'Organisation au milieu de 1999. De ce fait, la dette à l'égard des États Membres qui fournissent des contingents et du matériel aux opérations de maintien de la paix n'a pas diminué et continue d'avoisiner les 900 millions de dollars, soit autant qu'au cours des trois dernières années. Sauf règlement important de leurs arriérés par les États Membres, nous ne prévoyons aucun apurement de cette dette en 1999. La marge de manoeuvre financière de l'Organisation est donc faible, voire nulle, et les États Membres qui attendent d'être remboursés n'ont que peu de chances de rentrer dans leurs fonds.

295. Un nouveau sujet de préoccupation apparu dernièrement a trait au fardeau supplémentaire créé par certaines activités humanitaires et de maintien de la paix pour lesquelles les fonds requis n'ont pas été versés aussi rapidement qu'il le fallait ou dont l'Organisation a dû couvrir les dépenses au moyen de fonds normalement alloués à son programme de travail ordinaire.

Technologies de l'information

296. Des remises à niveau de l'infrastructure informationnelle du Secrétariat ont permis d'améliorer notre capacité à

diffuser l'information tant à l'intérieur de l'Organisation que vers les États Membres. Les grandes réalisations dans ce domaine ont consisté à remplacer plus de 4 000 ordinateurs personnels, à perfectionner le réseau local, à installer par échelonnement les derniers logiciels de bureautique standard et à améliorer le système de communication par satellite, qui peut désormais assurer un trafic accru à partir des lieux d'affectation hors Siège et des missions de maintien de la paix. Parallèlement, la mise en place du courrier électronique, le développement de l'assistance informatique et la décision d'accueillir des pages Web de missions permanentes à New York ont révolutionné les communications avec les États Membres.

297. Nous avons poursuivi notre programme de développement et d'installation d'un système intégré de gestion moderne dans tous les lieux d'affectation. Nous procédons actuellement aux essais portant sur les derniers éléments de ce système, qui est à présent utilisé pour les questions de personnel dans huit grands lieux d'affectation. Le Système intégré de gestion permet aussi aujourd'hui de pourvoir à tous les besoins de gestion financière du Siège et il en ira de même pour les lieux d'affectation hors Siège d'ici à la fin de l'an 2000. Le nouveau module du Système intégré de gestion consacré aux états de paie sera également opérationnel à la même date. D'autres progrès technologiques permettront au personnel opérant sur le terrain d'accéder à distance au Système intégré de gestion. Ce dernier est devenu plus adaptable, et d'autres organismes des Nations Unies sont en train de l'installer ou d'en installer les éléments qui répondent à leurs besoins.

298. Nous avons mené une action concertée au cours de l'année qui vient de s'écouler pour veiller à la compatibilité 2000 de nos systèmes. Le Groupe de gestion de la compatibilité 2000 a recensé les opérations essentielles pour l'Organisation dans son ensemble et supervisé l'élaboration de plans d'intervention d'urgence en cas de panne qui affecterait des opérations touchant les missions essentielles. Par ailleurs, le Comité administratif de coordination a étudié l'état de préparation des organisations du système des Nations Unies et désigné des organismes chefs de file pour coordonner les travaux dans chaque lieu d'affectation.

Gestion des installations

299. Au cours de l'année écoulée, nous avons accordé une attention particulière à l'entretien et la rénovation de l'ensemble de bâtiments du Siège, qui est utilisé sans discontinuer depuis près de 50 ans. Considérant le nombre croissant de gros travaux et de travaux d'entretien désormais nécessaires, nous sommes en train d'élaborer un programme d'équipement à long terme pour la rénovation du Siège. Conjugée à notre

volonté résolue de mener à bien nos programmes d'économie d'énergie, cette rénovation devrait contribuer à améliorer le milieu de travail dans lequel opèrent nos fonctionnaires et tous ceux qui utilisent nos installations.

Affaires juridiques

Assistance aux organes délibérants

300. Un certain nombre d'organes qui participent à l'élaboration d'instruments juridiques, en particulier la Commission du droit international (CDI) et la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), ont tiré parti des services de recherche du Bureau des affaires juridiques. Ce dernier a également fourni des avis juridiques aux organes délibérants pour les aider dans leurs délibérations et favoriser une heureuse issue de leurs négociations. Il s'agit notamment de la CDI, de la CNUDCI, de la Sixième Commission de l'Assemblée générale et de ses groupes de travail, du Comité spécial créé par la résolution 51/210 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1996, du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du renforcement du rôle de l'Organisation, de la Commission préparatoire de la Cour criminelle internationale et de la première Réunion des États parties à la Convention d'Ottawa sur les mines terrestres antipersonnel.

301. Le Bureau des affaires juridiques a également fourni une assistance pour des conférences consacrées à la négociation et l'adoption d'un certain nombre d'accords multilatéraux importants ainsi qu'un appui aux institutions créées par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (Réunion des États parties, Commission sur les limites du plateau continental, Autorité internationale des fonds marins et Tribunal international du droit de la mer). D'autres organisations internationales ont demandé des avis au Bureau des affaires juridiques pour élaborer des statuts, des règlements et des normes dans leurs domaines de compétence respectifs, celui du droit maritime par exemple.

302. Le Bureau a participé à la rédaction de plusieurs instruments juridiques, notamment ma circulaire sur les principes et règles fondamentaux du droit international humanitaire applicables aux forces des Nations Unies dans les conflits armés.

303. Le Bureau a également donné des orientations aux États désireux de prendre des mesures d'application de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et fourni une assistance technique aux États qui ont entrepris une réforme de leur droit commercial, en visant plus particulièrement les États qui envisagent d'adopter les textes établis par la CNUDCI.

Avis juridiques

304. Le Bureau des affaires juridiques a aidé à préparer et rédiger des accords entre l'ONU et un certain nombre d'autres organisations internationales. Cette assistance a notamment consisté à aider à établir un projet d'accord avec la Commission préparatoire pour l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires. Le Bureau a aussi aidé à préparer et rédiger des accords entre l'ONU et différents États, dont il convient de citer en particulier les accords sur le statut des missions et les accords pour l'exécution des sentences des deux juridictions pénales internationales. Le Bureau a par ailleurs fourni une assistance juridique pour la négociation de contrats, de baux et d'autres actes juridiques auxquels l'Organisation était partie.

305. Des avis juridiques ont été donnés sur toute une série d'opérations de maintien de la paix, notamment pour la préparation des accords entre l'Indonésie et le Portugal sur le statut du Timor oriental, entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale des migrations et entre l'Organisation des Nations Unies et l'Australie sur le déroulement de la consultation populaire des Timorais vivant hors du Timor oriental, ainsi que sur le statut de la Mission des Nations Unies au Timor oriental (MINUTO). Le Bureau des affaires juridiques a rédigé des procédures de recours et des directives opérationnelles pour la Commission d'identification de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), préparé les instruments législatifs nécessaires au lancement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et donné des avis sur toute une série de questions juridiques complexes soulevées par l'administration du Kosovo par cette mission.

306. Le Bureau des affaires juridiques a assuré le suivi du rapport du Groupe d'experts sur le Cambodge et élaboré un projet de tribunal pour juger les dirigeants khmers rouges.

307. Le Bureau a également conseillé, aidé et représenté l'Organisation pour le règlement d'un certain nombre de différends. C'est ainsi qu'il a représenté l'Organisation dans des procédures engagées par elle ou contre elle, notamment un grand nombre de réclamations d'ordre commercial liées à des missions de maintien de la paix. Il a fait le nécessaire pour assurer le respect des privilèges et immunités des Nations Unies en me représentant devant la Cour internationale de Justice dans la procédure consultative concernant le *Différend relatif à l'immunité de juridiction d'un rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme*. Il a aussi représenté l'Organisation devant les deux juridictions pénales internationales et rédigé, à l'intention du Secrétariat, des directives générales sur la suite à donner aux demandes

d'accès aux documents de l'Organisation formulées par ces juridictions et sur la comparution comme témoin des commandants de forces et d'autres membres du personnel des Nations Unies.

308. Le Bureau des affaires juridiques a aidé les États Membres concernés à régler des questions juridiques liées à l'application de la résolution 1192 (1998) du Conseil de sécurité et d'autres résolutions du Conseil relatives à l'attentat à la bombe contre un appareil de la Pan Am. En outre, il a été chargé de préparer et d'effectuer le transfert, de la Jamahiriya arabe libyenne aux Pays-Bas, des deux personnes soupçonnées d'être les auteurs de cet attentat.

309. Des directives générales pour la conduite des affaires du Secrétariat ont été formulées, et des conseils ont été donnés aux organes politiques pour régler des questions de procédure, de participation, de représentation ou de composition qui se sont posées au cours de leurs travaux. Des avis juridiques ont été donnés sur des questions relatives à l'application des sanctions imposées par le Conseil de sécurité et à la mise en oeuvre du programme «pétrole contre nourriture».

310. Le Bureau des affaires juridiques a été au centre des contacts entre les conseillers juridiques des organisations membres du système des Nations Unies, favorisant ainsi la coordination des décisions en matière juridique.

Système conventionnel international

311. Le Bureau a assuré en mon nom les fonctions de dépositaire de 508 traités multilatéraux. Au cours de l'année écoulée, il a eu à prendre plus de 1 800 décisions distinctes concernant ces traités, examinant et réglant les multiples questions juridiques soulevées. Le Bureau a assuré la fonction, confiée au Secrétariat par la Charte, d'enregistrement des traités et accords internationaux conclus par les États Membres, traitant à cet effet plus de 2 500 demandes d'enregistrement au cours de l'année.

Information active

312. De nombreuses activités ont été entreprises au cours de l'année pour améliorer la diffusion de l'information sur le droit international et sur les travaux des organes juridiques de l'Organisation. Le Bureau des affaires juridiques a notamment continué d'appliquer un nouveau programme visant à mieux faire comprendre la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer afin d'en assurer l'application cohérente et effective.

313. Le Bureau a apporté des améliorations notables à son programme de publication. Il a réduit le retard accumulé dans la publication du *Recueil des Traités* et pris des mesures qui devraient permettre de résorber complètement ce retard d'ici

à 2001. Il a aussi redoublé d'efforts pour régler le problème du retard de publication du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*. Il a créé une base de données électronique pour l'établissement du mensuel *Relevé des traités et accords internationaux enregistrés ou classés et inscrits au répertoire au Secrétariat* et de la publication *Traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général*. Il a en outre entrepris de transférer sur Internet, d'ici à 2001, tous les volumes imprimés du *Recueil des Traités*. Il a amélioré et mis à jour ses sites Web sur la collection de traités de l'Organisation, sur la Commission du droit international, sur la Cour pénale internationale et sur la codification, le développement et la promotion du droit international.

314. La bibliothèque audiovisuelle de droit international a été agrandie pour faciliter les prêts de documents audiovisuels aux gouvernements et aux établissements d'enseignement, et des séminaires de formation et des réunions d'information sur les règles uniformes du droit commercial ont été organisés pour faire mieux connaître les textes établis par la CNUDCI et inciter les États Membres à les adopter.

Tâches futures

315. Pour l'année qui commence, le Bureau des affaires juridiques s'attend à rencontrer de grandes difficultés dans la mesure où il lui appartiendra de régler les questions juridiques complexes soulevées par la mise en oeuvre du mandat de la MINUK au Kosovo, et de fournir une assistance aux États Membres en prévision de la création de la Cour pénale internationale. Le regain d'activité visant, partout dans le monde, à réformer et moderniser le droit commercial, et la nécessité concomitante d'harmoniser et d'unifier les règles du commerce international ne manqueront pas de rendre sa tâche encore plus difficile.

Services d'appui aux projets

316. Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, seule entité entièrement autofinancée du système des Nations Unies, exécute des projets pour le compte d'organismes des Nations Unies et d'autres organisations dans le monde entier. Ses services consistent notamment à gérer des projets, administrer des prêts, acheter des biens et services et recruter du personnel de projet. Le Bureau conjugue les principes de gestion des entreprises aux valeurs du secteur public et met les pratiques du secteur privé au service des idéaux consacrés dans la Charte des Nations Unies.

317. En 1998, le portefeuille de projets du Bureau représentait quelque 3,5 milliards de dollars, et le montant des nouvelles demandes de services a, pour la première fois,

dépassé le milliard de dollars. Les dépenses effectives se sont élevées à 713 millions de dollars, ce qui correspond à la somme de tous les facteurs – biens, services et honoraires de consultants – intervenant dans l'exécution des projets confiés au Bureau, à laquelle viennent s'ajouter 175 millions de dollars de prêts au titre des projets que le Bureau supervise pour le compte du Fonds international pour le développement agricole.

318. Le Bureau des services d'appui aux projets a continué d'intervenir pour le compte du PNUD dans des domaines traditionnels comme la gestion de l'environnement, la gouvernance et la lutte contre la pauvreté. Mais il a également fourni des services à de nouveaux partenaires, comme le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, dans des secteurs qui ne relèvent pas directement du développement.

319. En 1999, plusieurs réalisations marquantes ont mis en évidence l'intérêt des nouveaux partenariats établis entre le Bureau et les membres de la famille des Nations Unies. Pour le compte du Département des affaires politiques, par exemple, le Bureau a fourni une aide à la Commission de la vérité chargée d'enquêter et de recueillir des éléments de preuve sur les atteintes aux droits de l'homme commises au Guatemala. Il a mis en place l'infrastructure de la Commission, qui se composait de 14 bureaux locaux répartis dans les neuf provinces du pays, recruté des enquêteurs qui ont rassemblé des pièces justificatives témoignant de la longue tradition de violence politique dans le pays, conclu des contrats de services sur les plans national et international, acheté du matériel et organisé des stages de formation. La Commission m'a présenté son rapport final en février 1999.

320. Le Bureau a par ailleurs aidé la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques, le PNUD et le Gouvernement mexicain à produire un CD-ROM contenant des directives sur l'assistance électorale, qui a été publié à Mexico en mars 1999.

321. En juin 1999, la Section de l'assistance au déminage du Bureau a aidé le Département des opérations de maintien de la paix, sur sa demande, à mettre au point le programme de déminage au Kosovo, condition préalable au retour massif des réfugiés. La Section met actuellement en place un centre de coordination des opérations de déminage à Pristina, procède au recrutement du Directeur de ce centre et de ses principaux collaborateurs et à l'achat de matériel. Le Bureau de Genève, où se trouve le Groupe de la viabilité sociale et de la reconstruction, est bien placé pour offrir des services de gestion aux organismes des Nations Unies participant à la reconstruction du Kosovo.

322. Le Bureau des services d'appui aux projets, soucieux d'élargir sa base financière et de mieux répondre aux besoins de la communauté internationale, a fait de la diversification de sa clientèle une priorité. En 1999, dans le cadre de ses efforts de décentralisation, le Bureau a conclu un accord avec la FAO en vue d'ouvrir un bureau régional à Rome, au siège de cette organisation. Le Bureau espère que sa présence à Rome favorisera la conclusion de nouveaux accords avec d'autres partenaires du système des Nations Unies et des organismes de développement bilatéraux et multilatéraux.

323. Dans le même esprit, le Bureau s'efforce, chaque fois qu'il le peut, de saisir les nouvelles possibilités qui s'offrent à lui à l'occasion des problèmes qu'il s'emploie à régler. Le travail qu'il a effectué sur son propre système informatique pour le rendre compatible 2000 a été à l'origine de nouveaux projets visant à aider les gouvernements de plusieurs pays à régler les problèmes que pose le passage à l'an 2000. L'installation du Bureau dans de nouveaux locaux à l'automne 1999 lui a fait acquérir des connaissances spécialisées et une expérience dans le domaine de la gestion de projets d'architecture et de construction, auxquelles d'autres organismes des Nations Unies pourront faire appel. Le Bureau est maintenant doté d'équipes spécialisées dans la mise sur pied de relations commerciales et dans l'élaboration de projets qui peuvent concevoir des services adaptés aux besoins changeants de ses nombreux partenaires.

324. L'Organisation des Nations Unies, qui s'efforce d'établir de nouvelles relations avec le secteur privé, peut tirer parti de l'expérience acquise par le Bureau des services d'appui aux projets en matière d'externalisation d'activités ou de collaboration avec des entreprises commerciales, l'objectif étant d'adopter les meilleures pratiques du secteur privé tout en restant fidèle aux principes consacrés dans la Charte.

Responsabilité et contrôle

325. Le Bureau des services de contrôle interne, qui est dans sa cinquième année d'existence, continue de n'épargner aucun effort pour responsabiliser davantage les cadres de direction dans l'ensemble de l'Organisation. La culture de contrôle instaurée au cours de ces cinq années est bien acceptée et s'est même renforcée et les méthodes de travail du Bureau sont maintenant bien établies.

326. Le Bureau a mis au point un certain nombre de mécanismes en vue d'améliorer le contrôle interne d'organes dotés d'une administration distincte. Il a conclu des mémorandums d'accord concernant la prestation de services de contrôle interne avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Centre du commerce international CNU-

CED/OMC et la Commission d'indemnisation des Nations Unies. Il fournit également des services d'audit au Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Ces arrangements, qui sont en vigueur depuis plusieurs années, reflètent la volonté du Bureau de promouvoir une gestion saine et responsable dans l'ensemble du système des Nations Unies.

327. La Cinquième Commission de l'Assemblée générale et le Comité du programme et de la coordination manifestent un intérêt croissant pour le travail du Bureau des services de contrôle interne. Le nombre de rapports qu'il publie, dont plus de la moitié sont établis à la demande de l'Assemblée générale, augmente chaque année.

328. En 1999, le Bureau a consacré une partie importante de ses travaux aux opérations de maintien de la paix et d'aide humanitaire et à d'autres activités sur le terrain, ainsi qu'aux mesures prises au Secrétariat et dans les bureaux extérieurs pour préparer les systèmes informatiques au passage à l'an 2000. Il a aussi accordé une attention particulière aux progrès réalisés dans la mise en oeuvre du programme de réforme de l'ONU, notamment dans les domaines de la gestion des ressources humaines et autres services d'appui.

Audit et conseil de gestion

329. Au cours de l'année écoulée, la Division de l'audit et du conseil de gestion du Bureau des services de contrôle interne a procédé à l'audit de plusieurs activités du Secrétariat, notamment de fonctions d'appui administratif, de missions de maintien de la paix et de projets de coopération technique; des Offices des Nations Unies à Genève, Nairobi et Vienne; du Bureau du Coordonnateur des opérations humanitaires en Iraq; de l'opération au Rwanda du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme; de projets du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues en Chine, en Thaïlande et aux Antilles néerlandaises; du Centre international pour la prévention du crime et de son Conseil consultatif professionnel et scientifique international; du PNUE et de son bureau régional pour l'Asie occidentale ainsi que de son groupe régional de coordination pour les mers de l'Asie de l'Est; des bureaux de Fukuoka et de Rio de Janeiro du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat); de la Commission d'indemnisation des Nations Unies; et des Tribunaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda. La Division a également procédé à des audits à la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, au secrétariat de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et à son siège sous-régional pour les

Caraïbes, à la Commission économique pour l'Afrique et à la Commission économique pour l'Europe.

330. Les opérations de maintien de la paix et autres activités sur le terrain ont continué de revêtir un caractère prioritaire. La Division de l'audit et du conseil de gestion a conduit des audits des missions de maintien de la paix en Angola, en Bosnie-Herzégovine, en Slavonie orientale, en Haïti, au Liban et en République arabe syrienne, et de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie). En outre, la Division a affecté des vérificateurs résidents à la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, à la Mission d'observation des Nations Unies en Angola et au Bureau du Coordonnateur des opérations humanitaires en Iraq.

331. La Section du HCR de la Division a procédé à un audit des opérations du HCR sur le terrain dans 20 pays. Ces vérifications, qui ont également porté sur les opérations des partenaires d'exécution du HCR, y compris les organismes gouvernementaux et les organisations non gouvernementales internationales et locales, ont contribué à améliorer le contrôle interne et la qualité des rapports financiers. La Section s'est particulièrement intéressée aux achats, s'assurant que les procédures étaient régulières et transparentes même dans les situations d'urgence.

332. Consciente de la nécessité de veiller à ce que les systèmes informatiques de l'Organisation des Nations Unies soient prêts pour le passage à l'an 2000, la Division de l'audit et du conseil de gestion a participé, en tant que membre de droit, aux travaux de l'équipe chargée de s'assurer de la compatibilité 2000 des systèmes. Elle a aussi mené une vaste campagne de sensibilisation auprès des bureaux hors Siège, envoyant des questionnaires relatifs au passage à l'an 2000 à 22 bureaux, programmes et commissions régionales. La Division a par ailleurs effectué des audits des services informatiques à l'Office des Nations Unies à Nairobi et dans les Tribunaux internationaux pour le Rwanda et l'ex-Yougoslavie, et a organisé une mission spéciale de consultation au Centre international de calcul de Genève pour l'aider à évaluer si les activités prévues en vue du passage à l'an 2000 étaient adéquates, prenaient en compte tous les aspects et pourraient être menées à temps.

333. Le Bureau des services de contrôle interne a présenté les résultats de plusieurs audits et vérifications à l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session, notamment ceux relatifs au programme d'assurance médicale de l'Organisation des Nations Unies, à l'emploi des retraités, à l'augmentation des coûts du contrat de développement du Système intégré de gestion, et à l'examen des cas d'arbitrage en matière d'achats.

Évaluation

334. Le Bureau des services de contrôle interne a examiné l'appui donné par le Département des affaires de désarmement aux organes internationaux de désarmement et à la Conférence du désarmement. Il a constaté que les délégations trouvaient que les services fournis par le Département aux organes multilatéraux étaient généralement satisfaisants. Il a toutefois relevé un certain nombre de lacunes au niveau des activités des centres régionaux; du Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement; de l'information technique fournie aux États Membres; de la coopération avec les organisations régionales; et de l'établissement de contacts avec les institutions spécialisées, les organismes de recherche et les organisations non gouvernementales.

335. Le Bureau a évalué le travail accompli entre 1992 et 1998 dans le cadre du programme de l'assistance électorale de l'Organisation des Nations Unies. Le rapport final était essentiellement axé sur a) le rôle de la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques, compte tenu de l'évolution du réseau de l'assistance électorale et des normes et codes de pratique en la matière; b) les rôles et responsabilités des différents services et organismes des Nations Unies qui faisaient double emploi dans le domaine de l'assistance électorale; c) les évaluations internes et externes des principales activités de la Division de l'assistance électorale; et d) la validité des procédures opérationnelles standard appliquées et la prise en compte des enseignements tirés de l'expérience.

336. Le Bureau a également procédé à l'examen triennal de la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité du programme et de la coordination à la trente-sixième session sur le Département de l'information et la phase de liquidation des opérations de maintien de la paix. Le Bureau a constaté que le Département de l'information avait donné suite à plusieurs des recommandations du Comité et, notamment, qu'il utilisait davantage les médias traditionnels comme la radio ainsi que les nouveaux médias électroniques, et mettait au point un système plus efficace de reportage et de diffusion des actualités. Toutefois, les résultats obtenus étant de qualité inégale, il sera nécessaire de réexaminer, à une date ultérieure, les effets de mesures adoptées en 1997 et 1998 à la suite de la réorganisation des activités d'information de l'Organisation des Nations Unies.

337. L'examen des opérations de maintien de la paix a fait apparaître que le Département des opérations de maintien de la paix avait fait d'importants progrès pour ce qui est de la prise en compte des enseignements tirés de l'expérience, de la collaboration avec le Département de l'information concernant la composante information des opérations de maintien de la paix, et de la liquidation des missions. Toute-

fois, la mise en place d'une base de données indexée sur les procédures opérationnelles standard établies par les opérations achevées n'a guère avancé. Le Bureau gardera cette question à l'examen.

Inspection et suivi

338. Le Comité du programme et de la coordination ayant estimé, à sa trente-huitième session, que l'évaluation de programmes devrait à l'avenir être envisagée davantage sous l'angle qualitatif, le Bureau a établi un rapport sur les dispositions à prendre pour que les programmes et activités approuvés soient intégralement exécutés, pour s'assurer de leur qualité, pour mieux rendre compte de ces éléments aux États Membres et pour permettre à ceux-ci de mieux les évaluer. Dans ce rapport, le Bureau proposait trois options, qui ont été examinées par le Comité à sa trente-neuvième session. Le Comité m'a prié de pousser plus avant l'analyse des dispositions à prendre pour que les activités prescrites soient intégralement exécutées et que l'exécution de ces activités soit mieux évaluée, conformément aux dispositions de la résolution 53/207 de l'Assemblée générale, et de faire rapport sur la question au Comité à sa quarantième session.

339. Au cours de l'année écoulée, le Bureau a également examiné les progrès réalisés dans la mise en place de services communs et l'amélioration de l'efficacité des services d'appui à New York, Genève et Vienne, dans les différents domaines recensés dans le programme de réformes. Cet examen a fait apparaître que le processus de réformes avait donné un nouvel élan aux mesures prises pour améliorer le rapport coût-efficacité grâce au renforcement des services communs. Dans son rapport d'inspection, le Bureau des services de contrôle interne a recommandé des mesures en vue de renforcer les services centraux d'appui et d'éliminer les obstacles à l'extension des services communs, comme la méfiance, la protection de «domaines réservés» et le manque de communication entre les chefs de secrétariat des organisations. Il a en outre souligné que les États Membres devaient appuyer pleinement le processus de renforcement des services communs.

Enquêtes

340. La Section des investigations du Bureau des services de contrôle interne, qui a des bureaux à New York et à Nairobi, a continué de promouvoir le principe de la responsabilité en recommandant que les membres du personnel et les fournisseurs soient tenus responsables en cas de violation des règles de l'Organisation des Nations Unies et d'actes criminels perpétrés à l'encontre de l'Organisation. Conformément à son mandat, la Section a participé à toute une série d'enquêtes. En 1999, la Section a enquêté sur des allégations de corruption, examiné des partenariats avec le secteur privé et

achevé sa première enquête dans une commission régionale. La Section a également collaboré avec les organes nationaux chargés de faire appliquer les lois pour traduire en justice les auteurs d'actes criminels commis à l'encontre de l'Organisation. Dans un cas, l'un des fournisseurs d'une mission de maintien de la paix avait volé des biens appartenant à l'Organisation d'une valeur de 400 000 dollars. Dans une autre mission de maintien de la paix, un montant estimé à 1,2 million de dollars avait été détourné au moyen de déclarations frauduleuses relatives à des frais de voyage.

341. La Section a mené une enquête sur des actes de corruption qui auraient été commis dans un bureau extérieur d'un grand programme. Les résultats de l'enquête n'ont pas permis de corroborer les faits allégués. Toutefois, la Section a recommandé à la direction du programme concerné de mettre au point des politiques et procédures permettant de mener des enquêtes impartiales, rapides et transparentes lorsque des accusations sont formulées. Cette affaire représente une étape importante dans l'établissement de règles de déontologie et de normes juridiques très rigoureuses pour régir les relations commerciales que l'Organisation entretient avec des partenaires extérieurs.

342. À la suite de rapports faisant état de l'exportation illégale et de la rétention abusive de droits de propriété intellectuelle par certaines personnes associées à un projet relevant d'un autre programme, la Section a examiné les partenariats faisant appel au commerce électronique entre l'Organisation des Nations Unies et le secteur privé. L'enquête a mis au jour de nombreux cas de démarchage et d'accords commerciaux non autorisés entre des membres du personnel de l'Organisation et des personnes ou entreprises privées. Elle a aussi révélé qu'un programme financé par l'ONU d'assistance technique à des pays économiquement défavorisés servait des intérêts privés. Le Bureau des services de contrôle interne a formulé des recommandations pour qu'il soit remédié à ces abus et pour que des contrôles plus stricts s'exercent sur les partenariats avec le secteur privé. Le Conseil de direction s'est officiellement saisi de la question.

343. Une étude, que le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie a menée conjointement avec la Division de l'audit et du Conseil de gestion, a établi que les trois organes du Tribunal – les Chambres, le Bureau du Procureur et le Greffe – étaient généralement gérés de façon rationnelle et efficace. Des améliorations y sont cependant recommandées dans certains domaines clefs de l'administration et de la gestion financière. Un rapport sur la question a été présenté à l'Assemblée générale.

344. La Section des investigations a aussi mené, à titre préventif, des enquêtes dans différents services de l'Organisation afin de déterminer les situations présentant des risques de fraude, et a formulé des recommandations pour y remédier. Ces enquêtes ont porté essentiellement sur les prestations auxquelles ont droit les fonctionnaires, comme l'indemnité pour frais d'études et la prime de risque, qui peuvent donner lieu à des abus.